



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

4

# Compte d'Etat

## Comptes spéciaux

2014

## **Impressum**

### **Rédaction**

Administration fédérale des finances  
Internet: [www.efv.admin.ch](http://www.efv.admin.ch)

### **Distribution**

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne  
[www.bbl.admin.ch/bundespublikationen](http://www.bbl.admin.ch/bundespublikationen)  
No d'art. 601.300.14f

## TABLE DES MATIERES

### **Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération**

Aperçu des chiffres et résumé  
Commentaire sur le compte annuel  
Compte annuel  
Indicateurs  
Arrêté fédéral

### **Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres**

Postes comptables  
Crédits d’engagement et plafonds des dépenses

### **Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs**

Postes comptables  
Crédits d’engagement et plafonds des dépenses  
Informations complémentaires sur les crédits

### **Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques**

Explications complémentaires  
Tableaux statistiques

### **Tome 4 Comptes spéciaux**

Fonds pour les grands projets ferroviaires  
Fonds d’infrastructure  
Domaine des écoles polytechniques fédérales  
Régie fédérale des alcools

#### **Structure des rapports sur l’état des finances**

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L’annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l’appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l’imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, investissements, technologies de l’information et de la télécommunication, Trésorerie fédérale, GMEB et imputation des prestations). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).



**Comptes spéciaux**

	Page
<b>1 Fonds pour les grands projets ferroviaires</b>	<b>5</b>
Arrêté fédéral II (projet)	14
<b>2 Fonds d'infrastructure</b>	<b>15</b>
Arrêté fédéral III (projet)	25
<b>3 Domaine des écoles polytechniques fédérales</b>	<b>27</b>
Arrêté fédéral IV (projet)	76
<b>4 Régie fédérale des alcools</b>	<b>77</b>
Arrêté fédéral V (projet)	89









**Table des matières**

	Page
<b>1 Fonds pour les grands projets ferroviaires</b>	<b>9</b>
11 Bases légales, structure et compétences	9
12 Fonctionnement du fonds	9
13 Compte 2014	10
Arrêté fédéral II (projet)	14



## 11 Bases légales, structure et compétences

Le fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP), créé en 1998, sert au financement des grands projets d'aménagement sur le réseau ferré suisse. Il est alimenté par des apports à affectation obligatoire provenant des recettes de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP), de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales. En 2014, 1,4 milliard de francs ont été prélevés sur le fonds pour réaliser les projets d'aménagement; plus des deux tiers de ce montant ont été utilisés pour financer l'achèvement de la nouvelle ligne ferroviaire à travers les Alpes (NLFA).

La base légale du fonds pour les grands projets ferroviaires est l'art. 196, ch. 3 (disposition transitoire ad art. 87), al. 3, de la Constitution. Les procédures qui le régissent sont fixées dans l'arrêté fédéral du 9 octobre 1998 portant règlement du fonds pour les grands projets ferroviaires (RS 742.140). Le tableau de la page 10 donne un aperçu général de la structure du fonds.

Le fonds est juridiquement dépendant et doté d'une comptabilité propre. Sa structure se compose d'un compte de résultats et d'un bilan.

Le *compte de résultats* comprend

- les revenus, qui se composent des apports au fonds sous forme de recettes affectées, des prêts inscrits à l'actif ainsi que des intérêts actifs sur les prêts, et
- les charges, qui se composent des prélèvements consacrés aux projets, des intérêts passifs sur les engagements du fonds, de la

réévaluation des actifs ainsi que, dans une phase ultérieure, des remboursements des avances accordées par la Confédération.

Dans le cadre des compétences définies à l'art. 196, ch. 3, al. 2, de la Constitution, le *Conseil fédéral* décide périodiquement dans quelle mesure les différents moyens financiers prévus sont versés au fonds. Il prend sa décision sur la base d'une planification financière garantissant la couverture des coûts des projets (art. 4 du règlement). Parallèlement à l'élaboration du budget, le Conseil fédéral établit une planification financière sur trois ans et informe le Parlement des résultats obtenus (art. 8, al. 2, du règlement).

L'*Assemblée fédérale* fixe chaque année par un arrêté fédéral simple, en même temps que le budget de la Confédération, les moyens financiers consacrés aux différents projets. Pour ce faire, elle approuve un crédit budgétaire pour chaque projet (art. 3 du règlement). C'est également l'Assemblée fédérale qui approuve les comptes du fonds (art. 8, al. 1, du règlement).

## 12 Fonctionnement du fonds

Depuis la création du fonds, les dépenses d'investissement et la rémunération (intérêts) de l'avance ont été supérieures aux recettes affectées. Le solde négatif du compte de résultats est donc couvert annuellement par l'octroi de prêts de trésorerie (art. 6, al. 1, du règlement) qui, avec le temps, s'accumulent au niveau du bilan du fonds. Les avances octroyées ne peuvent excéder 8,6 milliards de francs (prix de 1995) en valeur cumulée (art. 6, al. 2, du règlement). Elles ont été indexées jusqu'à la fin de 2010. Pour refinancer à son tour l'octroi d'avances au fonds, la Confédération doit emprunter les fonds nécessaires sur le marché des capitaux, augmentant ainsi le niveau d'endettement de l'Etat.

Pour la *seconde phase* d'existence du fonds, le règlement du fonds prévoyait qu'au moins 50 % des ressources affectées au fonds (RPLP et pour mille de la TVA) devaient être consacrées au remboursement des avances à partir de la mise en exploitation commerciale du tunnel de base du St-Gothard (probablement en décembre 2016) jusqu'à ce que l'ensemble des avances ait été remboursé.

Conformément au projet FAIF (message relatif à l'initiative populaire «Pour les transports publics» et sur le contre-projet direct

[arrêté fédéral portant règlement du financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire]) accepté par le peuple et les cantons lors des votations du 9 février 2014, le fonds FTP sera relayé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par le fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) de durée indéterminée. La loi sur le fonds d'infrastructure ferroviaire (LFIF, FF 2014 3937), qui entrera en vigueur au début de 2016, reconduit les dispositions de remboursement du règlement actuel du fonds. Elle dispose à l'art. 11 qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au plus tard, le budget et la planification financière du fonds doivent prévoir qu'au moins 50 % des apports au fonds RPLP et des apports issus de l'impôt sur les huiles minérales utilisées comme carburant serviront à rémunérer et à rembourser les avances jusqu'au remboursement intégral de celles-ci.

Ainsi, à partir de 2019 au plus tard, cela permettra de diminuer le poste des avances au bilan du fonds et de réduire les engagements du fonds vis-à-vis de la Confédération. Au niveau du bilan de la Confédération, le poste des avances figurant sous patrimoine financier diminuera, de même que la part de l'endettement de la Confédération dû aux grands projets ferroviaires.

13 Compte 2014

Les recettes affectées, d'un montant de 1410 millions, ont été inférieures de 46 millions (- 3 %) à ce qui avait été prévu dans le budget 2014. Tant les apports de 830 millions (+ 1,3 mio), provenant des recettes de la RPLP que ceux, de 314 millions (- 4,4 mio), issus du pour mille de la TVA se sont situés dans le cadre du budget. Les apports provenant du produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui correspondent à un quart des dépenses de construction pour les lignes de base de la NLFA, se sont en revanche élevés à 266 millions et ont donc été inférieurs de 43 millions (- 14 %) à la valeur inscrite au budget. Ce recul s'explique par des dépenses inférieures à celles budgétées, principalement sur l'axe du St-Gothard.

La part de la Confédération au produit net de la RPLP n'a de nouveau pas été attribuée intégralement (- 140 mio) au fonds FTP. Les fonds retenus dans le budget fédéral ordinaire serviront à couvrir les coûts (externes) occasionnés par le trafic routier. Cette retenue se traduit par une marge de manœuvre permettant d'augmenter dans ledit budget, sans incidences sur les finances fédérales, les ressources destinées à l'entretien et au maintien de la qualité des infrastructures ferroviaires (convention de prestations CFF: 72 mio, convention de prestations chemins de fer privés: 68 mio).

Alors que des ressources à hauteur de 1662 millions (y c. un total de 37,9 mio résultant d'un crédit supplémentaire, d'un report de crédit et d'une augmentation du budget par le Conseil fédéral conformément à l'art. 3, al. 4, du règlement du fonds) étaient disponibles pour les prélèvements consacrés aux projets, un montant de 1443 millions a été prélevé pour les différents projets, soit quelque 219 millions ou 13 % de moins que prévu.

Les prélèvements destinés à financer des projets dans le cadre de la NLFA (sans l'analyse de la capacité des axes nord-sud ni

l'acquisition des terrains du tracé) se sont élevés à 1022 millions de francs; ils ont donc été inférieurs de quelque 183 millions (- 15 %) aux prévisions. Environ 154 millions (- 15 %) de moins que prévu ont été dépensés pour l'axe du St-Gothard. Cette différence s'explique principalement par un plus faible besoin de ressources lors de l'établissement du bilan financier du tronçon de Sedrun et par les travaux de construction au tunnel de base du Ceneri: tous les paquets de prestations n'ont pas pu être libérés comme prévu pour le paiement. Les aménagements de tronçons sur les axes du Loetschberg et du St-Gothard ont requis respectivement 3,8 et 24,4 millions de moins que le montant inscrit au budget. Les aménagements du tronçon St-Gall - Arth-Goldau ont également nécessité 0,6 million de moins que prévu. L'analyse de la capacité des axes nord-sud a laissé, sur les 280 000 francs inscrits au budget, un solde de crédit de 22 %. Quant au crédit budgétaire destiné à financer la garantie du tracé, il n'a, dans une large mesure, pas été utilisé (- 97 %).

La 1<sup>re</sup> étape de RAIL 2000 a requis presque intégralement les 15 millions inscrits au budget. Les crédits destinés au développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB) ont également été épuisés dans une large mesure: les mesures d'aménagement sur les tronçons d'accès à la NLFA ont nécessité des dépenses à hauteur de 38 millions (- 0,3 %). En raison de la progression plus rapide que prévue de la planification et de la construction, le Conseil fédéral a décidé le 5 décembre 2014 d'accroître de 19,4 millions le crédit budgétaire (qui s'est ainsi établi à 217,3 mio) pour les nombreux projets d'aménagement sur les autres tronçons; ce crédit a été presque intégralement sollicité (- 0,2 %). Seul 0,1 million sur le 0,5 million budgété a été utilisé pour la surveillance du projet des mesures réalisées au titre de ZEB. Les mesures de compensation en faveur du transport régional ont requis 1,3 million, requérant presque entièrement (- 0,6 %) les ressources prévues. Les dépenses pour la planification du développement de

Apports prov. de recettes affectées



Prélèvements consacrés aux projets



Comme c'était déjà le cas les années précédentes, la majeure partie des ressources du fonds FTP est absorbée par la NLFA. Le futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), un des éléments de Rail 2000, gagne peu à peu en importance. Entre parenthèses: valeurs selon compte 2014, en millions de francs

l'infrastructure ferroviaire (6,1 mio) ont été inférieures au budget fixé à 9,9 millions, étant donné que les travaux de planification réalisés ont été moins nombreux que prévu.

La loi du 13 décembre 2013 sur le corridor de 4 m est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2014. Un crédit supplémentaire a permis d'investir 11,4 millions pour des mesures en Suisse.

Les prélèvements effectués sur le fonds FTP pour le *raccordement au réseau ferroviaire européen à haute performance (raccordement LGV)* se sont élevés à quelque 45 millions et se situent donc 28 % en dessous de la valeur inscrite au budget. Les ressources prévues pour les aménagements St-Gall – St-Margrethen (- 59 %), Lausanne-Vallorbe (- 59 %) et pour le raccordement à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (- 99 %) n'ont été que peu, voire très peu utilisées: d'une part l'exécution des travaux de planification s'est avérée plus avantageuse que prévu, et d'autre part les conditions-cadres politiques pour la construction du raccordement ferroviaire à l'aéroport de Bâle-Mulhouse n'ont pas encore été fixées. Concernant les aménagements Bienne-Belfort, le retard dans le début des travaux en France est la cause de l'écart important des fonds employés par rapport au budget (- 86 %). La somme affectée à l'aménagement du nœud de Genève a été inférieure de 16 % à celle qui était inscrite au budget: en effet, les CFF ont dû ajourner les travaux de construction prévus, en raison d'un manque de ressources. Pour les aménagements St-Gall-Constance, le Conseil fédéral a relevé le crédit budgétaire par un transfert de crédit de 7 millions en vue de l'achèvement de la station de croisement de Roggwil-Berg de la SOB. Comme les CFF n'ont pas entièrement sollicité les fonds par suite de retards des travaux, le crédit résiduel est de 3,2 millions. La surveillance de projet n'a requis aucun fonds. Un remboursement de la France permet de réduire de 1,7 million les charges sur le crédit budgétaire affecté à la contribution aux aménagements des sections Vallorbe-Frasne-Dijon et

Pontarlier-Frasne. Étant donné que RFF (Réseau ferré de France) avait exigé trop d'acomptes, l'Office fédéral des transports en a demandé la restitution lors du décompte final. Les autres crédits budgétaires n'ont donné lieu à aucun crédit résiduel ou uniquement à un crédit résiduel très peu élevé.

Les dépenses liées à la *protection contre le bruit* (87,3 mio) ont été inférieures de 13 % à la valeur inscrite au budget.

Les intérêts sur les avances à prendre en charge par le fonds FTP s'élèvent à 157 millions et sont donc supérieurs de 6 millions au budget. Afin de profiter des intérêts avantageux, des prêts de trésorerie ont été conclus à la fin de 2013 et à la fin de 2014 pour une durée de 15 ans au lieu de 10 ans précédemment; la rémunération (intérêts) pour des remboursements à plus long terme est légèrement supérieure, ce qui induit un supplément de charges par rapport au budget. Les intérêts des prêts se sont élevés à 0,8 million comme prévu au budget.

Après imputation des intérêts sur les avances, le fonds FTP boucle ses comptes 2014 sur un découvert de 190 millions, soit 167 millions de moins que prévu par le budget, compte tenu de tous les crédits supplémentaires. Les avances cumulées passent de 8123 à 8313 millions. Elles se situent encore pour quelque 1417 millions en deçà de la limite des avances prescrite par la loi.

Comme l'année précédente, des prêts conditionnellement remboursables à intérêt variable à hauteur de 50 millions sont passés de la comptabilité du fonds au bilan de la Confédération. Ainsi, les prêts affectés à l'axe du Loetschberg diminuent pour s'établir à 2131 millions. Il a fallu procéder à cette décomptabilisation afin que le remboursement des prêts fédéraux effectué par BLS Réseau SA dans le cadre de la convention de prestations 2013–2016 puisse être inscrit dans les comptes de la Confédération 2014.

Compte de résultats

CHF	Compte 2013	Budget		Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013	
		y c. suppléments 2014			val.abs.	%
<b>Revenus</b>	<b>2 460 412 503</b>	<b>2 468 541 998</b>		<b>2 439 476 097</b>	<b>-20 936 406</b>	<b>-0,9</b>
<b>Recettes affectées</b>	<b>1 486 587 261</b>	<b>1 455 869 100</b>		<b>1 409 898 846</b>	<b>-76 688 415</b>	<b>-5,2</b>
Taxe sur la valeur ajoutée	312 887 989	318 000 000		313 588 224	700 235	0,2
Redevance sur le trafic des poids lourds	896 570 891	828 719 100		829 975 084	-66 595 807	-7,4
Impôt sur les huiles minérales	277 128 381	309 150 000		266 335 538	-10 792 844	-3,9
<b>Inscription à l'actif des prêts remboursables, Confédération</b>	<b>780 000</b>	<b>1 250 000</b>		<b>1 250 000</b>	<b>470 000</b>	<b>60,3</b>
<b>Inscription à l'actif de prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>814 619 212</b>	<b>655 025 000</b>		<b>838 480 429</b>	<b>23 861 217</b>	<b>2,9</b>
NLFA, dont						
axe du St-Gothard	485 219 212	500 000 000		423 080 429	-62 138 783	-12,8
aménagements Saint-Gall – Arth-Goldau	–	–		6 100 000	-9 400 000	-60,6
amélior. apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	6 800 000	4 350 000		–	-6 800 000	-100,0
amélior. apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	94 000 000	139 425 000		144 100 000	50 100 000	53,3
Rail 2000, dont						
1 <sup>re</sup> étape	9 500 000	11 250 000		10 300 000	800 000	8,4
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	10 600 000	–		34 700 000	24 100 000	227,4
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	130 000 000	–		177 500 000	47 500 000	36,5
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	100 000	–		–	-100 000	-100,0
corridor de 4 mètres mesures en Suisse	–	–		11 200 000	11 200 000	n.d.
Raccordement au réseau européen	62 900 000	–		31 500 000	-31 400 000	-49,9
<b>Perte</b>	<b>158 426 030</b>	<b>356 397 898</b>		<b>189 846 822</b>	<b>31 420 792</b>	<b>19,8</b>
<b>Charges</b>	<b>2 460 412 503</b>	<b>2 468 541 998</b>		<b>2 439 476 097</b>	<b>-20 936 406</b>	<b>-0,9</b>
<b>Prélèvements consacrés aux projets</b>	<b>1 480 316 576</b>	<b>1 662 135 000</b>		<b>1 443 450 103</b>	<b>-36 866 473</b>	<b>-2,5</b>
NLFA, dont						
surveillance du projet	1 885 896	2 580 000		2 231 818	345 922	18,3
axe du Loetschberg	6 550 000	4 000 000		4 000 000	-2 550 000	-38,9
axe du St-Gothard	970 438 425	1 000 000 000		846 160 858	-124 277 566	-12,8
aménagements Saint-Gall – Arth-Goldau	15 584 000	7 100 000		6 505 960	-9 078 040	-58,3
amélior. apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	7 299 558	5 800 000		2 013 600	-5 285 958	-72,4
amélior. apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	107 884 000	185 900 000		161 546 880	53 662 880	49,7
garantie du tracé	5 595	100 000		3 202	-2 393	-42,8
analyse de la capacité des axes nord-sud	2 932 927	280 000		217 251	-2 715 676	-92,6
Rail 2000, dont						
1 <sup>re</sup> étape	14 946 800	15 000 000		14 785 600	-161 200	-1,1
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	14 450 052	38 100 000		37 970 287	23 520 236	162,8
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	–	200 000		–	–	n.d.
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	148 487 909	217 300 000		216 893 683	68 405 774	46,1
surveillance des mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	86 342	300 000		109 238	22 896	26,5
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	566 179	1 300 000		1 292 199	726 020	128,2
planification du développement ultérieur de l'infrastructure ferroviaire (Rail 2030)	1 835 798	9 900 000		6 057 512	4 221 714	230,0
corridor de 4 mètres mesures en Suisse	–	11 500 000		11 415 505	11 415 505	n.d.
Raccordement au réseau européen, dont						
surveillance du projet	–	200 000		–	–	n.d.
aménagements Saint-Gall – St-Margrethen	1 729 684	700 000		288 000	-1 441 684	-83,3
aménagements Lindau – Geltendorf	780 000	1 250 000		1 250 000	470 000	60,3
aménagements Bulach – Schaffhouse	13 143 000	1 400 000		1 396 839	-11 746 161	-89,4
construction nouvel axe Belfort – Dijon	–	–		–	–	n.d.
aménagements Vallorbe/Pontarlier – Dijon	–	–		-1 675 701	-1 675 701	n.d.
aménagement du nœud de Genève	8 451 659	12 800 000		10 784 000	2 332 341	27,6
aménagements Bellegarde – Nurieux – Bourg-en-Bresse	6 599 894	–		–	-6 599 894	-100,0
raccordement aéroport Bâle-Mulhouse	–	625 000		3 197	3 197	n.d.
aménagements Bienne – Belfort	2 297 253	10 900 000		1 557 719	-739 534	-32,2
aménagements Berne – Neuchâtel – Pontarlier	3 900 000	10 090 000		10 090 000	6 190 000	158,7
aménagements Lausanne – Vallorbe	238 000	400 000		163 800	-74 200	-31,2
aménagements Sargans – St-Margrethen	12 397 000	1 800 000		1 796 648	-10 600 352	-85,5
aménagements Saint-Gall – Constance	6 263 876	18 810 000		15 569 244	9 305 368	148,6
aménagements Zurich-Aéroport – Winterthour	19 283 000	3 800 000		3 759 000	-15 524 000	-80,5
Protection contre le bruit	112 279 730	100 000 000		87 263 764	-25 015 966	-22,3
<b>Intérêts sur prêts</b>	<b>857 163</b>	<b>791 023</b>		<b>794 377</b>	<b>-62 786</b>	<b>-7,3</b>
<b>Intérêts sur les avances</b>	<b>164 619 553</b>	<b>150 590 975</b>		<b>156 751 189</b>	<b>-7 868 364</b>	<b>-4,8</b>
<b>Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>814 619 212</b>	<b>655 025 000</b>		<b>838 480 429</b>	<b>23 861 217</b>	<b>2,9</b>

n.d.: non disponible

**Bilan**

CHF	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs.    %	
<b>Actif</b>	<b>52 305 000</b>	<b>48 555 000</b>	<b>-3 750 000</b>	<b>-7,2</b>
<b>Actif immobilisé</b>	<b>52 305 000</b>	<b>48 555 000</b>	<b>-3 750 000</b>	<b>-7,2</b>
<b>Prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>14 900 960 576</b>	<b>15 689 441 005</b>	<b>788 480 429</b>	<b>5,3</b>
NLFA, axe du Loetschberg	2 181 460 281	2 131 460 281	-50 000 000	-2,3
NLFA, axe du St-Gothard	6 173 573 295	6 596 653 724	423 080 429	6,9
NLFA aménagements Saint-Gall – Arth-Goldau	24 300 000	30 400 000	6 100 000	25,1
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du Loetschberg	153 100 000	153 100 000	–	–
NLFA, améliorations apportées au reste du réseau, axe du St-Gothard	135 900 000	280 000 000	144 100 000	106,0
Rail 2000, 1 <sup>re</sup> étape	5 724 127 000	5 734 427 000	10 300 000	0,2
mesures prévues à l'art. 4, let. a, LDIF	15 800 000	50 500 000	34 700 000	219,6
mesures prévues à l'art. 4, let. b, LDIF	143 100 000	320 600 000	177 500 000	124,0
mesures de compensation dans le trafic régional (art. 6 LDIF)	100 000	100 000	–	–
corridor de 4 mètres	–	11 200 000	11 200 000	n.d.
LGV, aménagements St-Gall – St-Margrethen	43 600 000	43 600 000	–	–
LGV, aménagements Bulach – Schaffhouse	113 500 000	114 800 000	1 300 000	1,1
LGV, aménagement du nœud de Genève	27 400 000	37 500 000	10 100 000	36,9
LGV, aménagements Bienne – Belfort	16 900 000	17 600 000	700 000	4,1
LGV aménagements Berne – Neuchâtel – Pontarlier	6 400 000	6 400 000	–	–
LGV, aménagements Lausanne – Vallorbe	600 000	700 000	100 000	16,7
LGV, aménagements Sargans – St-Margrethen	43 700 000	45 300 000	1 600 000	3,7
LGV, aménagements St-Gall – Constance	13 600 000	28 200 000	14 600 000	107,4
LGV, aménagements Zurich-Aéroport – Winterthour	83 800 000	86 900 000	3 100 000	3,7
<b>Prêts remboursables</b>	<b>52 305 000</b>	<b>48 555 000</b>	<b>-3 750 000</b>	<b>-7,2</b>
Rail 2000, 1 <sup>re</sup> étape	45 000 000	40 000 000	-5 000 000	-11,1
LGV, contrib. au financement préalable des aménagements Lindau – Geltendorf	7 305 000	8 555 000	1 250 000	17,1
<b>Réévaluation de prêts à taux variable conditionnellement remboursables</b>	<b>-14 900 960 576</b>	<b>-15 689 441 005</b>	<b>-788 480 429</b>	<b>5,3</b>
<b>Passif</b>	<b>52 305 000</b>	<b>48 555 000</b>	<b>-3 750 000</b>	<b>-7,2</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>8 175 368 058</b>	<b>8 361 464 881</b>	<b>186 096 822</b>	<b>2,3</b>
Prêts remboursables de la Confédération	52 305 000	48 555 000	-3 750 000	-7,2
Avances de la Confédération	8 123 063 058	8 312 909 881	189 846 822	2,3
<b>Capital propre</b>	<b>-8 123 063 058</b>	<b>-8 312 909 881</b>	<b>-189 846 823</b>	<b>2,3</b>
Perte reportée	-8 123 063 058	-8 312 909 881	-189 846 823	2,3

n.d.: non disponible

Projet

## **Arrêté fédéral II concernant les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires pour l'année 2014**

du # juin 2015

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 8, al. 1, du règlement du fonds pour les grands projets  
ferroviaires du 9 octobre 1998<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 25 mars 2015<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Les comptes du fonds pour les grands projets ferroviaires sont  
approuvés pour l'année 2014 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de  
1 443 450 103 francs pour les projets et il se solde par un  
défaut de financement de 189 846 822 francs,  
couvert par des prêts de trésorerie;
- b. le bilan présente des avances de 8 312 909 881 francs.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 742.140

<sup>2</sup> Non publié dans la FF







**Table des matières**

	Page
<b>2 Fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales de même que pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques</b>	<b>19</b>
21 Bases légales, structure et compétences	19
22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure	20
23 Compte 2014	20
Arrêté fédéral III (projet)	25



## 21 Bases légales, structure et compétences

Le fonds d'infrastructure sert à financer l'achèvement du réseau des routes nationales et l'élimination des goulets d'étranglement ainsi que les contributions aux mesures en faveur du trafic d'agglomération et aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques. En 2014, plus de la moitié des prélèvements ont été consacrés à l'achèvement du réseau et à peine un tiers aux mesures concernant le trafic d'agglomération. En raison du retard pris dans certains projets tant pour les routes nationales que pour le trafic d'agglomération, les crédits disponibles n'ont pas été entièrement utilisés.

Le fonds d'infrastructure, qui est entré en vigueur le 01.01.2008, se fonde sur les art. 86, al. 3, et 173, al. 2, de la Constitution fédérale. La loi du 6.10.2006 sur le fonds d'infrastructure (LFINfr; RS 725.13) en règle les principes fondamentaux. L'arrêté fédéral du 4.10.2006 concernant le crédit global<sup>1</sup> pour le fonds d'infrastructure fixe, à l'art. 1, la répartition entre les différentes tâches. L'ordonnance concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (OUMin; RS 725.116.21) énonce la procédure à suivre.

Le fonds d'infrastructure est juridiquement dépendant mais doté d'une comptabilité propre, composée d'un compte de résultats et d'un bilan. Il dispose par ailleurs d'un compte de liquidités permettant d'afficher son solde.

Le compte de résultats comprend:

- *les revenus*: il s'agit des apports au fonds, ainsi que de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction et des prêts conditionnellement remboursables affectés à des projets ferroviaires dans le cadre du trafic d'agglomération;
- *les charges*: il s'agit des prélèvements servant au financement des tâches (achèvement du réseau, élimination des goulets d'étranglement, mesures dans les agglomérations et routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques) et des réévaluations résultant de l'inscription à l'actif des tronçons de route nationale en construction et de l'octroi de prêts conditionnellement remboursables pour des projets d'infrastructure ferroviaire dans le cadre du trafic d'agglomération (RER et lignes de tramway). Dans les prélèvements pour les routes nationales, une distinction est faite entre les parts portées à l'actif et celles qui ne le sont pas. La Confédération ne peut porter à l'actif les dépenses relatives à la construction des routes nationales que lorsqu'elle enregistre une entrée d'actifs correspondante. Ne peuvent ainsi pas être portées à l'actif les dépenses consacrées aux installations devenues propriété des cantons (par ex. ouvrages de protection contre les dangers naturels situés hors du périmètre des routes nationales, routes de raccordement entre les routes nationales et le réseau routier secondaire, etc.) et certaines autres dépenses (par ex. celles qui sont liées à un remaniement parcellaire, à des fouilles archéologiques, à des mesures de compensation écologique, etc.).

<sup>1</sup> au lieu de «crédit global», lire «crédit d'ensemble» (voir erratum du 10.4.2008 relatif à l'art. 3 LFINfr, RO 2008 1889).

Le bilan se compose des éléments ci-après (postes principaux):

- *Actif circulant*: les moyens disponibles se composent essentiellement des créances sur la Confédération. Le fonds d'infrastructure ne dispose pas de liquidités, étant donné que ces dernières ne sont octroyées par la Confédération qu'au fur et à mesure des besoins effectifs et en fonction de ceux-ci.
- *Actif immobilisé*: il est composé des routes nationales en construction ainsi que des prêts destinés aux projets d'infrastructure ferroviaire dans les agglomérations portés à l'actif et réévalués.
- *Capitaux de tiers*: on y retrouve les engagements envers des tiers, les passifs de régularisation et les retenues de garantie, répartis entre engagements financiers à court et à long terme.
- *Capital propre*: il correspond au montant résiduel des actifs après déduction des capitaux de tiers.

En vertu de l'arrêté fédéral du 4.10.2006, l'Assemblée fédérale a approuvé un crédit d'engagement (crédit d'ensemble) de 20,8 milliards de francs pour le fonds d'infrastructure (indice 2005, sans renchérissement ni TVA). La part dudit crédit destinée à l'achèvement du réseau des routes nationales (8,5 mrd), à l'exécution de projets urgents et prêts à être réalisés en matière de trafic d'agglomération (2,6 mrd) et aux contributions pour les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (800 mio) a été débloquée d'emblée. De plus, par le biais des arrêtés fédéraux du 21.9.2010 et du 16.09.2014, le Parlement a libéré des ressources destinées aux projets prêts à être réalisés du programme d'élimination des goulets d'étranglement sur les routes nationales et du programme en faveur du trafic d'agglomération.

Pendant la durée de vie du fonds, l'Assemblée fédérale approuve chaque année les comptes de celui-ci, ainsi que le budget et les prélèvements pour les diverses tâches. En outre, dans le cadre du budget de la Confédération, elle décide de l'apport annuel au fonds. Conformément à l'art. 9 LFINfr, le fonds ne peut s'endetter.

Le Conseil fédéral établit chaque année une planification des finances du fonds, qu'il présente au Parlement avec le budget ou dans le cadre du plan financier de la législature. Par ailleurs, il a la compétence d'accroître le crédit d'ensemble selon le renchérissement effectif et la TVA.

## 22 Fonctionnement du fonds d'infrastructure

La Confédération puise dans le financement spécial pour la circulation routière et transfère les moyens nécessaires dans le fonds d'infrastructure, dont les ressources sont réparties comme suit conformément à la LFIInfr:

- Achèvement, en vertu de l'art. 197, ch. 3, Cst., du réseau des routes nationales décidé
- Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales
- Investissements pour l'amélioration du trafic d'agglomération
- Contributions aux routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques

L'utilisation des ressources est partiellement soumise à conditions. A titre de premier apport, une somme de 2,6 milliards de francs provenant du financement spécial pour la circulation routière a été créditée au fonds d'infrastructure. Conformément à l'art. 2, al. 2, LFIInfr, ce premier apport ne peut être utilisé que

pour l'achèvement du réseau des routes nationales, l'élimination des goulets d'étranglement et les contributions destinées aux routes principales. Cette condition vaut aussi pour l'apport extraordinaire de 850 millions que le Parlement a décidé d'octroyer en 2011 au fonds pour en améliorer les liquidités.

L'amélioration du trafic d'agglomération doit quant à elle être financée par les apports annuels.

En vertu de l'art. 2, al. 3, LFIInfr, les apports au fonds d'infrastructure sont définis de manière à ce que les tâches financées par le fonds et les autres tâches prévues à l'art. 86, al. 3, Cst., disposent de moyens suffisants.

Le fonds d'infrastructure est limité à 20 ans (art. 13 LFIInfr). Les ressources excédentaires seront reversées au financement spécial pour la circulation routière.

## 23 Compte 2014

Le compte de résultats 2014 du fonds d'infrastructure boucle avec un solde positif de 79 millions.

Les revenus, d'un montant de 1780 millions, se composent des éléments suivants: En 2014, l'apport au fonds s'est monté à 1029 millions. Certaines installations en construction dans le cadre de l'achèvement du réseau des routes nationales et de l'élimination des goulets d'étranglement ont pu être portées à l'actif respectivement à hauteur de 525 et 58 millions. Il en a été de même des prêts destinés aux projets d'agglomération urgents du trafic ferroviaire, d'un total de 111 millions, et des prêts destinés aux programmes pour le trafic d'agglomération, d'un montant de 56 millions. Par rapport à l'année précédente, les montants de ces prêts se sont inscrits respectivement en baisse de 115 millions et de 13 millions de francs.

Les charges se sont élevées à 1701 millions, dont 951 millions de prélèvements. Des dépenses de 547 millions, dont 22 millions ne peuvent pas être portés à l'actif, ont été réalisées pour l'achèvement du réseau des routes nationales, en particulier pour les projets-clés et les projets prioritaires suivants:

- A5 contournement de Bienne (branche est)
- A9 Sierre – Gampel – Brigue-Glis
- A16 frontière française – Porrentruy
- A16 Delémont – frontière JU/BE
- A16 Court – Tavannes
- A28 Prättigauer Strasse

Au moment de l'établissement du budget, le montant prévu pour l'achèvement du réseau s'élevait à 670 millions (sans prise en compte des recettes). A la suite de retards dans des projets, les

cantons ont utilisé moins de moyens financiers que prévu durant l'exercice 2014, entraînant des dépenses moindres de l'ordre de 123 millions au total.

67 millions ont été dépensés dans le cadre de l'élimination des goulets d'étranglement, dont 9 millions ne peuvent être portés à l'actif. Ces ressources financières ont été utilisées essentiellement pour les travaux principaux d'élargissement à six voies du tronçon Härkingen-Wiggertal et pour l'aménagement du contournement nord de Zurich. Par ailleurs, la planification d'autres projets d'élimination des goulets d'étranglement s'est poursuivie:

- VD suppression du goulet d'étranglement de Crissier
- LU contournement de la ville de Lucerne
- SO-BE élargissement à six voies du tronçon Luterbach – Härkingen
- BS tangente de la ville de Bâle
- ZH élargissement à quatre voies du tronçon Andelfingen – Winterthour Nord
- SH Schaffhouse Sud – Herblingen

Des recettes avoisinant les 17 millions ont également été enregistrées en 2014 dans le cadre de la construction des routes nationales (provenant notamment de la vente de parcelles résiduelles ne servant plus). Ces ressources ont pu être réallouées directement au crédit de dépenses correspondant du fonds par dérogation au principe du produit brut (comptabilisation nette). Des retenues de garantie prévue pour les travaux d'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan; elles se montent à environ 0,6 million de francs.

Compte de résultats

CHF	Compte 2013	Budget y c. suppléments 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Solde du compte de résultats</b>	<b>-140 567 807</b>	<b>-248 536 800</b>	<b>78 561 812</b>	<b>219 129 619</b>	<b>-155,9</b>
<b>Revenus</b>	<b>2 018 510 989</b>	<b>1 774 949 200</b>	<b>1 779 606 859</b>	<b>-238 904 130</b>	<b>-11,8</b>
<b>Apports</b>	<b>1 025 763 900</b>	<b>1 029 199 200</b>	<b>1 029 199 200</b>	<b>3 435 300</b>	<b>0,3</b>
Apport annuel	1 025 763 900	1 029 199 200	1 029 199 200	3 435 300	0,3
<b>Inscription à l'actif des routes nationales en construction</b>	<b>697 761 020</b>	<b>745 750 000</b>	<b>583 437 656</b>	<b>-114 323 364</b>	<b>-16,4</b>
Achèvement du réseau	604 248 315	636 500 000	525 347 683	-78 900 632	-13,1
Elimination des goulets d'étranglement	93 512 705	109 250 000	58 089 973	-35 422 732	-37,9
<b>Inscription à l'actif de prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>294 986 068</b>	<b>–</b>	<b>166 970 003</b>	<b>-128 016 065</b>	<b>-43,4</b>
BE, tramway Berne Ouest	–	–	3 859 435	3 859 435	n.d.
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	44 265 425	–	–	-44 265 425	-100,0
ZG, RER de Zoug, 1 <sup>re</sup> extension partielle	90 036	–	–	-90 036	-100,0
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	125 422	–	–	-125 422	-100,0
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	12 000 000	–	8 100 000	-3 900 000	-32,5
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	169 733 603	–	99 128 542	-70 605 061	-41,6
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	50 996 500	–	41 448 000	-9 548 500	-18,7
Zurich: 4 <sup>e</sup> extension partielle du RER de Zurich	5 941 612	–	8 756 848	2 815 236	47,4
Bienne: arrêt CFF à Boujean	1 877 180	–	1 100 000	-777 180	-41,4
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	160 000	–	–	-160 000	-100,0
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	1 544 072	–	858 650	-685 422	-44,4
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	1 336 880	–	370 000	-478 230	-72,3
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	773 584	–	690 672	-82 912	-10,7
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	4 837 056	–	1 777 856	-3 059 200	-63,2
Mendrisiotto: arrêt du TILO à San Martino-Mendrisio	1 304 698	–	880 000	-424 698	-32,6
<b>Charges</b>	<b>2 159 078 796</b>	<b>2 023 486 000</b>	<b>1 701 045 047</b>	<b>-458 033 749</b>	<b>-21,2</b>
<b>Prélèvements</b>	<b>1 166 331 707</b>	<b>1 277 736 000</b>	<b>950 637 388</b>	<b>-215 694 319</b>	<b>-18,5</b>
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	–	–	740	740	n.d.
Achèvement du réseau des routes nationales	626 963 590	670 000 000	547 035 934	-79 927 656	-12,7
porté à l'actif	604 248 315	636 500 000	525 347 683	-78 900 632	-13,1
non porté à l'actif	22 715 275	33 500 000	21 688 251	-1 027 023	-4,5
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	95 019 513	115 000 000	66 874 335	-28 145 179	-29,6
porté à l'actif	93 512 705	109 250 000	58 089 973	-35 422 732	-37,9
non porté à l'actif	1 506 808	5 750 000	8 784 361	7 277 553	483,0
Projets d'agglomération	149 647 500	260 000 000	120 800 262	-28 847 238	-19,3
Contributions à fonds perdu (route et rail)	80 875 918	260 000 000	64 918 236	-15 957 682	-19,7
Prêts (rail)	68 771 582	–	55 882 026	-12 889 556	-18,7
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	249 641 104	187 000 000	170 190 117	-79 450 987	-31,8
Contributions à fonds perdu (route et rail)	23 426 618	187 000 000	59 102 140	35 675 522	152,3
Prêts (rail)	226 214 486	–	111 087 977	-115 126 509	-50,9
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	45 060 000	45 736 000	45 736 000	676 000	1,5
<b>Réévaluation résultant de l'inscription à l'actif des routes nationales en construction</b>	<b>697 761 020</b>	<b>745 750 000</b>	<b>583 437 656</b>	<b>-114 323 364</b>	<b>-16,4</b>
<b>Réévaluation de prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>294 986 068</b>	<b>–</b>	<b>166 970 003</b>	<b>-128 016 065</b>	<b>-43,4</b>

n.d.: non disponible

S'agissant du *trafic d'agglomération*, les dépenses ont été inférieures d'environ 156 millions de francs au montant budgété. Sur un total de 291 millions de francs, 170 millions ont servi au financement des projets d'agglomération urgents et 121 millions ont été affectés aux projets d'agglomération.

En raison du ralentissement de l'avancement des travaux et compte tenu du fait que certains décomptes finaux ne sont pas terminés, les dépenses engagées pour les projets ferroviaires urgents ont été inférieures au montant budgété (159 mio): elles se sont chiffrées à seulement 143 millions, dont environ 100 millions ont été dédiés au raccordement ferroviaire CEVA. En 2014, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- ZH ligne de la vallée de la Glatt, étapes 2 et 3
- BE tramway Berne Ouest
- LU doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la « Zentralbahn »\*
- BS prolongement des lignes de tramway à destination de St-Louis et Weil am Rhein en ville de Bâle
- GE tramway Onex – Bernex
- TI raccordement ferroviaire Mendrisio – Varese (FMV)\*
- GE raccordement ferroviaire Cornavin – Annemasse (CEVA)\*

\*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Les projets ferroviaires urgents cités ci-après ont été achevés:

- BE tramway Berne Ouest
- VD Ouchy – Les Croisettes, métro M2

27 millions de francs ont été dépensés pour les projets routiers urgents énumérés ci-dessous:

- BE place du Wankdorf et prolongement de la ligne de tramway
- FR pont et tunnel de la Poya
- SO désengorgement de la région d'Olten
- BL H2 Pratteln-Liestal

S'agissant des projets d'agglomération, les dépenses ont été inférieures de 139 millions au budget initialement prévu (260 mio) en raison de la progression plus lente des travaux.

Les contributions aux investissements et les prêts destinés aux infrastructures ferroviaires dans le cadre des projets d'agglomération se sont élevés à 80 millions de francs. En 2014, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)\*
- Zurich: 4<sup>e</sup> extension partielle du RER de Zurich\*
- Bienne: arrêt CFF à Boujean\*
- Soleure: déplacement de la gare de Bellach\*
- Schaffhouse: extension du RER de Schaffhouse, cadencement au quart d'heure\*
- St-Gall/Arbon-Rorschach: extension du RER de St-Gall, cadencement au quart d'heure (mesure A)\*

- Genève: tramway Cornavin – Onex – Bernex: tronçon Cornavin – Georges-Favon
- \*Financement (total ou partiel) par des prêts conditionnellement remboursables

Les contributions aux investissements destinées aux mesures de circulation routières et de mobilité douce dans le cadre des projets d'agglomération se sont chiffrées à 41 millions. En 2014, les projets ci-après ont bénéficié de contributions importantes:

- Zurich: Quarz Prio A, 2<sup>e</sup> partie (Oerliker Bahnhofplatz) et 3<sup>e</sup> partie (Birmendorfstrasse, 2<sup>e</sup> étape)
- Berne: amélioration du trafic à Worb
- Berthoud: concept Mobilité douce de Berthoud
- Thoune: contournement nord et adaptation de réseau, y c. mesures d'accompagnement, 1<sup>re</sup> partie (contournement Thoune nord et Bernstrasse)
- Lucerne: optimisation de la Seetalplatz
- Bâle: réaménagement du Luzernerring et du Wasgenring
- Bâle: modération du trafic dans le centre de Reinach, 1<sup>re</sup> partie
- Bâle: liaisons piétonnes et cyclables St-Johann-Park – Huningue
- Bâle: achèvement des itinéraires cyclables cantonaux (paquet de mesures)
- Argovie Est: gare routière de Brugg/Windisch (transformation gare de Brugg)
- Lausanne – Morges: réseau de bus TP Lausanne (2009–2014), partie 2, (tl 25 – prolongement Renens Gare)
- Genève: TCSP à Annemasse perpendiculaire au tramway: rattachement sur CEVA et tramway

Un montant forfaitaire de 46 millions est destiné aux *routes principales des régions de montagne et des régions périphériques*. Il est adapté chaque année en fonction du renchérissement (année de référence: 2005). Y ont droit les cantons qui, suivant la RPLP, bénéficient de la part préalable et ne forment pas une grande agglomération de plus de 100 000 habitants. Il s'agit des cantons suivants: Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Glaris, Fribourg, Soleure, Appenzell Rhodes-Intérieures, Appenzell Rhodes-Extérieures, Grisons, Valais, Neuchâtel, Jura. Les contributions sont fixées en fonction du kilométrage des routes.

Au 31.12.2014, le bilan du fonds d'infrastructure affiche un *actif circulant* de 1693 millions. Il s'agit d'une part des créances sur la Confédération (1691 mio) et d'autre part de celles sur les cantons (2 mio). Ces dernières résultent de l'achèvement du réseau des routes nationales.

L'*actif immobilisé*, qui se compose des routes nationales en construction (2863 mio) et des prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire (1160 mio), est entièrement réévalué.

- Pour ce qui est des routes nationales en construction, le montant est en hausse de 59 millions par rapport à l'année précédente. Cette modification est imputable à l'augmentation des tronçons en cours de construction (+ 583 mio), déduction faite du report des tronçons achevés au bilan de la Confédération (- 378 mio). Il est question ici de la mise en service du tunnel



## Bilan

CHF	Compte	Compte	Ecart p. r. au C 2013	
	2013	2014	val. abs.	%
<b>Actif</b>	<b>1 611 319 543</b>	<b>1 693 371 336</b>	<b>82 051 793</b>	<b>5,1</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>1 611 319 543</b>	<b>1 693 371 336</b>	<b>82 051 793</b>	<b>5,1</b>
Créances sur la Confédération	1 610 147 462	1 691 143 135	80 995 672	5,0
Créances sur des tiers	1 172 081	2 228 202	1 056 121	90,1
<b>Actif immobilisé</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Routes nationales en construction</b>	<b>2 804 049 991</b>	<b>2 863 105 895</b>	<b>59 055 904</b>	<b>2,1</b>
Achèvement du réseau	2 634 103 784	2 781 006 776	146 902 993	5,6
Élimination des goulets d'étranglement	169 946 208	82 099 119	-87 847 089	-51,7
<b>Prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>1 146 414 883</b>	<b>1 160 052 362</b>	<b>13 637 479</b>	<b>1,2</b>
BE, tramway Berne Ouest	26 100 000	29 959 435	3 859 435	14,8
BE, tramway Berne Ouest (projet achevé, cession du prêt à l'OFT)	-	-29 959 435	-29 959 435	n.d.
LU, doublement des voies et tracé en souterrain du chemin de fer de la «Zentralbahn»	-	79 114 902	-	-
VD, Ouchy – Les Croisettes, Métro M2	123 373 089	123 373 089	-	-
VD, Ouchy – Les Croisettes, Métro M2 (projet achevé, cession du prêt à l'OFT)	-	-123 373 089	-123 373 089	n.d.
ZH, ligne transversale de Zurich (DML), RER, 1 <sup>re</sup> étape	373 502 775	373 502 775	-	-
BL, gare de Dornach Arlesheim/doublement de la voie à Stollenrain	7 209 806	7 209 806	-	-
VD, gare de Prilly-Malley, Réseau express vaudois (REV)	22 612 079	22 612 079	-	-
VD, aménagement requis par le réseau TL 2008	4 034 032	4 034 032	-	-
TI, raccordement ferroviaire Mendrisio-Varese (FMV)	34 727 600	42 827 600	8 100 000	23,3
GE, raccordement ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)	-	373 997 949	99 128 542	36,1
Zurich: financement de la ligne transversale de Zurich (DML)	158 664 500	200 112 500	41 448 000	26,1
Zurich: 4 <sup>e</sup> extension partielle du RER de Zurich	17 097 212	25 854 060	8 756 848	51,2
Bienne: arrêt CFF à Boujean	-	2 977 180	1 100 000	n.d.
Zoug: réseau RER: nouvel arrêt Sumpf	1 479 312	1 479 312	-	-
Soleure: déplacement de l'arrêt CFF Bellach	-	2 402 722	858 650	n.d.
Soleure: nouvel arrêt Soleure Brühl Est	-	2 486 880	370 000	17,5
Schaffhouse: aménagement du RER, cadencement au quart d'heure (partie CFF)	4 068 227	4 758 899	690 672	17,0
St-Gall/Arbon-Rorschach: aménagement du RER SG, cadencement au quart d'heure (mesure A)	12 719 112	14 496 968	1 777 856	14,0
Mendrisiotto: arrêt du TILO à San Martino-Mendrisio	-	2 184 698	880 000	n.d.
<b>Réévaluation des routes nationales en construction</b>	<b>-2 804 049 991</b>	<b>-2 863 105 895</b>	<b>-59 055 904</b>	<b>2,1</b>
<b>Réévaluation prêts rail conditionnellement remboursables</b>	<b>-1 146 414 883</b>	<b>-1 160 052 362</b>	<b>-13 637 479</b>	<b>1,2</b>
<b>Passif</b>	<b>1 611 319 543</b>	<b>1 693 371 336</b>	<b>82 051 793</b>	<b>5,1</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>10 685 744</b>	<b>14 175 725</b>	<b>3 489 981</b>	<b>32,7</b>
Engagements envers des tiers	2 983 000	1 077 666	-1 905 334	-63,9
Autres comptes de régularisation passifs	7 060 030	12 533 976	5 473 946	77,5
Provisions pour prestations de garantie	-	564 083	-78 631	-12,2
<b>Capital propre</b>	<b>1 600 633 799</b>	<b>1 679 195 611</b>	<b>78 561 812</b>	<b>4,9</b>

n.d.: non disponible

de Serrières (NE) sur l'A5, du tronçon Bure – Porrentruy sur l'A16 et du tronçon Boden – Mezzaselva sur l'A28. A ce sujet, il convient de préciser que seules les parts de ces projets financées par le fonds d'infrastructure sont présentées. Les parts financées par la Confédération avant la création du fonds ont déjà été reportées en tant qu'installations en construction dans le cadre du bilan d'ouverture le 1.1.2008.

- Quant aux prêts conditionnellement remboursables destinés au trafic ferroviaire, l'écart de 14 millions par rapport à 2013 correspond aux prêts nouvellement octroyés en 2014. En raison de l'achèvement des projets, les prêts conditionnellement remboursables accordés pour le projet du tramway de Berne Ouest (30 mio) et pour le projet Ouchy – Les Croisettes, métro M2 (123 mio) ont été cédés à l'Office fédéral des transports.

*Côté passif*, les engagements envers des tiers se montent à 1 million et les autres comptes de régularisation passifs à 13 millions. Il s'agit des factures cantonales liées à l'achèvement du réseau qui concernent l'année 2014, mais qui ont été acquittées seulement en 2015. En outre, des provisions pour prestations de garantie destinées à l'élimination des goulets d'étranglement ont été portées au bilan pour un montant de quelque 0,6 million de francs. Le capital propre s'élève à 1679 millions.

A la fin de l'exercice 2014, le fonds d'infrastructure dispose de 1679 millions de liquidités. En raison de dépenses moindres, principalement dans le domaine du trafic d'agglomération, mais aussi dans celui des routes nationales, ce chiffre est supérieur d'environ 327 millions au montant budgétisé.

### Compte de liquidités

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013	
				val. abs.	%
<b>Apports au fonds</b>	<b>1 025,8</b>	<b>1 029,2</b>	<b>1 029,2</b>	<b>3,4</b>	<b>0,3</b>
Apport annuel	1 025,8	1 029,2	1 029,2	3,4	0,3
<b>Prélèvements sur le fonds</b>	<b>1 166,3</b>	<b>1 277,7</b>	<b>950,6</b>	<b>-215,7</b>	<b>-18,5</b>
Achèvement du réseau des routes nationales	627,0	670,0	547,0	-79,9	-12,7
Elimination des goulets d'étranglement du réseau des routes nationales	95,0	115,0	66,9	-28,1	-29,6
Projets urgents liés au trafic d'agglomération	249,6	187,0	170,2	-79,5	-31,8
Projets d'agglomération	149,6	260,0	120,8	-28,8	-19,3
Routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques	45,1	45,7	45,7	0,7	1,5
<b>Liquidités du fonds*</b>	<b>1 600,5</b>	<b>1 352,0</b>	<b>1 679,1</b>	<b>78,6</b>	<b>4,9</b>

n.d.: non disponible

\* Créances et engagements envers des tiers non compris

Projet

## **Arrêté fédéral III concernant les comptes du fonds d'infrastructure pour l'année 2014**

du # juin 2015

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 12 de la loi du 6 octobre 2006 sur le fonds d'infrastructure<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 25 mars 2015<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Les comptes du fonds d'infrastructure sont approuvés pour l'année 2014 comme suit:

- a. le compte de résultats présente des prélèvements de 950 637 388 francs et boucle avec un solde positif de 78 561 812 francs. Celui-ci est reporté dans le capital propre;
- b. le total du bilan atteint 1 693 371 336 francs pour un capital propre de 1 679 195 611 francs.

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 725.13

<sup>2</sup> Non publié dans la FF







**Table des matières**

	Page
<b>3    Domaine des écoles polytechniques fédérales</b>	<b>31</b>
31    Introduction	31
32    Compte annuel consolidé	33
321    Aperçu	33
322    Compte de résultats consolidé	35
323    Compte des investissements consolidé	36
324    Compte des flux de fonds consolidé	37
325    Bilan consolidé	38
326    Etat du capital propre consolidé	39
33    Annexe au compte annuel consolidé	41
331    Explications générales	41
332    Explications relatives au compte annuel consolidé	45
333    Explications supplémentaires	65
34    Information sectorielle/comptes individuels	69
341    Compte de résultats par unité de consolidation	69
342    Compte des investissements par unité de consolidation	71
343    Compte des flux de fonds par unité de consolidation	72
344    Bilan par unité de consolidation	73
35    Informations complémentaires	74
351    Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF	74
352    Infrastructure nationale de recherche SwissFEL	75
353    Projet de neuroinformatique Blue Brain	75
354    Plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – mesures pour les années 2013 à 2016	75
Arrêté fédéral IV (projet)	76





## 31 Introduction

Le domaine des EPF comprend les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich (EPFZ) et de Lausanne (EPFL) et les quatre établissements de recherche que sont l'Institut Paul Scherrer (IPS), l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), le Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM) et l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE). Ces six institutions sont des établissements autonomes de droit public de la Confédération, dotés de la personnalité juridique. S'y ajoutent le Conseil des EPF (organe de direction stratégique) et la Commission de recours interne des EPF, en tant qu'instance de recours indépendante.

*Pilotage du domaine des EPF et rapports d'activité*

La direction politique du domaine des EPF incombe au Parlement et au Conseil fédéral. Les autorités politiques définissent les normes régissant les prestations (actuellement: mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016) et le cadre financier. En tant que fournisseur de prestations, le domaine des EPF répond de la mise en œuvre des directives. Il est par ailleurs soumis à la haute surveillance du Parlement. Le Conseil des EPF assure quant à lui la gestion stratégique du domaine des EPF, la gestion opérationnelle incombant aux directions des différentes institutions.

La législation et le mandat de prestations engagent le Conseil des EPF à rendre compte périodiquement des progrès accomplis dans la poursuite des objectifs, de l'état du portefeuille immobilier, ainsi que de la situation sur le plan du personnel et des finances du domaine des EPF. Pour ce faire, le Conseil des EPF soumet annuellement au Conseil fédéral un rapport de gestion qui, après approbation, sert à la fois de documentation complémentaire en vue du traitement des comptes d'Etat au sein du Parlement et d'instrument de communication vis-à-vis du public.

*EPF de Zurich*

L'EPFZ se situe, au niveau mondial, à la pointe des hautes écoles dans les domaines de la technique et des sciences naturelles. Elle est reconnue pour son enseignement de qualité, sa recherche fondamentale novatrice et le transfert direct de connaissances vers des applications pratiques. Elle rassemble plus de 18 500 étudiants et doctorants de quelque 110 pays. Environ 500 professeurs enseignent dans ses murs et mènent des recherches dans des domaines aussi variés que les sciences de l'ingénieur, l'architecture, les mathématiques, les sciences naturelles, les sciences orientées système, sans oublier le management et les sciences sociales.

*EPF de Lausanne*

L'EPFL compte environ 15 300 personnes, soit plus de 9800 étudiants et doctorants, 329 professeurs et quelque 5500 enseignants, chercheurs, techniciens et administrateurs. Plus de 125 nationalités s'y côtoient quotidiennement, ce qui fait de l'EPFL l'une des hautes écoles les plus multiculturelles au monde. La formation y est totalement bilingue (français-anglais) dès le niveau master. L'EPFL se distingue notamment en misant résolument sur les partenariats internationaux, le sponsoring et les projets menés conjointement avec les milieux scientifiques et industriels.

*Institut Paul Scherrer (IPS)*

L'IPS mène des recherches dans les domaines de la matière et des matériaux, de l'homme et de la santé, ainsi que de l'énergie et de l'environnement. Avec la Source de neutrons de spallation, la Source de lumière synchrotron suisse et la Source de muons suisse, l'IPS gère des équipements scientifiques de grande envergure. Chaque année, plus de 2400 chercheurs suisses et étrangers se rendent à l'IPS pour y conduire des expériences avec ces équipements uniques au monde. Sur les quelque 1900 collaborateurs de l'IPS, un quart sont des post-doctorants, des doctorants ou des personnes en formation et plus de 700 des collaborateurs scientifiques.

*Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP)*

Le FNP consacre ses recherches aux modifications du milieu terrestre ainsi qu'à l'utilisation et à la protection des biotopes naturels et des paysages ruraux. Il surveille les paysages, les forêts, la biodiversité, les risques naturels, la neige et la glace ainsi que leur évolution et élabore des solutions durables aux problèmes socialement pertinents avec ses partenaires issus de la science et de la société. Il emploie plus de 500 collaborateurs sur ses sites de Birmensdorf, Davos (subdivision du FNP chargée de l'étude de la neige et des avalanches), Lausanne, Bellinzone et Sion. Près de la moitié sont des collaborateurs scientifiques, auxquels s'ajoutent quelque 60 doctorants et 15 personnes en formation. S'y ajoutent chaque année environ 70 étudiants en bachelor et master.

*Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM)*

Le LFEM élabore des solutions axées sur la pratique pour l'industrie et la société dans les domaines des nanomatériaux et des nanosurfaces, de l'environnement, de l'énergie et des technologies durables du bâtiment, ainsi que des biotechnologies et des technologies médicales. Depuis 1880, il fournit aux pouvoirs publics des données destinées à étayer leurs décisions politiques et mène des recherches pour les offices fédéraux. Il compte environ 950 collaborateurs, dont 29 professeurs, 190 doctorants et 40 personnes en formation. S'y ajoutent chaque année environ 160 étudiants en bachelor et master.

*Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAEPE)*

L'IFAEPE se situe, au niveau mondial, à la pointe de la recherche dans le domaine de l'eau. Abordant la problématique de l'eau selon une approche associant sciences naturelles, sciences de l'ingénieur et sciences sociales, il étudie aussi bien les cours d'eau naturels que les systèmes hautement techniques de gestion des eaux usées. 25 professeurs, environ 200 collaborateurs scientifiques et quelque 140 doctorants y trouvent un cadre de travail absolument unique, auquel s'associent activement plusieurs groupements d'intérêts issus de l'économie et de la société.

*Conseil des EPF*

Le Conseil des EPF est l'organe de direction et de surveillance stratégique du domaine des EPF. Il est l'autorité de nomination du domaine des EPF et assure la gestion et la construction du parc immobilier. Un état-major de quelque 50 collaborateurs assiste le Conseil des EPF dans l'accomplissement de son mandat légal.

## 32 Compte annuel consolidé

Durant l'exercice sous revue, le domaine des EPF disposait de ressources de 3,3 milliards en termes nets, dont la majeure partie provenait directement de la Confédération ou des institutions publiques chargées d'encourager la recherche. Le volume financier dépasse celui du compte 2013. La contribution financière, les fonds secondaires et les fonds de tiers ont enregistré une croissance. Le résultat de l'exercice se monte à 73 millions.

## 321 Aperçu

## Introduction – Evolution du plafond des dépenses

Par arrêté fédéral du 25 septembre 2012, le Parlement fédéral a approuvé pour le domaine des EPF un plafond des dépenses de 9583,9 millions pour les années 2013 à 2016 (FF 2012 7741), de même que le mandat de prestations correspondant du Conseil fédéral. En mars 2013, le Parlement a décidé d'augmenter ce plafond de 60,0 millions. Ces fonds supplémentaires sont affectés au développement de la recherche énergétique au domaine des EPF entre 2013 et 2016 (exploitation et investissements; FF 2013 2329). Le plafond des dépenses approuvé pour les années 2013 à 2016 s'inscrit ainsi à 9643,9 millions au total. La croissance annuelle moyenne durant la période de prestations 2013 à 2016 s'établit à 4,1% (base: budget 2012).

Par l'arrêté fédéral I concernant le budget 2014, le Parlement a autorisé un nouveau renforcement du plafond des dépenses (+ 14,0 mio), permettant ainsi au domaine des EPF de réinvestir les recettes issues des ventes immobilières des dernières années dans de nouveaux projets d'enseignement et de recherche. Cette nouvelle hausse a porté le plafond des dépenses à 9657,9 millions.

Les besoins financiers au titre des dépenses courantes et des investissements en immobilisations corporelles meubles (contribution financière, crédit A2310.0542, 701 SG-DEFR, 2014: 2195,0 mio) et le crédit d'investissement pour les immeubles utilisés par le domaine des EPF (crédit A4100.0125, 620 OFCL, 2014: 183,2 mio) sont imputés au plafond des dépenses. En revanche, la contribution aux loyers du domaine des EPF (crédit A2310.0543, 701 SG-DEFR, 2014: 277,7 mio) n'est pas imputée au plafond des dépenses.

Les dix objectifs stratégiques du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016 correspondent au plafond des dépenses pour la même période.

L'allocation des ressources au sein du domaine des EPF est réglée à l'art. 12, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Dans le cadre de l'allocation des ressources, le Conseil des EPF tient compte des buts stratégiques, des prestations académiques et des charges financières des institutions (mandat de prestations 2013-2016, objectif 8, sous-objectif 3). Le Conseil des EPF attribue les ressources aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche dans le cadre des contrats d'objectifs dérivés du mandat de prestations. Pour ce faire, il tient compte de sa planification stratégique et des plans de

développement approuvés des EPF et des établissements de recherche. Avant d'allouer les ressources aux institutions, il réserve les fonds nécessaires à sa propre administration, au fonctionnement de la Commission de recours interne ainsi qu'aux financements incitatifs et d'aide au démarrage. Ces derniers ont été cédés aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche au cours de l'année 2014 (voir ch. 341).

## Compte 2014

Les revenus du domaine des EPF ont augmenté de 113 millions par rapport au compte 2013 (+ 3,4%) pour atteindre 3314 millions (*revenus opérationnels* de 3307 mio; *résultat financier* de 7 mio). Les contributions de la Confédération (contribution financière et contribution aux loyers) de 2473 millions représentent la majeure partie (75 %) des revenus opérationnels. Les entrées de fonds secondaires et de fonds de tiers s'établissent au total à 773 millions (+ 60 mio, soit + 8,4% par rapport au compte 2013), dont ont été déduits les fonds non utilisés pendant l'année sous revue, qui s'inscrivent à 102 millions (inscrits sous les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers).

Les revenus plus élevés, dans l'ensemble, qu'en 2013 ont permis de financer des projets d'enseignement et de recherche supplémentaires.

Par rapport à l'année précédente, les *charges opérationnelles* ont progressé de 109 millions (+ 3,5%) pour s'établir à 3241 millions. Parallèlement, les charges de personnel ont crû de 63 millions (+ 3,2%). Il en ressort que les charges opérationnelles sont constituées en majeure partie par les charges de personnel (2044 mio, soit 63%).

S'inscrivant à 73 millions, le *résultat de l'exercice* 2014 dépasse de 3 millions celui de l'exercice 2013 (70 mio), et surtout de 32 millions le résultat budgétisé pour 2014. Le résultat opérationnel de 65 millions est également supérieur à celui de l'exercice précédent (57 mio) et dépasse la valeur budgétée pour 2014. La hausse des revenus opérationnels est proportionnellement plus forte que celle des charges opérationnelles, ce qui a amélioré le résultat de l'exercice 2014. En revanche, la détérioration du résultat financier a eu une influence négative sur le résultat de l'exercice 2014 dans le compte consolidé du domaine des EPF.

En valeur nette, la Confédération finance le domaine des EPF à près de 90%. Les contributions fédérales directes en constituent la majeure partie (75 % des revenus opérationnels). En 2014, la Confédération a également soutenu indirectement 15 % du financement du domaine des EPF par l'intermédiaire des fonds

secondaires. Le solde du financement est assuré par la collaboration avec le secteur privé (y c. les dons, les legs, etc.), les finances de cours et différents revenus tels les honoraires pour prestations de service et expertises, les ventes de matériel, de même que le résultat financier.

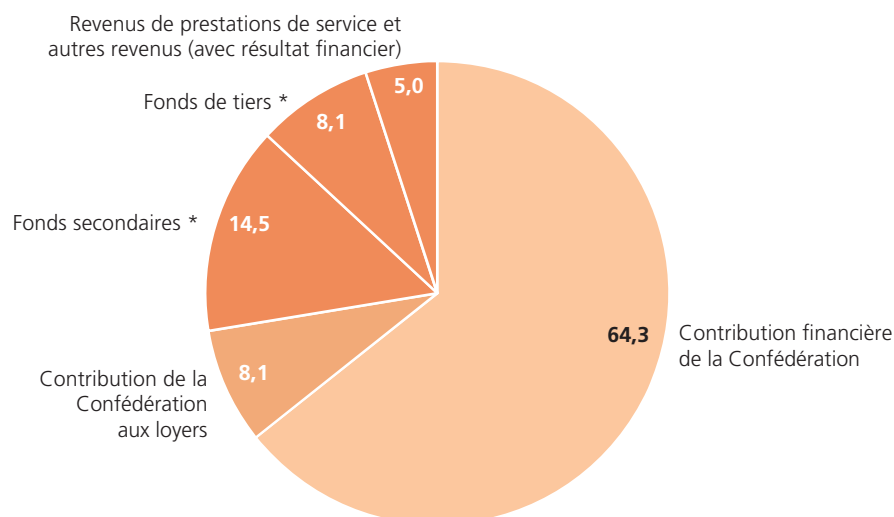
En 2014, le domaine des EPF a investi 242 millions (2013: 237 mio) dans les immobilisations corporelles (immobilisations meubles ou immeubles appartenant au domaine des EPF) et incorporelles.

Fin 2014, le total du bilan consolidé du domaine des EPF s'inscrivait à 3378 millions, soit une augmentation substantielle de 533 millions (+ 18,7 %) par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique notamment par l'accroissement du bilan effectué en vue de l'inscription à l'actif des coûts supplémentaires liés à la fermeture et au démantèlement des accélérateurs de l'IPS (+ 356 mio). Par conséquent, les immobilisations corporelles à l'actif et les capitaux de tiers à long terme inscrits au passif augmentent dans les mêmes proportions. Le capital affecté et le capital propre ont également progressé par rapport à l'exercice précédent.

## Origine et utilisation des fonds

### Structure des revenus 2014 en %

Revenus bruts inscrits au compte 2014: 3416 mio

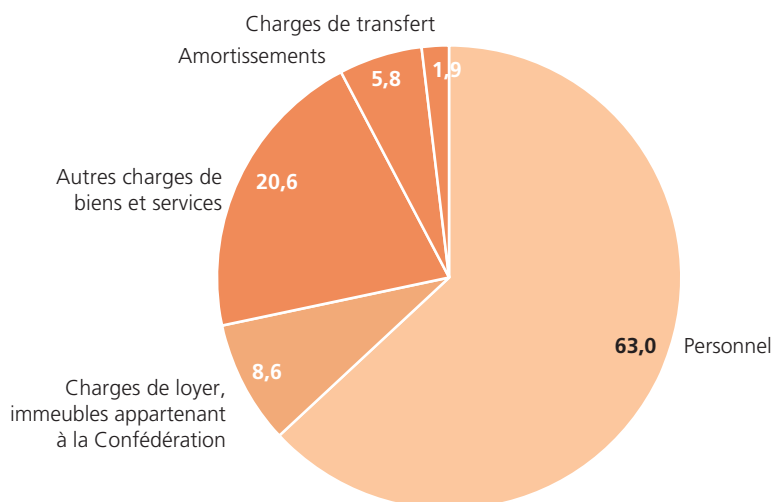


La Confédération finance 72 % du domaine des EPF au moyen de contributions directes (75 % des revenus nets). Elle couvre indirectement 15 % supplémentaires à l'aide de fonds de recherche obtenus par concours et de la recherche du secteur public (fonds secondaires). Les 13 % restants sont couverts par les fonds de tiers, les revenus de prestations de service et les autres revenus.

\* Fonds secondaires et fonds de tiers: revenus bruts avant variations des avoirs (- 102 mio)

### Structure des charges 2014 en %

Charges inscrites au compte 2014: 3241 mio



Les charges du domaine des EPF liées à la rétribution du corps professoral, des collaborateurs scientifiques et du personnel technique et administratif s'élèvent à 2 milliards, soit 63 % du total des charges. Viennent ensuite les «Autres charges de biens et services», c'est-à-dire notamment les charges du domaine des EPF liées au matériel, à des petits projets en matière d'infrastructure et à l'informatique.

## 322 Compte de résultats consolidé

### Résultat consolidé du compte de résultats

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs.	%	Chiffres en annexe
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>70</b>	<b>32</b>	<b>73</b>	<b>3</b>	<b>4,8</b>	
<b>Résultat opérationnel (sans résultat financier)</b>	<b>57</b>	<b>23</b>	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>15,8</b>	
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>3 189</b>	<b>3 356</b>	<b>3 307</b>	<b>118</b>	<b>3,7</b>	
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 074</b>	<b>2 195</b>	<b>2 195</b>	<b>121</b>	<b>5,8</b>	<b>1</b>
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>305</b>	<b>278</b>	<b>278</b>	<b>-27</b>	<b>-8,9</b>	<b>2</b>
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>713</b>	<b>763</b>	<b>773</b>	<b>60</b>	<b>8,4</b>	<b>3</b>
Compensations par des fonds secondaires	451	489	496	44	9,8	
Compensations par des fonds de tiers	262	274	277	15	5,9	
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>-37</b>	<b>-20</b>	<b>-102</b>	<b>-65</b>	<b>175,4</b>	<b>3, 20</b>
<b>Revenus des prestations de service</b>	<b>105</b>	<b>114</b>	<b>123</b>	<b>17</b>	<b>16,6</b>	<b>4</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>41</b>	<b>12</b>	<b>41,8</b>	<b>5</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>3 132</b>	<b>3 333</b>	<b>3 241</b>	<b>109</b>	<b>3,5</b>	
<b>Charges propres</b>	<b>3 076</b>	<b>3 172</b>	<b>3 178</b>	<b>102</b>	<b>3,3</b>	
Charges de personnel	1 981	2 036	2 044	63	3,2	6
Charges de biens et services et charges d'exploitation	914	917	917	3	0,4	2, 7
Amortissements	180	201	188	8	4,3	14
Variations des engagements internes	1	18	29	28	n.d.	20
<b>Charges de transfert</b>	<b>56</b>	<b>161</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>12,8</b>	<b>8</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>-6</b>	<b>-42,8</b>	<b>9</b>
Revenus financiers	21	15	23	3	12,4	
Charges financières	8	7	16	8	106,9	

Le compte de résultats consolidé enregistre un excédent de revenus de 73 millions. Le résultat de l'exercice se compose du *résultat opérationnel* (65 mio) et du résultat financier (7 mio). Il est supérieur à celui du compte 2013 (+ 3 mio) et dépasse de 41 millions le résultat escompté dans le budget 2014.

Les *fonds secondaires* et *fonds de tiers* n'ont pas d'incidences sur le résultat de l'exercice. La différence entre les entrées (revenus opérationnels) et les ressources effectivement utilisées (charges opérationnelles) est neutralisée par comptabilisation des variations des fonds avec incidences sur les résultats (diminution des revenus de 102 mio). L'acquisition de fonds secondaires et de fonds de tiers a augmenté par rapport au compte 2013.

En comparaison avec l'année précédente, les *revenus opérationnels* augmentent de 118 millions (+ 3,7%) et passent à 3307 millions. En revanche, le montant budgété pour 2014 n'a pas été atteint (- 49 mio). Il est difficile de prévoir l'évolution des *variations des fonds secondaires et des fonds de tiers*, car celles-ci peuvent être très fortes d'une année à l'autre en fonction de l'avancement des projets d'enseignement et de recherche. Si l'on exclut de la comparaison les variations enregistrées sur les fonds secondaires et les fonds de tiers, on constate encore plus nettement que les revenus opérationnels de 2014 dépassent ceux de 2013, tout comme ceux qui sont inscrits au budget 2014 (C 2014: 3409 mio; B 2014: 3376 mio; C 2013: 3226 mio).

Les diverses catégories de revenus ont connu l'évolution suivante: les fonds primaires (2473 mio) se sont accrus de 94 millions (+ 3,9%) par rapport à 2013. Ils comprennent les contributions directes de la Confédération, soit la *contribution financière* (2195 mio) et la *contribution aux loyers* (278 mio). La part des fonds primaires se monte, comme l'année précédente, à près de 75% des revenus opérationnels. Les revenus des fonds secondaires et fonds de tiers – variations comprises – s'inscrivent à 671 millions et représentent environ 20% des revenus opérationnels, contre 21% l'année précédente (676 mio). Le solde (5%) des revenus opérationnels se répartit entre les *revenus de prestations de service* (123 mio) et les *autres revenus* (41 mio).

Les *charges opérationnelles* ont progressé de 109 millions (+ 3,5%) pour s'établir à 3241 millions, mais restent inférieures de 92 millions au montant budgétisé (- 2,7%). Elles sont constituées en majeure partie par les *charges de personnel* (2044 mio, soit 63%). Les *charges de biens et services et charges d'exploitation* de 917 millions englobent aussi les loyers afférents aux immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF (278 mio). Le total des *amortissements* (188 mio) demeure au même niveau que l'année précédente. Concernant les *variations des engagements internes* (+ 28 mio), les promesses relatives aux projets d'enseignement et de recherche, notamment, ont sensiblement augmenté par rapport au compte 2013.

Les *charges de transfert* sont inférieures de 98 millions au montant budgété pour la raison suivante: géré en majeure partie de façon centralisée par le Conseil des EPF, ce poste est inscrit au budget en cours d'année selon les différents projets en cours, puis affecté aux institutions. Les charges effectives des unités du domaine des EPF sont ensuite imputées selon leur nature, mais le budget n'est pas adapté ultérieurement. En revanche, la charge de transfert initialement inscrite au budget a été modifiée en raison des deux augmentations budgétaires successives concernant les revenus, afin d'éviter une distorsion du résultat de l'exercice budgété: dans le cadre du transfert du crédit d'invest-

tissement vers la contribution financière (26,5 mio), les charges de transfert inscrites au budget ont été augmentées du même montant. De même, elles ont été revues à la hausse après le relèvement des ressources affectées provenant du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» (tranche de 16,0 mio pour 2014).

Le *résultat financier* (7 mio) est nettement inférieur à son niveau de l'année précédente (13 mio) et au montant inscrit au budget. Il a été atténué par une adaptation nécessaire de la valeur de mise en équivalence dans les charges financières.

### 323 Compte des investissements consolidé

#### Résultat consolidé du compte des investissements

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs.	%
<b>Solde du compte des investissements</b>	<b>-244</b>	<b>-280</b>	<b>-250</b>	<b>-5</b>	<b>2,2</b>
<b>Solde des investissements dans des immobilisations corporelles</b>	<b>-236</b>	<b>-272</b>	<b>-242</b>	<b>-6</b>	<b>2,5</b>
<b>Recettes d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>-0</b>	<b>-51,1</b>
<b>Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>237</b>	<b>274</b>	<b>242</b>	<b>6</b>	<b>2,4</b>
Immeubles	0	-	-	-0	n.d.
Installations techniques et machines	165	219	209	44	26,6
Technologies de l'information	71	55	33	-38	-53,6
Immobilisations incorporelles	1	1	1	0	11,4
<b>Solde des investissements dans des placements financiers</b>	<b>-8</b>	<b>-8</b>	<b>-7</b>	<b>1</b>	<b>-8,3</b>

Le compte des investissements consolidé comprend les dépenses opérées pour l'achat ou la création (prestations propres) d'actifs financiers, ainsi que les recettes d'investissement provenant de leur vente. En principe, on ne comptabilise que les investissements entrant dans les actifs du domaine des EPF. Font exception à cette règle les cofinancements d'immeubles dont la Confédération est propriétaire, qui figurent dans les placements financiers et qui sont amortis tout au long de la période d'utilisation de l'objet financé.

Les *recettes d'investissement* sur immobilisations corporelles ne pèsent guère dans la balance. Il n'y a pas eu de sortie majeure parmi les immobilisations corporelles.

Les *dépenses d'investissement pour immobilisations corporelles* sont supérieures de 6 millions (+ 2,4 %) à celles de 2013. Les investissements dans les nouvelles acquisitions et dans le remplacement des installations techniques et machines dans le domaine scientifique augmentent. Les investissements dans les *installations techniques et machines* ont progressé (+ 43,9 mio, soit + 26,6 %). Ils englobent les investissements dans les aménagements spécifiques au locataire ou dans les équipements d'exploitation (Code des frais de construction, CFC 3), qui totalisent 91 millions (contre 59 mio en 2013) et expliquent donc en grande partie la forte augmentation par rapport à 2013. Les investissements dans les *technologies de l'information* ont été réduits de moitié par rap-

port au compte 2013 principalement en raison de la disparition des dépenses élevées inhérentes à la stratégie nationale pour le calcul à haute performance.

Les investissements les plus importants dans les installations techniques et machines (installations meubles en construction ou installations achevées) et dans les *technologies de l'information* englobent:

- le Centre interdisciplinaire de microscopie électronique ou SB CIME-GE (4,8 mio);
- les calculateurs à haute performance tels que «Piz Dora» (9,1 mio) ou Euler Cluster pour l'ID High Performance Computing de l'EPFZ (3,2 mio) au CSCS de Lugano;
- les aménagements spécifiques au locataire: à l'IPS pour SwissFEL (17,7 mio), à l'EPFZ pour la plate-forme des sciences de la vie HPL (3,0 mio) et le nœud central LEE (3,4 mio), à l'EPFL dans le Domaine Immobilier et Infrastructures DII (3,4 mio), au FNP pour le laboratoire de phytoprotection (2,8 mio) et à l'IFAEPE pour l'Aquatikum (2,8 mio).

Durant l'exercice sous revue, les investissements dans les *installations techniques*, les *machines* et les *technologies de l'information* qui ont été financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers s'établissaient à 40 millions (compte 2013: 37 mio).



Les cofinancements (*investissements dans des placements financiers*) englobent le bâtiment HIB de l'EPFZ à Höggerberg (1,9 mio) ainsi qu'Objectif Campus (2,8 mio) et le Campus Biotech (2,7 mio) de l'EPFL.

### 324 Compte des flux de fonds consolidé

#### Résultat consolidé du compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>84</b>	<b>66</b>	<b>-17</b>	<b>-20,5</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>360</b>	<b>328</b>	<b>-31</b>	<b>-8,7</b>	
<b>Cash-flow</b>	<b>258</b>	<b>276</b>	<b>18</b>	<b>7,0</b>	
Résultat de l'exercice	70	73	3	4,9	
Amortissements	180	188	8	4,3	14
Variations des provisions	7	-5	-11	-172,8	19
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	1	19	18	n.d.	
<b>Augmentation (-) / diminution (+) de l'actif circulant net</b>	<b>41</b>	<b>-57</b>	<b>-98</b>	<b>-237,5</b>	
<b>Augmentation (+) / diminution (-) du capital affecté</b>	<b>61</b>	<b>109</b>	<b>48</b>	<b>79,5</b>	<b>20</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>-233</b>	<b>-238</b>	<b>-5</b>	<b>2,2</b>	
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-233</b>	<b>-238</b>	<b>-5</b>	<b>2,1</b>	<b>14</b>
Immeubles, installations techniques, technologies de l'information	-236	-242	-6	2,4	
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	4	4	1	17,4	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-0</b>	<b>11,4</b>	<b>14</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>-16</b>	<b>-23</b>	<b>-6</b>	<b>38,2</b>	<b>12</b>
<b>Cash-flow libre</b>	<b>110</b>	<b>68</b>	<b>-43</b>	<b>-38,6</b>	
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>-26</b>	<b>-1</b>	<b>25</b>	<b>-95,8</b>	

#### Etat du fonds des liquidités

mio CHF	Compte 2013	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013		Chiffres en annexe
			val. abs.	%	
<b>Etat des liquidités au 1.1.</b>	<b>1 442</b>	<b>1 525</b>	<b>84</b>	<b>5,8</b>	<b>10</b>
Augmentation / diminution	84	66	-17	-20,5	
<b>Etat des liquidités au 31.12</b>	<b>1 525</b>	<b>1 592</b>	<b>66</b>	<b>4,4</b>	<b>10</b>

Le compte des flux de fonds recense les flux de fonds provenant des activités courantes, des activités d'investissement et des activités de financement. Ils sont représentés selon la méthode indirecte. Le total des *flux de fonds* correspond aux variations du fonds des liquidités et placements à court terme.

Le *cash-flow* de 276 millions provient principalement du résultat annuel, majoré des amortissements. Outre le *cash-flow* (+ 276 mio), les flux de fonds provenant des activités courantes (328 mio) incluent l'augmentation de l'actif circulant net (- 57 mio) et celle du capital affecté (+ 109 mio). Cette dernière découle de l'excédent de fonds secondaires et de fonds de tiers reçus par rapport à leur utilisation.

Les sorties de fonds nettes destinées aux immobilisations corporelles atteignent 238 millions; elles résultent des *activités d'investissement*.

Un *cash-flow* libre de 68 millions est inscrit en tant que résultat intermédiaire dans le compte des flux de fonds. Il est inférieur à celui de l'exercice précédent en raison d'un flux de fonds plus faible provenant des activités courantes et de flux de fonds plus élevés provenant des activités d'investissement et de financement.

Les *activités de financement* n'ont généré pratiquement aucune ressource durant l'exercice sous revue.

Le solde de 66 millions des flux de fonds révèle l'évolution du poste du bilan «Liquidités et placements à court terme».

## 325 Bilan consolidé

### Bilan consolidé

mio CHF	2013	2014	Ecart p.r. au C 2013		Chiffres
			val. abs.	%	en annexe
<b>Actif</b>	<b>2 845</b>	<b>3 378</b>	<b>533</b>	<b>18,7</b>	
<b>Actif circulant</b>	<b>1 749</b>	<b>1 842</b>	<b>93</b>	<b>5,3</b>	
Liquidités et placements à court terme	1 525	1 592	66	4,4	10
Créances	61	71	10	16,3	11
Placements financiers à court terme	120	141	21	17,7	12
Stocks	12	12	0	0,1	13
Comptes de régularisation actifs	31	27	-4	-13,4	
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 096</b>	<b>1 536</b>	<b>439</b>	<b>40,1</b>	
Immobilisations corporelles	954	1 398	444	46,6	14
Immobilisations incorporelles	1	1	-0	-29,5	14
Prêts	3	22	19	664,5	16
Participations	3	3	1	28,2	15
Placements financiers à long terme	136	112	-24	-17,4	12
<b>Passif</b>	<b>2 845</b>	<b>3 378</b>	<b>533</b>	<b>18,7</b>	
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>417</b>	<b>724</b>	<b>307</b>	<b>73,7</b>	
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>326</b>	<b>272</b>	<b>-54</b>	<b>-16,6</b>	
Engagements courants	211	162	-49	-23,2	17
Engagements financiers à court terme	2	1	-0	-6,3	18
Comptes de régularisation passifs	44	42	-2	-4,6	
Provisions à court terme	69	66	-3	-4,7	19
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>91</b>	<b>453</b>	<b>362</b>	<b>396,3</b>	
Engagements financiers à long terme	11	18	7	68,5	18
Provisions à long terme	81	435	354	439,1	19
<b>Capital affecté</b>	<b>1 456</b>	<b>1 565</b>	<b>109</b>	<b>7,5</b>	<b>20</b>
Fonds secondaires	306	292	-15	-4,8	20
Fonds de tiers	892	989	97	10,9	20
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	104	109	5	4,4	
Fonds propres (engagements internes)	154	176	22	14,2	20
<b>Capital propre</b>	<b>973</b>	<b>1 089</b>	<b>116</b>	<b>11,9</b>	
<b>Autre capital propre</b>	<b>236</b>	<b>286</b>	<b>50</b>	<b>21,1</b>	
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	113	140	27	23,5	
Réserves libres	55	78	23	41,9	
Capital propre divers	67	67	-	-	
<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>737</b>	<b>803</b>	<b>66</b>	<b>9,0</b>	

Le bilan rend compte de la structure du patrimoine et du capital du domaine des EPF. Son actif se subdivise en actif circulant et actif immobilisé. La structure de son passif a pour particularité de comprendre, outre les capitaux de tiers et le capital propre, le capital affecté. A titre d'information complémentaire, un rapprochement indique en annexe (voir ch. 20) comment les composantes du capital affecté sont ventilées entre les capitaux de tiers et le capital propre. Cette répartition répond aux critères régissant le compte consolidé de la Confédération (CCC).

Le total du bilan consolidé s'inscrit à 3378 millions (+ 533 mio, soit + 18,7% par rapport à 2013). Il faut noter que les immeubles utilisés par le domaine des EPF appartiennent presque tous à la Confédération et qu'ils sont dès lors absents du bilan du domaine des EPF, mais figurent à l'actif de celui de la Confédération (valeur comptable au 31 décembre 2014: 4,3 mrd). La forte progression du total du bilan tient essentiellement à l'inscription à

l'actif des coûts relatifs au démantèlement des accélérateurs de l'IPS et à l'augmentation parallèle des provisions dans les mêmes proportions (356 mio; voir ch. 14 et 19).

L'*actif circulant* s'est accru de 93 millions pour atteindre 1842 millions. Cette hausse est liée au fait que les fonds secondaires et les fonds de tiers qui ne sont pas immédiatement utilisés sont placés auprès de la Confédération ou sur le marché, sur la base du contrat de trésorerie en vigueur et des directives de placement du Conseil des EPF. Ces placements à court terme auprès de la Confédération se montent à 1310 millions (2013: 1246 mio). Ces fonds sont comptabilisés sous le poste «Liquidités et placements à court terme».

L'*actif immobilisé* a fortement progressé. La hausse de 439 millions pour atteindre 1536 millions concerne principalement les *immobilisations corporelles* (+ 444 mio) et les *prêts* (+ 19 mio).



Parmi les immobilisations corporelles, la progression la plus importante découle de l'inscription à l'actif des coûts du démantèlement des accélérateurs, qui sont amortis sur la durée résiduelle de ces derniers. La hausse des prêts est liée à l'EPFL, qui a accordé un prêt de l'ordre de 20 millions à la Société pour le quartier nord (SQNE).

Parmi les *capitaux de tiers à court terme*, les engagements courants envers les chefs de file ont diminué.

La forte hausse des *capitaux de tiers à long terme* résulte de l'augmentation des provisions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS.

La plus grande partie de la progression du *capital affecté* de 109 millions, qui s'établit à 1565 millions, découle des fonds de tiers. La comptabilisation des compensations issues de fonds secondaires et de fonds de tiers est reportée, de même que la comptabilisation de l'utilisation de ces compensations pour des projets d'enseignement et de recherche. La majeure partie des compensations destinées aux projets de recherche, et surtout celles qui émanent de fonds de tiers, sont versées à titre de provision. Les fonds non utilisés sont portés au *capital affecté*, faisant ressortir les prestations restant à fournir en matière d'enseignement

et de recherche. Aux côtés des fonds secondaires et des fonds de tiers, les fonds propres destinés aux engagements internes et ceux pour les cofinancements des immeubles de la Confédération constituent d'autres composantes du *capital affecté*. Les *engagements internes* apparaissant au bilan ont augmenté de 22 millions durant l'exercice sous revue. Ceux qui portent sur la titularisation de professeurs (nominations) ou sur des projets d'enseignement et de recherche sont inscrits au passif. Ces engagements internes sont financés en majeure partie par la contribution de la Confédération. Les *cofinancements* sont des fonds de tiers alloués au domaine des EPF pour financer des immeubles (dons). Si les immeubles partiellement financés par ce biais sont la propriété de la Confédération, l'inscription des fonds correspondants parmi les fonds propres traduit la prétention partielle du domaine des EPF sur ces immeubles en cas de vente. Les cofinancements sont également inscrits à l'actif sous les placements financiers à long terme, en tant que créance envers la Confédération, et amortis au fil du temps. En 2014, les cofinancements ont encore affiché une croissance nette de 5 millions.

Le capital propre consolidé a augmenté de 116 millions pour atteindre 1089 millions au 31 décembre 2014, en raison du résultat annuel obtenu, qui a été partiellement distribué par anticipation.

## 326 Etat du capital propre consolidé

### Etat du capital propre consolidé

mio CHF	Total du capital propre	Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	Réserves libres	Capital propre divers	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
<b>Etat au 1.1.2013</b>	<b>903</b>	<b>119</b>	<b>55</b>	<b>99</b>	<b>572</b>	<b>58</b>
Transferts dans le capital propre	-0	-6	0	-32	139	-102
Postes enregistrés sous le capital propre	0	-	0	-	-	-
Résultat de l'exercice	70	-	-	-	1	70
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>70</b>	<b>-6</b>	<b>0</b>	<b>-32</b>	<b>140</b>	<b>-33</b>
Transactions distinctes	-0	-	0	-	-0	-
<b>Etat au 31.12.2013</b>	<b>973</b>	<b>113</b>	<b>55</b>	<b>67</b>	<b>712</b>	<b>26</b>
Transferts dans le capital propre	-	27	-19	-	62	-70
Postes enregistrés sous le capital propre	42	-	42	-	-	-
Résultat de l'exercice	74	-	-	-	1	73
<b>Total des gains et pertes enregistrés</b>	<b>116</b>	<b>27</b>	<b>23</b>	<b>-</b>	<b>63</b>	<b>3</b>
Transactions distinctes	-	-	-	-	-	-
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>1 089</b>	<b>140</b>	<b>78</b>	<b>67</b>	<b>774</b>	<b>29</b>

L'état du capital propre consolidé renseigne sur les répercussions engendrées au niveau du patrimoine par les opérations enregistrées au cours de l'exercice sous revue. Il montre les charges et revenus enregistrés directement dans le capital propre, hors compte de résultats, ainsi que les changements intervenus dans les différentes catégories entrant dans le capital propre.

#### Réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération

Le domaine des EPF a la possibilité de constituer des réserves à partir de la contribution financière de la Confédération et de les utiliser ultérieurement conformément aux objectifs définis dans le mandat de prestations. Leur affectation, au titre de l'utilisation des bénéfices, s'effectue lors du bouclage des comptes. Le Conseil des EPF réserve ces ressources aux projets

stratégiques des deux EPF et des quatre établissements de recherche, dans le cadre de son mandat de prestations et des conventions d'objectifs passées avec les EPF et les établissements de recherche. Les variations de la réserve sont comptabilisées sous le capital propre, en regard du poste «Résultat de l'exercice». Les réserves constituées à partir de la contribution financière de la Confédération progressent de 27 millions. L'augmentation se répartit comme suit:

- Conseil des EPF: les réserves passent à 65 millions (+ 14 mio). Les fonds serviront à des projets stratégiques du domaine des EPF dans les années à venir.
- FNP: les réserves diminuent légèrement de 0,4 million, le total demeurant à 15 millions. Les réserves doivent servir à la construction du laboratoire phytosanitaire (début des travaux en 2013; achèvement en 2015) et à la rénovation du laboratoire du bâtiment principal (dès 2015).
- LFEM: accroissement des réserves de 10 millions, qui s'inscrivent à 26 millions. La constitution de réserves est destinée à la réalisation de projets de construction (Energie Areal, plateforme NEST et Coating-Center).
- IFAEPE: accroissement de près de 3 millions pour atteindre 34 millions. De manière générale, ces réserves servent à la recherche (par ex. projet sur les cours d'eau suisses, élargissement des sciences sociales) et au financement de l'infrastructure correspondante (par ex. transformation des halles d'essai – équipement de l'Aquatikum avec les instruments nécessaires (CFC 3); équipements de recherche de Kastanienbaum et aménagement d'étangs d'essai).

#### *Réserves libres et capital propre divers*

Les réserves libres et le capital propre divers sont affectés dans leur totalité à l'enseignement et à la recherche. Il s'agit en l'occurrence des réserves de gestion destinées aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche. Elles sont principalement constituées à partir des revenus de tiers. Leur affectation, au titre de l'utilisation des bénéfices, s'effectue lors du bouclage des comptes. Le poste directement saisi dans le capital propre faisait partie de la procédure relative au retraitement et à l'inscription à l'actif de l'arrêt des accélérateurs de l'IPS. Il s'agit d'une conversion des amortissements concernant les coûts inscrits à l'actif pour la désaffectation de ces accélérateurs.

#### *Résultats reportés/résultat de l'exercice (excédent du bilan)*

Les réserves provenant du *solde reporté* sont constituées chaque année dans le cadre de l'utilisation des bénéfices. Le résultat de l'exercice comprend la partie non encore distribuée du résultat («bénéfice»).

## 33 Annexe au compte annuel consolidé

### 331 Explications générales

#### 1 Bases

##### Bases légales

La présentation des comptes du domaine des EPF se fonde sur les bases légales suivantes (directives et règlements inclus):

- Loi fédérale du 4.10.1991 sur les écoles polytechniques fédérales (LF sur les EPF; RS 414.110)
- Ordonnance du 19.11.2003 sur le domaine des écoles polytechniques fédérales (O sur le domaine des EPF; RS 414.110.3)
- Ordonnance du Conseil des EPF du 5.2.2004 sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123)
- Manuel de comptabilité du domaine des EPF (version de septembre 2011)

##### Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du domaine des EPF inclut les unités suivantes:

- Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF), Zurich;
- EPF de Zurich (EPFZ), Zurich;
- EPF de Lausanne (EPFL), Lausanne;
- Institut Paul Scherrer (IPS), Villigen;
- Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), Birmensdorf et Davos;
- Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherche (LFEM), Dübendorf, Saint-Gall et Thoune;
- Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux (IFAPE), Dübendorf et Kastanienbaum.

##### Normes comptables

La présentation des comptes du domaine des EPF suit les normes de présentation du compte consolidé de la Confédération (CCC). Elle respecte par ailleurs les principes de la comptabilité commerciale et de la gestion d'entreprise généralement admis, mentionnés dans l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF. Les prescriptions comptables, y compris les normes d'évaluation et d'amortissement, figurent dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF (art. 5 de l'ordonnance sur la comptabilité du domaine des EPF, RS 414.123).

##### Gouvernance

Les principes régissant la direction et le contrôle du domaine des EPF (y c. la stratégie de la Confédération en sa qualité de propriétaire) sont publiés dans le rapport de gestion 2014 du Conseil des EPF sur le domaine des EPF (partie «Organisation et gouvernance»).

#### Gestion des crédits et plafond des dépenses

L'instrument de gestion du domaine des EPF est le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016, lui-même conditionné sur les plans temporel et matériel par le plafond des dépenses autorisé pour la même période. Les tranches annuelles du plafond des dépenses obéissent aux principes suivants:

- *Présentation séparée des charges et des investissements en matière de construction*

Le crédit de charges finançant les dépenses d'exploitation courantes (contribution financière) est inscrit dans les comptes de la Confédération sous l'unité administrative (UA) 701 SG-DEFR pour le domaine des EPF (contribution financière). Les immeubles du domaine des EPF appartenant (à de rares exceptions près) à la Confédération, le crédit d'investissement y afférent est comptabilisé auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL; UA 620) et porté à l'actif du bilan de l'OFCL. Les charges liées aux installations de recherche, aux éléments à usage spécifique et aux installations d'exploitation ne font en revanche pas partie du crédit d'investissement. Ces investissements sont financés par le biais de la contribution financière et sont directement transférés dans le «patrimoine» économique des deux EPF et des quatre établissements de recherche. La préservation de la valeur de ces équipements d'exploitation apparaît donc dans leur comptabilité (inscription à l'actif et amortissement tout au long de leur durée de vie).

- *Transferts de crédit*

##### a) Crédit de charges et crédit d'investissement

Le transfert de crédit (art. 20, al. 5, OFC; RS 611.01) donne au domaine des EPF la souplesse nécessaire dans l'emploi des ressources. L'arrêté fédéral I du 12 décembre 2013 concernant le budget 2014 (art. 6, al. 2) habilite le DEFR, en accord avec le DFF (AFF et OFCL), à procéder au cours de l'exercice, pour un volume limité à 20 % du crédit d'investissement, à des transferts entre le crédit d'investissement de l'OFCL (UA 620) destiné aux constructions dans le domaine des EPF et la contribution financière pour le domaine des EPF (UA 701 SG-DEFR) destinée à l'exploitation, ou inversement.

En 2014, un transfert de crédit sans incidences financières de 26,5 millions a été effectué au profit de la contribution financière (voir ch. 341).

##### b) Crédits d'engagement

L'art. 11 de l'arrêté fédéral I du 12 décembre 2013 concernant le budget 2014 habilitait le DEFR à procéder, entre les crédits d'engagement du programme de construction 2014 du domaine des EPF, à des transferts d'un volume n'excédant pas 5 % du plus petit montant des deux crédits d'engagement concernés. Aucun transfert n'a été nécessaire en 2014.

- **Contribution aux loyers des immeubles appartenant à la Confédération**

Dans un souci de transparence, les loyers des immeubles de la Confédération utilisés par le domaine des EPF sont également comptabilisés selon le modèle locatif. La contribution de la Confédération aux loyers du domaine des EPF apparaît dans le compte d'Etat comme un crédit de charges avec incidences financières sous l'UA 701 «SG-DEFR» pour le domaine des EPF. Un crédit de revenus d'un montant identique est inscrit dans la comptabilité de l'OFCL (UA 620). La contribution de la Confédération aux loyers n'est pas intégrée au plafond des dépenses pour l'exploitation et les investissements du domaine des EPF. Le domaine des EPF inscrit dans son compte de résultats une contribution d'un montant correspondant à titre de revenus, et une contrepartie identique au titre des charges de loyers.

### Modification des principes comptables

Aucune modification n'a été effectuée.

## 2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

### Principes de budgétisation et de présentation des comptes

La budgétisation du domaine des EPF respecte les mêmes critères et principes que ceux qui sont appliqués par la Confédération (principe du produit brut, de l'universalité, de l'annualité et de la spécialité).

En vertu de l'art. 35, al. 1, de la loi sur les EPF, le compte consolidé du domaine des EPF fournit un aperçu de la situation réelle de la fortune, des finances et des revenus, abstraction faite des transferts internes. Les principes de présentation des comptes (importance, clarté, permanence des méthodes comptables, produit brut) s'inspirent des normes de présentation du *compte consolidé de la Confédération (CCC)*: ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

### Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation respectent les normes de présentation du CCC: ils sont consignés dans le manuel de comptabilité du domaine des EPF.

### Principales différences par rapport aux normes de présentation du CCC

*Différence*: en vertu de l'art. 9 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF (RS 414.123), des provisions sont également constituées pour couvrir de futurs engagements prévisibles. De plus, des provisions peuvent être constituées pour couvrir des risques financiers dans le cadre de la gestion des risques.

*Justification*: en vertu de l'art. 12, al. 2, des directives du Conseil des EPF du 4 juillet 2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, le domaine des EPF est habilité à

constituer des provisions suffisantes ou à prendre des mesures adéquates pour les risques non assurés ou transférés d'une autre manière à des tiers.

*Conséquence*: le total des provisions du domaine des EPF peut inclure des montants réservés pour des événements à venir. Ainsi, dans le compte de résultats, les variations des provisions ne figurent pas complètement dans l'exercice comptable correspondant.

*Différence*: au passif du bilan, le capital dit «affecté» constitue un groupe de comptes principal spécifique. Il comprend, d'une part, des prestations dues et portées au bilan pour l'enseignement et pour des projets de recherche, financés par des fonds secondaires et des fonds de tiers et pour lesquels des ressources ont déjà été versées, et, d'autre part, les engagements internes pour des nominations de professeurs ou des projets d'enseignement et de recherche.

*Justification*: la présentation des comptes du domaine des EPF doit tenir compte des spécificités d'une haute école.

*Conséquence*: la structure du bilan du domaine des EPF présente une autre catégorie de passifs, en plus des capitaux de tiers et du capital propre. On ne peut dès lors comparer la structure des passifs à celle que présentent habituellement d'autres bilans. De plus, le résultat annuel du domaine des EPF est conditionné par des écritures comptables relatives à des modifications d'inventaire, que ce soit du côté des charges ou de celui des revenus.

## 3 Risques et gestion des risques

### Gestion des risques dans le domaine des EPF

#### Contexte

La conduite à l'égard des risques est définie dans les directives du 4 juillet 2006 sur la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche, que le Conseil des EPF a édictées en se fondant sur l'art. 19a, al. 2, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3). Ces directives précisent les principes de gestion des risques et définissent les objectifs de la politique suivie par le Conseil des EPF en matière de risques. Elles définissent en particulier:

- les objectifs de la politique en matière de risques et les compétences;
- l'inventaire des risques;
- l'appréciation des risques;
- la maîtrise des risques et le financement des mesures;
- le contrôle de gestion en matière de risques.

#### Responsabilité et processus de gestion des risques

Comme l'exige l'autonomie sur laquelle la loi sur les EPF fonde le travail d'enseignement et de recherche et le transfert de savoir et de technologie des six institutions, celles-ci répondent chacune de la gestion des risques qu'elles encourent. Les présidents des EPF ainsi que la directrice et les directeurs des établissements de recherche sont donc les principaux responsables de la gestion des risques dans leur établissement.

Sur la base des directives du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont donc tous mis en place leur propre processus de gestion des risques. Celui-ci comprend l'identification et l'appréciation des risques individuels, des stratégies permettant de maîtriser ces risques et un contrôle adapté. Au sein de chaque institution, un responsable de la gestion des risques ou un comité de gestion des risques coordonne les activités et pilote les processus dans ce domaine. Le plus souvent, le responsable de la gestion des risques est appuyé par un comité ad hoc. Dans les faits, la mise en œuvre de la gestion des risques dans les différentes institutions est soumise à l'examen de l'audit interne du Conseil des EPF, qui fait rapport au comité d'audit du Conseil.

### Risques dans le domaine des EPF

#### *Risques dans les diverses institutions*

Le catalogue de risques diffère en fonction du profil de chaque institution. Les risques majeurs varient par exemple selon qu'il s'agit d'une haute école ou d'un établissement de recherche. L'orientation spécifique et la taille de chaque institution ont également une influence sur les risques auxquels elle est exposée. Ainsi, l'appréciation du même risque peut varier d'une école polytechnique ou d'un établissement de recherche à l'autre.

Dans leur catalogue de risques, les six institutions ont procédé à une description détaillée des risques qu'elles ont identifiés et des dommages qui peuvent en découler, et les ont évalués selon deux critères: la probabilité de leur occurrence et leurs conséquences financières (importance du dommage potentiel). Leurs effets potentiels sur la réputation de l'institution ont également été examinés de près. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche mettent leurs catalogues de risques individuels à jour une fois par an au moins, à la lumière des changements de contexte et de l'évolution des risques. Chaque catalogue distingue les catégories suivantes:

- risques financiers et économiques;
- risques juridiques;
- risques matériels, risques techniques et risques liés aux éléments naturels;
- risques liés aux personnes et à l'organisation;
- risques technologiques et naturels;
- risques sociaux et politiques;
- risques environnementaux et écologiques.

Pour les deux EPF et les établissements de recherche, les risques majeurs se caractérisent par des conséquences financières potentielles lourdes et une probabilité d'occurrence supérieure à la moyenne; en outre, ils menacent directement l'accomplissement des tâches légales de l'institution.

Dans leur rapport annuel, les institutions donnent connaissance de l'existence, de l'étendue et des conséquences financières des risques majeurs qui les menacent. En outre, elles doivent informer, directement et sans retard, le Conseil des EPF en sa qualité d'organe de surveillance du domaine des EPF, des évolutions des risques et des dommages extraordinaires. Lors de sa séance de réflexion annuelle de 2014, le comité d'audit a examiné at-

tentivement la gestion des risques et s'est entretenu avec les responsables correspondants des institutions du domaine des EPF. Lors de sa séance des 10 et 11 décembre 2014, le Conseil des EPF a pris connaissance du catalogue consolidé des risques majeurs dans le domaine des EPF. En outre, les catalogues de risques du domaine des EPF sont présentés une fois par an au département compétent.

Indépendamment de leur évaluation, les risques suivants comptent parmi ceux qui sont le plus souvent cités dans les catalogues des institutions:

- perte significative de moyens financiers;
- violence ou menace contre des personnes;
- risques informatiques (perte de données, accès non autorisé, communication, etc.);
- fraude scientifique;
- qualité insuffisante de l'enseignement, de la recherche ou des prestations de service;
- criminalité/vandalisme;
- dégradation/perte d'équipements ou d'appareils de recherche coûteux;
- accidents (professionnels et non professionnels) de collaborateurs ou d'hôtes.

#### *Instruments et mesures en matière de gestion des risques*

Les principes de gestion des risques prévoient que les deux EPF et les établissements de recherche s'assurent contre d'éventuels dommages, subsidiairement à d'autres mesures.

#### *Assurances*

En dépit d'une gestion consciencieuse des risques, on ne saurait exclure qu'un établissement soit touché par un événement susceptible de mettre en péril l'accomplissement des tâches que lui assigne la législation fédérale. Dans ce cas, en vertu de l'art. 19a, al. 4, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3), le Conseil des EPF demande au département, à l'attention du Conseil fédéral, une modification du mandat de prestations ou une augmentation de la contribution financière de la Confédération. Les assurances contractées par les institutions du domaine des EPF sont d'une grande importance pour l'appréciation de ce risque subsidiaire pour la Confédération (dans le sens de la responsabilité de la Confédération telle qu'elle est décrite à l'art. 19, al. 1, de la loi sur la responsabilité [RS 170.32]). Pour cela, les institutions doivent tenir compte des risques qu'elles encourent mais aussi veiller à maintenir un rapport coûts-bénéfices convenable et respecter les règles de la Confédération en matière de marchés publics. Les polices doivent être conformes aux normes en vigueur sur le marché suisse de l'assurance et être souscrites auprès de compagnies autorisées à pratiquer en Suisse.

Il incombe à chaque institution de contracter les polices nécessaires et de gérer son portefeuille d'assurances. Les directives du Conseil des EPF disposent simplement qu'outre les assurances prescrites par la loi, les EPF et les établissements de recherche doivent conclure, en vue d'une couverture de base, les assurances suivantes:

- une assurance choses et pertes d'exploitation;
- une assurance responsabilité civile d'entreprise;
- les assurances requises en vue d'une couverture aussi complète que possible des risques majeurs.

Il faut toutefois noter qu'on ne peut assurer tous les risques majeurs ni financer leur assurance. Les deux EPF et les quatre établissements de recherche ont conclu des assurances choses et des assurances responsabilité civile d'entreprise pour couvrir les dommages dus aux incendies et éléments naturels. En fonction de l'évaluation de la probabilité de survenance d'un dommage (> 50 %), des provisions sont également constituées pour certains risques de dommages.

Enfin, les EPF, les établissements de recherche et le Conseil des EPF ont conclu des contrats de moindre portée pour la couverture de risques spécifiques comme le prescrivent les directives.

#### **Publication des risques**

Dans le cadre de la clôture annuelle, on s'assure que la totalité des risques soit prise en compte dans les rapports. En fonction de l'évaluation de probabilité de leur réalisation, les risques figurent soit dans les provisions (> 50 % de probabilité), soit en annexe dans les engagements conditionnels.



## 332 Explications relatives au compte annuel consolidé

### Postes du compte de résultats

#### 1 Contribution financière de la Confédération

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs.	%
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 074</b>	<b>2 195</b>	<b>2 195</b>	<b>121</b>	<b>5,8</b>

La contribution financière de la Confédération sert à l'atteinte des objectifs et à l'accomplissement du mandat de prestations des EPF pour les années 2013 à 2016 au sens de la loi sur les EPF (RS 414.110).

Elle a augmenté de 121 millions (+ 5,8%) par rapport à l'exercice précédent:

- La contribution financière 2014 correspondait en majeure partie à l'arrêté fédéral I du 12 décembre 2013 concernant le budget 2014 et s'inscrivait à 2168,5 millions. Elle englobait notamment des ressources plus élevées issues de l'assainissement du portefeuille immobilier (+ 8,0 mio) et des fonds affectés plus importants pour le plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» (+ 4 mio).
- A ce chiffre se sont ajoutés en cours d'année 26,5 millions au titre d'un transfert de crédit sans incidence budgétaire (art. 20, al. 5, OFC, RS 611.01) effectué aux dépens du crédit d'investissement dans des constructions du domaine des EPF (A4100.0125, 620/OFCL). La contribution financière s'est élevée à 2195,0 millions du fait de ce transfert.

Les montants suivants ont été investis en 2014 dans les grandes infrastructures de recherche du domaine des EPF (objectif 4 du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016):

- calcul à haute performance en pétaflops au CSCS de Lugano (EPFZ): 20,0 millions (compte 2013: 18,4 mio);
- SwissFEL à l'IPS: 40 millions (compte 2013: 38,4 mio);
- projet «Blue Brain» (EPFL): 20,0 millions (compte 2013: 13,4 mio). Ce montant est apporté en tant que participation de l'EPFL dans le cadre du projet phare européen FET «Human Brain Project».

Le Conseil des EPF a accordé une contribution de 25,5 millions (montant identique à celui de l'année précédente) pour la réalisation de programmes et de projets d'importance nationale de la Conférence universitaire suisse (CUS), conformément à l'objectif 6 du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016 demandant le renforcement de la coopération nationale. Il s'agit pour l'essentiel des programmes communs Nano-Tera.CH (8,0 mio) et SystemsX.ch (12,5 mio), qui sont d'importance nationale et ont été décidés par la CUS, ainsi que de projets de coopération et d'innovation (PCI-CUS, 5,0 mio). Pour ces projets, la CUS ou le Fonds national (Nano-Tera.ch et SystemsX.ch) allouent les contributions aux chercheurs par voie de concours.

Le Conseil fédéral veut particulièrement encourager la recherche et l'innovation dans le domaine de l'énergie, en vue de promouvoir la mise en œuvre de la nouvelle politique énergétique. Sur les 60 millions accordés au domaine des EPF dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» pour la période 2013 à 2016, la contribution financière comprenait 16 millions en 2014 (12,0 mio en 2013). Ces fonds affectés ont notamment été utilisés pour constituer des équipes de chercheurs et pour développer des infrastructures de recherche dans le domaine de l'énergie (voir ch. 355).

La contribution du Conseil des EPF aux financements incitatifs et d'aide au démarrage des projets stratégiques d'enseignement et de recherche du domaine des EPF s'établissait, en incluant la recherche énergétique, à 63,1 millions au total (2013: 55,9 mio). Pour la poursuite de la mise en place des centres de compétences mentionnés à l'objectif 6 du mandat de prestations pour les années 2013 à 2016, le Conseil des EPF a alloué 3,7 millions (2013: 25,7 mio). Ce montant comprend une contribution de 3,0 millions à l'EPFL en tant que chef de file du centre de compétences Science et technologie des matériaux (CCMX) et une contribution de 0,7 million au centre de compétences en imagerie biomédicale (NCCBI). Durant l'exercice précédent, des contributions avaient également été versées aux deux centres de compétences dans les domaines de l'énergie et de la mobilité (CCEM) ainsi que de l'environnement et de la durabilité (CCES).

Depuis 2013, la contribution financière inclut le financement du démantèlement des accélérateurs de l'IPS (1,75 mio annuellement sur une période de 40 ans), sur la base d'une provision correspondante de 70 millions. Les futurs coûts de ce démantèlement ont été réévalués par la Confédération: compte tenu de cette étude des coûts réalisée en 2011, une clé de répartition a été définie pour l'ensemble des frais. L'IPS s'est appuyé sur ces informations pour porter la provision relative aux accélérateurs à 425,9 millions, contre 70,0 auparavant (pour le conditionnement, l'entreposage provisoire, le démantèlement et le stockage en couches géologiques profondes; voir ch. 14 et 19).

Par ailleurs, le financement du surcoût du réseau de mesure des séismes de grande amplitude à l'EPFZ (2014: 0,4 mio) est inclus dans la contribution financière.

Les ressources provenant de la contribution financière ont permis, d'une part, de couvrir les dépenses opérationnelles courantes et, d'autre part, de financer des investissements dans les immobilisations corporelles meubles et les immobilisations incorporelles. Ces investissements s'élèvent, au total, à près de 202 millions en 2014 (2013: 199 mio; voir ch. 323).

## 2 Contribution de la Confédération aux loyers

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Contribution de la Confédération aux loyers</b>	<b>305</b>	<b>278</b>	<b>278</b>	<b>-27</b>	<b>-8,9</b>

La contribution de la Confédération aux loyers est un crédit destiné à couvrir les charges liées à la location d'immeubles appartenant à la Confédération. Ce crédit n'est pas compris dans le plafond des dépenses. Il a certes des répercussions financières, mais n'a pas d'incidences en termes de dépenses (pas de flux de fonds). Les calculs se basent sur les amortissements théoriques et sur les coûts du capital des immeubles, auxquels viennent s'ajouter des émoluments de traitement.

Le taux d'intérêt applicable à la rémunération du capital moyen investi était de 2,5 % en 2014 (contre 3 % en 2013).

Fin 2014, la valeur comptable des immobilisations (immeubles et bien-fonds) s'inscrit à 4,3 milliards.

Les bâtiments sont en général amortis sur une période de 40 ans. Les investissements destinés à l'augmentation et au maintien de la valeur sont inscrits à l'actif. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour la valeur foncière. La valeur globale à l'état neuf des immeubles du domaine des EPF appartenant à la Confédération s'élève fin 2014 à environ 7,4 milliards, dont 6,3 milliards pour la valeur immobilisée et 1,1 milliard pour la valeur foncière (biens-fonds).

Sur le montant total de la contribution aux loyers, 183,0 millions sont destinés aux amortissements et 94,7 millions représentent les intérêts sur la valeur de placement ainsi que les frais de traitement.

## 3 Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers</b>	<b>713</b>	<b>763</b>	<b>773</b>	<b>60</b>	<b>8,4</b>
<b>Fonds secondaires</b> (Confédération, organisations gouvernementales et internat.)	<b>451</b>	<b>489</b>	<b>496</b>	<b>44</b>	<b>9,8</b>
Fondation Fonds national suisse (FNS)	175	192	188	13	7,5
Revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche (par ex. Projets CUS d'importance nationale, PRN)	34	41	45	11	31,5
Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)	37	33	48	11	31,0
Mandats de recherche de la Conf. (recherche du secteur public)	70	83	72	2	2,9
Programmes-cadres de recherche de l'UE	135	141	142	7	5,3
<b>Fonds de tiers</b>	<b>262</b>	<b>274</b>	<b>277</b>	<b>15</b>	<b>5,9</b>
Coopération avec l'économie	134	156	143	9	6,6
Dons et legs	57	48	59	1	2,3
Autres fonds de tiers	70	69	75	5	7,2

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>-37</b>	<b>-20</b>	<b>-102</b>	<b>-65</b>	<b>175,4</b>

Les revenus de fonds secondaires et de fonds de tiers se sont établis à 773 millions pour l'exercice sous revue. Ce total a dépassé de 10 millions les attentes inscrites dans le budget (763 mio). Il est même supérieur de 60 millions (+ 8,4 %) aux revenus de 2013 (C 2013: 713 mio). Toutes les composantes des fonds secondaires et des fonds de tiers ont progressé par rapport au compte 2013. En particulier, les flux de fonds secondaires excèdent le total de l'exercice précédent (+ 44 mio, + 9,8 %), mais les fonds de tiers se sont également accrus (+ 15 mio, + 5,9 %). Cette évolution correspond aux attentes, conformément à l'objectif 8 fixé par le Conseil fédéral dans son mandat de prestations au domaine des

EPF pour les années 2013 à 2016. D'après cet objectif, la diversification du financement passe notamment par un accroissement de la part des fonds secondaires et des fonds de tiers. Pendant l'exercice sous revue, le domaine des EPF a enregistré une légère hausse de la part des fonds secondaires.

Dans leur majorité, les projets d'enseignement et de recherche sont pluriannuels (de 3 à 5 ans environ). Les revenus comptabilisés ne concernent que les flux de fonds effectifs et non les adjudications de projets (enveloppes de projets). A la fin de l'année, la part des revenus non encore utilisée figure au bilan dans le



capital affecté en tant que prestations dues. La contrepartie est inscrite au poste des *variations des fonds secondaires et des fonds de tiers* du compte de résultats. Leur montant dépend de l'évolution attendue des projets. En 2014, les prestations dues ont augmenté de 102 millions en termes nets. Ce montant est indiqué comme perte de revenus. Du fait de la comptabilisation des variations dans le compte de résultats, les revenus et charges (charges de biens et services et charges de personnel comprises) des fonds secondaires et des fonds de tiers n'ont pas d'incidences.

La hausse des *fonds secondaires* de 44 millions tient aux opérations suivantes:

Le domaine des EPF a remporté en 2014 plusieurs adjudications mises au concours par le Fonds national suisse (FNS). Par rapport à l'exercice précédent, il a ainsi obtenu des revenus supplémentaires de 13 millions (+ 7,5 %) concernant les Programmes nationaux de recherche (PNR) et les Pôles de recherche nationaux (PRN). Sur ce montant, près de 5 millions reviennent au seul IPS, auquel le FNS a attribué davantage de promesses de projets.

Les *revenus divers provenant de l'encouragement de la recherche* reflètent également la réussite des entités du domaine des EPF pendant l'exercice sous revue (+ 11 mio, + 31,5 %). Cette progression tient principalement à l'EPFZ, avec le programme PRN Digital Fabrication (+ 3 mio) des Pôles de recherche nationaux (PRN) et les projets CUS destinés à Nano-Tera (+ 4 mio). L'EPFL a également obtenu des fonds supplémentaires pour un programme PRN (Materials' Revolution: Computational Design and Discovery of Novel Materials MARVEL; + 2 mio) et un projet CUS faisant partie de Nano-Tera (+ 2 mio).

Dans le cadre du plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée», la *Commission pour la technologie et l'innovation (CTI)*, qui est l'agence de promotion de la Confédération, a été chargée de financer et de piloter la mise en place des Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER), constitués en réseau interuniversitaire. Le domaine des EPF participe à des projets dans plusieurs des huit SCCER, ce qui explique la hausse sensible (+ 11 mio, + 31,0 %) par rapport au compte 2013.

L'augmentation des mandats de recherche de la Confédération (*recherche du secteur public*) relève des variations normales de ces fonds d'une année à l'autre. Le FNP utilise une part considérable de ses revenus provenant des fonds secondaires pour des mandats de recherche des offices fédéraux: environ 17 millions investis dans 150 projets, dont certains sont d'envergure, comme ceux

de l'OFEV sur la forêt et le changement climatique. Les autres entités du domaine des EPF réalisent également de nombreux projets dans le cadre de la recherche du secteur public.

Le domaine des EPF tire un bilan positif du 7<sup>e</sup> programme-cadre de recherche de l'UE (durée: de 2007 à 2013). Les ressources incitatives allouées à cet égard pour des activités de recherche et de développement ont constitué une source de financement importante pour le domaine des EPF. Comme lors des programmes-cadres de recherche précédents, le domaine des EPF était le principal bénéficiaire en Suisse des ressources incitatives de l'UE. Par rapport à 2013, les revenus ont progressé de 7 millions pour atteindre 142 millions. L'année 2014 marquait la transition pour le passage du 7<sup>e</sup> programme-cadre à Horizon 2020: la majeure partie des projets traités provenaient dès lors du 7<sup>e</sup> programme-cadre. L'EPFL et l'IPS ont réussi à obtenir des bourses ERC Grants et, partant, des ressources supplémentaires liées au Human Brain Project (EPFL; + 18 mio) et au projet Multi-axial and Multiscale Plasticity in Metals (IPS; + 5 mio). Les fonds de l'UE ont cependant reculé au niveau de l'EPFZ (- 16 mio).

Dans l'ensemble, les revenus provenant des *fonds de tiers* étaient supérieurs de 15 millions à leur niveau de 2013 (+ 5,9 %): l'EPFL (+ 7 mio), l'EPFZ (+ 2 mio) et l'IFAEPE (+ 1 mio), principalement, ont affiché des revenus en hausse grâce à la coopération avec l'économie privée. Par contre, les revenus de l'IPS provenant de partenariats avec l'économie privée (par ex. Alpiq, Axpo, Nagra) et ceux du LFEM issus de la coopération avec celle-ci ont reculé respectivement de 2 millions et de 1 million.

Les recettes des partenariats avec les cantons, les universités et les organisations internationales sont inscrites dans les *autres fonds de tiers*. Il s'agit en majorité de contributions des cantons à de grands projets de recherche: le Service des déchets, de l'eau, de l'énergie et de l'air du canton de Zurich (AWEL) a soutenu la plateforme NEST du LFEM avec 10 millions, le canton d'Argovie a de nouveau versé des contributions à SwissFEL, tout comme le canton de Zurich (Unispital Zurich) pour l'installation de protonthérapie Gantry 3 de l'IPS.

Les *dons et legs* sont demeurés à peu près au même niveau que l'exercice précédent pour l'ensemble du domaine des EPF. L'EPFZ a comptabilisé un montant plus faible issu du legs de Branco Weiss pour Society in Science (2014: 10 mio; 2013: 32 mio), mais des contributions plus élevées de l'ETH Foundation (+ 10 mio). L'EPFL affiche également une hausse en relation avec le Campus Biotech à Genève (+ 14 mio).

#### 4 Revenus de prestations de service

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>105</b>	<b>114</b>	<b>123</b>	<b>17</b>	<b>16,6</b>
<b>Emoluments d'utilisation, prestations de service</b>	<b>95</b>	<b>92</b>	<b>98</b>	<b>3</b>	<b>2,9</b>
Finances de cours et d'inscription	35	37	33	-2	-4,7
Brevets et licences	12	8	15	4	30,7
Prestations de service à caract. scientifique et administratif	49	47	49	1	1,7
<b>Ventes</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>15,5</b>
<b>Remboursements</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>19,9</b>
<b>Autres compensations</b>	<b>-12</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>	<b>11</b>	<b>-89,5</b>

La hausse des revenus de *prestations de service* (+ 17 mio, soit + 16,6%) tient à l'absence du solde négatif du poste *Autres compensations*. La présence de ce solde en 2013 dépendait de transferts à l'IPS. Celui-ci avait corrigé les prestations scientifiques et les remboursements par l'intermédiaire de ce poste, pour des questions de transparence.

Le montant des recettes provenant des *finances de cours et d'inscription* est en-deçà de celui du compte 2013. Sur ce total, 20,6 millions proviennent de l'EPFZ, 10,9 millions de l'EPFL et 1,2 million de l'IPS. Le montant des recettes provenant des finances de cours dépend du nombre d'étudiants et de doctorants et du montant des finances de cours semestrielles. Par rapport à 2013, le nombre d'étudiants et de doctorants a augmenté de

491 personnes en 2014 (28 537 contre 28 046 en 2013). Les finances de cours semestrielles sont restées au même niveau qu'en 2013 (annexe 1 de l'ordonnance sur les taxes du domaine des EPF; RS 414.131.7). Les revenus provenant des finances de cours et d'inscription ont fléchi, car le Centre de gestion d'entreprise (Betriebswirtschaftliches Zentrum, BWI) est devenu une entité juridique indépendante de l'EPFZ (revenus plus faibles des cours de formation et de perfectionnement; - 2,3 mio).

Le nombre de *brevets et licences* des deux EPF et des quatre établissements de recherche a augmenté par rapport à celui de l'exercice précédent (2013: 416; 2014: 480), générant des revenus correspondants supplémentaires.

#### 5 Autres revenus

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Autres revenus</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>41</b>	<b>12</b>	<b>41,8</b>
Revenus des immeubles	12	12	18	6	47,6
Autres revenus divers	17	15	23	6	37,6

Les *revenus des immeubles* englobent les loyers imputés à l'Université de Genève en relation avec le campus Biotech pendant tout l'exercice 2014. En 2013, seuls les revenus d'une moitié de l'année avaient pu être enregistrés, car la location débutait le 1<sup>er</sup> juillet 2013 (voir ch. 7).

Les *autres revenus divers* englobent des recettes supplémentaires uniques de l'EPFZ en raison du financement des coûts de développement du projet «Résidences pour étudiants» par Swiss Life.

## 6 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Charges de personnel</b>	<b>1 981</b>	<b>2 036</b>	<b>2 044</b>	<b>63</b>	<b>3,2</b>
<b>Rétribution du personnel</b>	<b>1 629</b>	<b>1 674</b>	<b>1 682</b>	<b>53</b>	<b>3,3</b>
Professeurs	190	196	194	4	1,8
Personnel scientifique dirigeant, chargés de cours	133	137	137	4	3,0
Autre personnel scientifique	718	749	738	20	2,8
Personnel technique et administratif	603	607	629	26	4,4
APG, CNA et autres remboursements	-15	-15	-16	-1	5,8
<b>Cotisations de l'employeur (assurances sociales)</b>	<b>314</b>	<b>323</b>	<b>325</b>	<b>11</b>	<b>3,6</b>
Assurances sociales AVS/AC/AI/APG/ass. maternité	102	104	105	3	3,2
Assur. personnel (cotisations d'épargne et de risque)	182	186	189	7	3,9
Assurance-maladie et accidents CNA (AP/ANP)	7	8	7	-0	-1,4
Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF/LAFam)	23	25	24	1	4,0
<b>Autres prestations de l'employeur</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>-1</b>	<b>-9,6</b>
<b>Personnel temporaire</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>50,3</b>
<b>Autres charges de personnel</b>	<b>20</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>-3</b>	<b>-17,2</b>

Les charges de personnel ont progressé de 63 millions (+ 3,2 %) par rapport au compte 2013 et atteignent 2044 millions au total. Le budget a été dépassé (+ 8 mio, soit + 0,4 %). La progression des charges s'explique principalement par le plus grand nombre de postes et par les mesures salariales décidées par le Conseil des EPF conformément aux art. 25 à 30 de l'ordonnance sur le personnel du domaine des EPF (RS 172.220.113). Les différentes charges de personnel ont évolué ainsi:

Les rétributions du personnel représentent 1682 millions (+ 53 mio, soit + 3,3 %) des charges de personnel. Elles gardent donc une part de 82 % de ces dernières. Au titre des cotisations de l'employeur, qui dépendent directement de la rétribution du personnel, sont inscrits 325 millions, ce qui correspond à 19,3 % de ladite rétribution. Les autres postes des charges de personnel totalisent environ 36 millions.

La progression des rétributions résulte des évolutions suivantes. D'une part, la forte hausse des postes en équivalents plein temps (EPT), dont le nombre a augmenté de 384 au total pour s'établir à 16 519 EPT (sans les 456 apprentis), a généré des charges supplémentaires d'environ 27 millions. D'autre part, le conseil des EPF a accordé une augmentation générale des salaires de 0,5 % et des mesures salariales individuelles de 1,2 % dans le cadre du nouveau système salarial (NSS). Ces mesures salariales ont engendré des charges supplémentaires d'environ 25 millions.

Les cotisations de l'employeur ont progressé à peu près dans les mêmes proportions que les rétributions (+ 3,6 %) par rapport au compte 2013.

Le niveau des cotisations de l'employeur pour les *assurances du personnel* (2014: 11,2 % 2013: 11,2 %) vise à atteindre le taux minimum de 11 % défini à l'art. 32g, al. 1, de la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1).

Les 16 519 EPT se répartissent sur près de 20 000 rapports de service (2013: 19 500), sans compter les personnes en formation. Le domaine des EPF assure en outre la formation de 456 apprentis (2013: 435) dans les filières professionnelles les plus variées.

Le nombre de professeurs a augmenté de 7,1 EPT pour s'inscrire à 778,6 EPT. Par conséquent, les rétributions des *professeurs* ont crû de 4 millions (+ 1,8 %). Les collaborateurs scientifiques enregistrent encore une fois la hausse la plus marquée (+ 201,0 EPT; total de 10 128,7 contre 9927,7 EPT en 2013). La tendance des dernières années se poursuit donc. Cette évolution se reflète principalement dans la catégorie *Autre personnel scientifique*, qui affiche des charges supplémentaires de 20 millions par rapport au compte 2013. Comme l'année précédente, une grande partie des charges supplémentaires liées au personnel scientifique a été financée par des fonds secondaires et des fonds de tiers (+ 11 mio environ). En termes de montants, la plus forte progression par rapport à 2013 est enregistrée dans la catégorie du personnel technique et administratif (+ 26 mio, soit + 4,4 %). Ces charges supplémentaires ont permis de financer les 176 EPT nouveaux (personnel technique et administratif: 5611,6 EPT).

L'évolution du nombre de postes au domaine des EPF est par ailleurs également liée à celle du nombre d'étudiants. Durant l'exercice sous revue, le taux d'encadrement est demeuré stable grâce notamment aux postes supplémentaires.

Le financement des 16 519 EPT se présente comme suit: la majeure partie, soit 66,4 % (2013: 66,7 %) ou 10 972 EPT, a été couverte par la contribution financière de la Confédération; 3889 EPT ont été financés par des fonds secondaires (2013: 3695 EPT) et 1658 EPT par des fonds de tiers (2013: 1627 EPT). Sur l'effectif total, la part financée par les fonds secondaires et les fonds de tiers est de 33,6 % et reste donc à peu près stable par rapport à 2013 (33,3 %).

La part des charges de personnel financée par les fonds secondaires et les fonds de tiers représente 25,7 % (26 % en 2013) et avoisine 525 millions (2013: 514 mio), dont 359 millions pour les fonds secondaires (2013: 352 mio) et 166 millions pour les fonds de tiers (2013: 162 mio).

Les rapports de travail à durée déterminée constituent un élément essentiel dans les hautes écoles et les établissements de recherche, car ils permettent à de nombreux doctorants et post-doctorants d'effectuer une formation avant de quitter

l'institution concernée. Au domaine des EPF, presque 64 % des rapports de travail étaient à durée déterminée en 2014 (2013: 64,7 %). Comme l'année précédente, 90 % des contrats à durée déterminée en cours ont été conclus pour une durée maximale de 3 ans.

L'évolution des soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel du domaine des EPF est exposée dans les commentaires au chapitre concernant les provisions (voir ch. 19).

### Financement du personnel

	Total		Charges de pers. financées par contribution financière de la Conf.		Charges de pers. financées par fonds secondaires/de tiers	
	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT	Charges mio CHF	Effectifs EPT
2014	2 044	16 519	1 519	10 972	525	5 547
2013	1 981	16 135	1 467	10 762	514	5 373

Remarque: Effectifs: effectif moyen employé à plein temps (mesure: équivalents plein temps [EPT]), sans les apprentis (456 EPT)

## 7 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart p.r. au C 2013	
	2013	2014	2014	val. abs.	%
<b>Charges de biens et services et charges d'exploitation</b>	<b>914</b>	<b>917</b>	<b>917</b>	<b>3</b>	<b>0,4</b>
<b>Charges de matériel et de marchandises</b>	<b>123</b>	<b>141</b>	<b>126</b>	<b>2</b>	<b>1,9</b>
Charges de matériel	99	107	101	2	1,7
Biens matériels non portés à l'actif	24	34	25	1	2,8
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>791</b>	<b>776</b>	<b>792</b>	<b>1</b>	<b>0,1</b>
Charges de locaux (loués à l'extérieur)	27	26	39	11	41,3
Charges de loyers, immeubles de la Confédération	305	278	278	-27	-8,9
Infrastructure	163	148	175	12	7,2
Charges administratives	14	18	14	0	1,1
Charges informatiques et de télécommunication	75	80	78	3	4,5
Commissions, honoraires, mandats R&D	69	76	71	2	3,2
Transports, assurances, émoluments	18	15	16	-2	-9,8
Autres prestations de service de tiers	15	27	13	-2	-13,6
Charges de bibliothèque	29	29	27	-1	-4,8
Frais	74	78	76	2	2,7
Autres charges de biens et services	2	3	4	2	127,7

Les charges de biens et services et charges d'exploitation ont affiché une croissance modeste par rapport à l'année précédente (+3 mio; +0,4%) pour s'établir à 917 millions. Elles correspondent presque à la valeur inscrite au budget. Le caractère modéré de la hausse tient principalement à la baisse des charges de loyers pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération. Cette réduction est liée au taux d'intérêt théorique, qui a fléchi de 0,5 point de pourcentage par rapport à 2013 et qui s'inscrit à 2,5% (voir ch. 2).

La majeure partie des charges d'exploitation est imputable aux charges de loyers pour l'utilisation d'immeubles appartenant à la Confédération (278 mio). Le total équivaut à la contribution de la Confédération aux loyers, qui figure dans les revenus (voir ch. 2).

Les charges de locaux (loués à l'extérieur) ont crû de 11 millions par rapport à 2013, principalement en raison du campus Biotech de l'EPFL à Genève. Cette progression est élevée, car seule la moitié des coûts avait été comptabilisée en 2013 (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2013). L'EPFL impute partiellement ces coûts à l'Université de Genève (voir ch. 5).

Durant l'exercice sous revue, quelque 175 millions ont été consacrés à la maintenance et à la remise en état des infrastructures. Ce montant comprend les dépenses pour l'aménagement spécifique à l'utilisateur et au locataire ainsi que pour les parties

du Code des frais de construction (CFC 3) non portées à l'actif (seuil d'inscription à l'actif: 100 000 fr. par objet). La surface utile principale de 954 900 m<sup>2</sup> est sensiblement supérieure à celle de 2013 (928 600 m<sup>2</sup>). L'ajout de surfaces louées supplémentaires, notamment, y a contribué. L'augmentation de la surface utile principale engendre des coûts plus importants pour les infrastructures. Au total, on constate également des coûts plus élevés pour l'aménagement spécifique à l'utilisateur et au locataire (CFC 3 – parties non portées à l'actif) et, de manière générale, des charges supérieures pour la maintenance des installations techniques par rapport à l'exercice précédent.

Les biens matériels non portés à l'actif comprennent les achats de petits appareils dont le montant est inférieur au seuil d'inscription à l'actif (5000 fr. par objet) applicable aux biens portés à l'actif. Le total d'environ 25 millions n'est pas beaucoup plus élevé que celui de 2013.

Durant l'exercice sous revue, le domaine des EPF a consacré environ 111 millions (2013: 145 mio) au poste informatique et télécommunication (investissements et charges). Le domaine des EPF affecte près de 100 millions par an aux projets informatiques. Compte tenu de la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance, ce volume était sensiblement supérieur ces dernières années, tout comme en 2014 (total de 111 mio, dont 78 mio pour les charges informatiques et 33 mio pour les investissements; voir ch. 323).

## 8 Charges de transfert

mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart p.r. au C 2013	
	2013	2014	2014	val. abs.	%
<b>Charges de transfert</b>	<b>56</b>	<b>161</b>	<b>63</b>	<b>7</b>	<b>12,8</b>
Projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence	–	87	–	–	–
Encouragement de la recherche énergétique	–	16	–	–	–
Charges du domaine des EPF pour la participation à des projets d'importance nationale (projets de coopération CUS)	25	26	25	0	0,6
Bourses, prix, cotisations d'adhésion	14	16	22	8	56,3
Financement du démantèlement des accélérateurs	–	2	–	–	–
Contributions à la recherche versées à l'extérieur	17	15	16	-1	-4,8

Le total des *charges de transfert* comprend les ressources servant à financer la participation à des projets d'importance nationale, conformément à l'objectif 6 du mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016 et au message FRI pour la même période (FF 2012 2914).

Sous les *cotisations d'adhésion* sont comptabilisées, entre autres, les charges annuelles pour l'adhésion à des organisations de recherche nationales et internationales. Les *bourses, prix et cotisations d'adhésion* ont progressé notamment en raison de frais de mobilité accrus dans le cadre du programme d'échanges ERASMUS et de la contribution de l'EPFZ à l'Akademischer Sportverband Zürich (ASVZ) à l'occasion de ses 75 ans.

Les charges inférieures au budget 2014 dans les *projets stratégiques du Conseil des EPF et centres de compétence* s'expliquent ainsi: les contributions sont budgétées de manière centralisée au Conseil des EPF, en tant que charges de transfert, avant d'être cédées aux institutions du domaine des EPF en cours d'année. Ces dernières comptabilisent les fonds sous d'autres catégories de charges selon leur utilisation. Ce procédé est également appliqué aux *fonds affectés pour l'encouragement de la recherche énergétique*, conformément au plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée».

Les ressources destinées aux projets d'importance nationale (2014: 25,4 mio; 2013: 25,3 mio) de la CUS sont transférées en cours d'exercice au Fonds national suisse (FNS) et comptabilisées comme charges dans le bouclage individuel des comptes du Conseil des EPF. Le FNS choisit les projets et alloue les ressources de manière compétitive aux chercheurs (voir ch. 3). Il s'agit principalement des tranches annuelles des contributions aux initiatives suisses en biologie systémique pour Systems.X.ch (2014: 12,5 mio; 2013: 12,5 mio) et Nano-Tera.ch (2014: 8,0 mio; 2013: 8,0 mio). La tranche annuelle destinée à financer le démantèlement des accélérateurs de l'IPS (1,75 mio) est portée à l'actif au titre des placements à long terme et inscrite au bilan (voir ch. 12). Dans le budget, ce montant figure sous les charges de transfert.

La contribution financière a été augmentée par un transfert de crédit de 26,5 millions à la charge du crédit d'investissement (voir ch. 1 et ch. 341). La hausse correspondante des charges budgétées en 2014 a été effectuée, comme en 2013, dans les charges de transfert, ce qui explique le relèvement du budget 2014 à près de 161 millions par rapport aux 134 millions initiaux inscrits dans l'arrêté fédéral du 13 décembre 2013.

## 9 Résultat financier

mio CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p.r. au C 2013	
				val. abs.	%
<b>Résultat financier</b>	<b>13</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>-6</b>	<b>-42,8</b>
Revenus financiers	21	15	23	3	12,4
Charges financières	8	7	16	8	106,9

Le placement des fonds s'effectue conformément au contrat de trésorerie passé le 29 novembre 2007 entre l'Administration fédérale des finances (AFF) et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF.

Sur la base de l'art. 34c, al. 2, de la loi sur les EPF (RS 414.110), le Conseil des EPF a édicté les directives de placement qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008. C'est sur cette base que les deux EPF et les quatre établissements de recherche définissent leurs stratégies de placement respectives. De plus, conformément au chapitre 4, al. 6, des directives de placement du Conseil des EPF, les deux EPF et les quatre établissements de recherche rendent compte annuellement de la performance de leurs placements financiers et des éventuelles mesures planifiées.

La dégradation du *résultat financier* résulte des causes suivantes:

- diminution du produit des intérêts des placements monétaires et financiers de 2 millions, hausse des revenus des participations et des adaptations de la valeur vénale issue de mandats de gestion de fortune (+ 5 mio);
- au niveau des charges, la baisse de la valeur de mise en équivalence de la SQNE a entraîné une détérioration à l'EPFL (+ 8 mio; + 106,9%).

## Postes du bilan

### 10 Liquidités et placements à court terme

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	<b>1 525</b>	<b>1 592</b>	<b>66</b>	<b>4,4</b>
Banque, poste, caisse	276	282	6	2,1
Placements à court terme (≤ 90 jours)	1 249	1 310	61	4,9

Le montant des *liquidités et placements à court terme* a augmenté de 66 millions durant l'année sous revue pour se porter à 1 592 millions. Il comprend avant tout les placements effectués selon le contrat de trésorerie conclu le 19 novembre 2007 entre l'AFF et le Conseil des EPF à propos des relations de trésorerie entre l'AFF et le domaine des EPF. Il s'agit en particulier de ressources du capital affecté (fonds secondaires et fonds de tiers, fonds destinés aux engagements internes), qui sont placées auprès de la Trésorerie fédérale jusqu'à leur utilisation dans l'enseignement et la recherche. Le volume plus important des *placements à court terme* est directement lié à l'augmentation des fonds secondaires

et des fonds de tiers et des engagements internes. S'y ajoute la hausse des réserves constituées à partir de la contribution financière, qui sont placées auprès de la Trésorerie fédérale sans être rémunérées, conformément au contrat de trésorerie. Le volume total des placements à court terme concernait fin 2014 des placements monétaires auprès de la Confédération (2014: 1 310 mio; 2013: 1 246 mio).

En matière de placements à court terme, des entrées de 97 millions sont inscrites en face de sorties de 36 millions au total.



## 11 Créances

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Créances</b>	<b>61</b>	<b>71</b>	<b>10</b>	<b>16,3</b>
Créances résultant de livraisons et de prestations	46	52	6	13,7
Créances sur la Confédération	12	12	0	2,3
Autres créances	3	7	3	99,9

Le total des créances a augmenté de 10 millions et s'établissait à 71 millions fin 2014. Sur ce montant, 6 millions concernent des *créances résultant de livraisons et de prestations* de l'EPFL envers le canton du Valais (antenne de l'EPFL en Valais) et envers la Fondation Campus Biotech à Genève. La hausse des *autres créances* de 3 millions porte sur une créance de l'EPFZ provenant de la vente de REDVAX SARL (filiale de Redbiotec AG) et sur des créances envers l'AVS en raison de paiements par acompte trop élevés.

Des réévaluations d'un volume de près de 3 millions ont été effectuées pour les créances sur débiteurs risquées. Sur le total des créances résultant de livraisons et de prestations, 39 millions proviennent de débiteurs suisses et 13 millions de débiteurs étrangers.

Les *créances sur la Confédération* englobent également des créances envers des entreprises de la Confédération qui ne relèvent pas de son périmètre de consolidation.

## 12 Placements financiers

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Placements financiers</b>	<b>256</b>	<b>253</b>	<b>-2</b>	<b>-0,9</b>
Placements financiers à court terme	120	141	21	17,7
Placements financiers à long terme	136	112	-24	-17,4

Les placements financiers présentent un transfert de fonds net entre les placements financiers à court terme (+ 21 mio) et les placements financiers à long terme (- 24 mio) et, dans l'ensemble, une réduction de 2 millions.

Le recul des *placements financiers à long terme* tient principalement à une opération de l'IPS. Celui-ci a comptabilisé une importante sortie (- 30 mio) en faveur des liquidités, en relation avec la mise à disposition flexible des ressources provenant d'un compte pour les communes et les établissements de droit public détenu auprès de la Neue Aargauer Bank, qui étaient placées à long terme jusqu'à fin 2013. Cette baisse a été partiellement compensée par la constitution de placements financiers à long terme pour l'EPFZ et l'EPFL en vue de cofinancements (+ 5 mio en termes nets).

Les principales causes de la progression des *placements financiers à court terme* sont contradictoires: d'une part, l'EPFL a comptabilisé une sortie (- 9 mio) concernant la SQNE. D'autre part, l'EPFZ a renforcé un mandat de gestion de fortune pour le porter à 20 millions et a enregistré une hausse totale de 10 millions avec d'autres titres et placements financiers à court terme.

Les placements financiers à court terme englobent notamment des titres à revenu fixe de l'EPFL (31 mio) en relation avec la fondation EPFL+, qui sont destinés à financer des chaires et des places d'étudiants. La majeure partie (environ 108 mio) des placements financiers à court terme porte sur des mandats de gestion de fortune de l'EPFZ.

La plupart des placements financiers à long terme sont constitués par des réévaluations des cofinancements, après correction des entrées (+ 7,4 mio) ou de l'amortissement (- 2,8 mio), des deux EPF pour les immeubles qui sont la propriété de la Confédération (2014: 109 mio; 2013: 104 mio). L'encours restant de 3,5 millions concerne des placements financiers à long terme auprès de la Confédération, qui sont accumulés sur une durée de 40 ans pour financer le démantèlement des accélérateurs à l'IPS.

Sur le total des placements financiers (253 mio), près de 112 millions étaient investis auprès de la Confédération (2013: 106 mio) et 141 millions auprès d'établissements financiers privés (2013: 150 mio) à la fin de l'année 2014.



### 13 Stocks

Le montant des stocks reste inchangé à près de 12 millions. Il s'agit exclusivement de stocks résultant d'achats. Ils comprennent des articles faisant l'objet d'un réapprovisionnement régulier, tels les produits chimiques, le matériel de laboratoire et le matériel expérimental destinés à l'enseignement et à la re-

cherche. Un inventaire physique annuel n'est effectué que pour les stocks d'une valeur globale supérieure à 100 000 francs, les autres stocks font l'objet d'une évaluation. La valeur comptable (avant correction de la valeur du marché, - 2,0 mio) des stocks est restée stable (13 mio).

### 14 Immobilisations corporelles

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>954</b>	<b>1 398</b>	<b>444</b>	<b>46,6</b>
<b>Immobilisations corporelles meubles</b>	<b>943</b>	<b>1 387</b>	<b>444</b>	<b>47,1</b>
Installations techniques et machines	572	1 036	464	81,0
Installations en construction/acomptes portés à l'actif	284	280	-4	-1,5
Biens d'investissement informatiques	86	71	-15	-17,7
<b>Immobilisations corporelles immeubles</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>-0</b>	<b>-1,2</b>
Biens-fonds	5	5	-	-
Constructions	6	5	-0	-2,4

Le groupe de comptes «Installations techniques et machines» comprend les actifs suivants: mobilier, machines et appareils, installations techniques d'exploitation, aménagements de locaux et adaptations aux besoins des utilisateurs, machines de bureau, véhicules, outillage et appareils. L'importante progression (+ 464 mio) s'explique comme suit:

- L'étude des coûts de désaffectation des centrales nucléaires menée en 2011 par la Confédération estimait notamment les coûts totaux pour la désaffectation et le démantèlement des installations suisses. Les déchets radioactifs relevant de la responsabilité de la Confédération ont été répartis en catégories, sur la base desquelles la clé de répartition des coûts totaux a été définie. L'OFSP et l'IPS ont ensuite évalué le montant total probable jusqu'en 2100. La part de l'IPS s'établit à 425,9 millions, dont 70 millions ont déjà été inscrits au bilan, sous les provisions à long terme, au cours des années précédentes. Par conséquent, il faut encore porter à l'actif quelque 356 millions dans le compte 2014, au titre des installations techniques et machines, et comptabiliser simultanément cette somme au passif dans les capitaux de tiers, en tant que provisions à long terme.
- Dans ce contexte, il a fallu revaloriser de nouveau les immobilisations corporelles à hauteur de 38 millions afin que leur total à l'actif corresponde au total des provisions à long terme dans les capitaux de tiers. Cette revalorisation s'appuie sur une estimation actualisée des coûts totaux pour le démantèlement et la désaffectation des accélérateurs à l'IPS. Conformément à la comptabilisation initiale, les coûts de 70 millions ont été inscrits à l'actif dans le capital propre.

- La hausse de quelque 50 millions pour les installations techniques et machines dépend en partie d'un besoin aussi important que par le passé d'investissements de remplacement et de nouvelles acquisitions au niveau des appareils scientifiques.

Sur le volume total des *installations en construction/acomptes portés à l'actif* (280 mio), 104 millions concernent les aménagements spécifiques à l'utilisateur de l'EPFZ et 146 millions les inscriptions à l'actif en rapport avec SwissFEL à l'IPS. Dans ce cadre, des transferts importants des installations en construction vers les installations techniques ont été effectués.

Les *immobilisations corporelles immeubles* ne subissent guère de modifications et demeurent à 11 millions. La faible réduction porte sur l'amortissement ordinaire des constructions. En ce qui concerne l'immobilier inscrit au bilan, il s'agit de bien-fonds et d'immeubles qui sont la propriété de l'EPFZ.

Les cofinancements de l'EPFZ et de l'EPFL sur des immeubles propriété de la Confédération ne figurent pas parmi les *immobilisations corporelles immeubles*, mais parmi les placements financiers à long terme.

## Variations des immobilisations corporelles et incorporelles

mio CHF	Total des immobilisations corporelles 2014	Installations techniques et machines	Biens d'investissement informatiques	Biens-fonds et constructions	Installations en construction/acomptes portés à l'actif	Total des immobilisations incorporelles 2014
<b>Valeurs d'acquisition</b>						
<b>Etat au 1.1.2014</b>	<b>2 370</b>	<b>1 733</b>	<b>340</b>	<b>12</b>	<b>284</b>	<b>10</b>
Entrées	242	120	33	–	89	1
Autres entrées/donations	356	356	–	–	–	–
Variations des valeurs actuelles	38	38	–	–	–	–
Transferts	–	90	0	–	-90	–
Sorties	-45	-35	-8	–	-3	-0
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>2 960</b>	<b>2 303</b>	<b>365</b>	<b>12</b>	<b>280</b>	<b>10</b>
<b>Réévaluations cumulées</b>						
<b>Etat au 1.1.2014</b>	<b>-1 416</b>	<b>-1 161</b>	<b>-253</b>	<b>-1</b>	<b>–</b>	<b>-8</b>
Amortissements planifiés	-187	-139	-48	-0	–	-1
Amortissements non planifiés	0	0	–	–	–	–
Sorties/entrées de réévaluations	36	29	8	–	–	0
Reprises de perte de valeur	5	4	0	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>-1 562</b>	<b>-1 267</b>	<b>-294</b>	<b>-1</b>	<b>–</b>	<b>-9</b>
<b>Valeur figurant au bilan au 31.12.2014</b>	<b>1 398</b>	<b>1 036</b>	<b>71</b>	<b>11</b>	<b>280</b>	<b>1</b>
dont:						
Installations en leasing	–	–	–	–	–	–

Les *valeurs d'acquisition* totalisent 2960 millions (+ 590 mio). L'augmentation résulte principalement des *autres entrées/donations* et concerne majoritairement l'IPS (+ 356 mio): le démantèlement et la désaffectation des accélérateurs ont été inscrits à l'actif et affectés à la classe d'actifs *Installations techniques et machines* (voir ch. 19).

Outre l'entrée exceptionnelle à l'IPS, les opérations suivantes ont contribué à accroître la valeur totale des *immobilisations corporelles* qui a été portée au bilan fin 2014: cette valeur dépend des entrées nettes (entrées et transferts d'acquisitions) des *installations techniques et machines*, dont le total était supérieur au volume des amortissements et autres réévaluations cumulées pendant l'exercice sous revue.

Par ailleurs, la valeur inscrite au bilan des *biens d'investissement informatiques* et des *installations en construction* a fléchi fin 2014. Au cours des années précédentes, des investissements importants ont été réalisés dans les technologies de l'information, notamment en relation avec la mise en œuvre de la stratégie nationale pour le calcul à haute performance et sa mise en réseau (HPCN). Les amortissements étaient dès lors élevés, ce qui explique le recul de la valeur au bilan des biens d'investissement informatiques.

Des transferts ont été effectués entre les *installations en construction* et les *installations techniques* pour inscrire à l'actif les installations dont la réalisation est achevée (par ex. aménagements spécifiques au locataire et à l'utilisateur au centre de calcul LCA de l'EPFZ ou à l'IPS pour SwissFEL).

Les *immobilisations incorporelles* comprennent les licences, les brevets, les droits et les logiciels portés à l'actif. La valeur figurant au bilan au 31 décembre 2014 (1 mio) n'a guère varié par rapport à l'exercice précédent.

Dans l'exercice sous revue, les *réévaluations cumulées* ont progressé et passent à – 1562 millions. Le montant des amortissements des installations techniques et machines augmente régulièrement (139 mio) et dépasse légèrement la moyenne des années précédentes. Il est directement lié au volume plus important des investissements exécutés durant cette période (en moyenne, près de 200 mio par an entre 2007 et 2013).

## 15 Participations

### Participations par établissement du domaine des EPF

CHF		Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan 2014	Part de capital (en %)	Etablissement
Participations	Siège	10 215 992	-6 810 719	3 405 273		-
GlycoVaxyn AG	Schlieren	6 000	-6 000	-	0,3	EPFZ
HeiQ Materials AG	Bad Zurzach	4 150	-4 150	-	0,2	EPFZ
Venture Incubator AG	Zoug	2 125 000	-2 125 000	-	8,4	EPFZ
Alstom Inspection Robotics AG	Zurich	24 000	-	24 000	24,0	EPFZ
Lipideon Biotechnology AG	Zurich	2 000	-2 000	-	0,4	EPFZ
Arktis Radiation Detectors AG	Zurich	3 000	-3 000	-	0,9	EPFZ
ChromaCon AG	Zurich	5 300	-5 300	-	3,9	EPFZ
Redbiotec AG	Schlieren	7 470	-7 470	-	2,6	EPFZ
SuSoS AG	Dübendorf	4 500	-4 500	-	2,2	EPFZ
CovalX AG	Zurich	4 000	-4 000	-	2,3	EPFZ
Cytosurge AG	Zurich	60 000	-60 000	-	3,0	EPFZ
NeMo Devices AG	Zurich	1 166	-1 165	1	0,5	EPFZ
Virtamed AG	Zurich	2 000	-2 000	-	1,0	EPFZ
Inspire AG	Zurich	34 100	-100	34 000	34,1	EPFZ
Flisom AG	Dübendorf	4 500	-4 500	-	1,1	EPFZ
Pearltec AG	Zurich	26 000	-26 000	-	0,2	EPFZ
BiognoSYS AG	Zurich	39 000	-39 000	-	1,9	EPFZ
Belenos Clean Power Holding	Biel	375 000	-250 000	125 000	0,6	EPFZ
ETH Zürich SEC AG	Zurich	100 000	-	100 000	100,0	EPFZ
ETH Store AG	Zurich	50 000	50 000	100 000	50,0	EPFZ
ProteoMediX AG	Zurich	4 000	-4 000	-	1,8	EPFZ
Malcisbo AG	Zurich	4 000	-3 999	1	1,0	EPFZ
Alpsens Technologies SA	Crissier	2 498	-	2 498	0,5	EPFL
Anecova SA	Ecublens	2 200	-2 200	-	0,2	EPFL
Ayanda Biosystems SA	Ecublens	6 000	-6 000	-	3,0	EPFL
Beamexpress SA	Ecublens	11 000	-11 000	-	5,0	EPFL
BlueBotics SA	Lausanne	2 000	-2 000	-	0,4	EPFL
Covalys Biosciences AG	Witterswil/SO	8 500	-8 500	-	1,9	EPFL
Dartfish SA	Fribourg	150 000	-150 000	-	1,8	EPFL
Nano Bridging Molecules SA	Gland	10 850	-10 850	-	1,3	EPFL
PhotoDermaSA	Ecublens	16 000	-16 000	-	3,9	EPFL
Sensimed SA	Lausanne	11 000	-11 000	-	0,7	EPFL
Shockfish SA	Lausanne	3 000	-3 000	-	0,7	EPFL
SQIE	Lausanne	2 172 172	-	2 172 172	95,0	EPFL
SQNE	Lausanne	-	-	-	90,0	EPFL
CSEM SA	Neuchâtel	4 000 000	-4 000 000	-	16,3	EPFL
Inxide AG (eh.EELCEE SA)	Schweden	4 230	-4 230	-	1,6	EPFL
SecuTix SA	Lausanne	5 000	-5 000	-	0,7	EPFL
Lycée Tec SA	Ecublens	31 250	-31 250	-	2,7	EPFL
Crocus Technology SA	USA	251	-251	-	0,0	EPFL
G24 Innovations Ltd	GB	30 713	-30 713	-	1,0	EPFL
g2e glass2energy SA	Frankreich	12 500	-12 500	-	0,3	EPFL
Innovative Silicon Inc	USA	5	-5	-	0,9	EPFL
Konarka Technologies Inc	USA	61	-61	-	0,1	EPFL
Typesafe Inc	USA	42	-42	-	0,3	EPFL
Orla Protein Technologies Ltd	GB	8	-8	-	0,1	EPFL
Bicycle Therapeutics Ltd	GB	222	-222	-	0,5	EPFL
Dectris AG	Villigen	35 600	-	35 600	20,0	IPS
Belenos Clean Power Holding AG	Biel	512 001	-	512 001	1,2	IPS*
Eulitha AG	Villigen	20 000	-	20 000	20,0	IPS
Hydromethan AG	Villigen	20 000	-	20 000	20,0	IPS
SLS Techno Trans AG	Villigen	10 000	-	10 000	9,1	IPS
Compliant Concept GmbH	Dübendorf	250 000	-	250 000	2,6	LFEM

\* Actions reçues en échange de l'octroi de droits de propriété intellectuelle

Sur la base de l'art. 3a de la loi sur les EPF (RS 414.110), les EPF et les établissements de recherche peuvent créer des sociétés, participer à des sociétés ou collaborer d'autres façons avec des tiers pour accomplir leurs tâches, conformément au mandat de prestations et aux directives du Conseil des EPF. Les participations détenues dans des entreprises et les crédits accordés aux mêmes entreprises sont admissibles, conformément aux dispositions de l'ordonnance du Conseil des EPF sur les biens immatériels et les participations dans le domaine des EPF (OBIP-EPF; RS 414.172). Ils doivent être répertoriés dans l'annexe des comptes, conformément à l'art. 16, al. 6, de l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

La valeur de telles participations est un montant nul ou figure tout au plus pour mémoire (1 fr.) dans le bilan des EPF et des établissements de recherche en date du 31 décembre 2014. Vu leur modestie, on a renoncé à appliquer la méthode de la mise en équivalence aux participations comprises entre 20% et 50%. Au

31 décembre 2014, l'EPFZ détenait une participation inchangée de 100% dans l'«ETH Zurich SEC AG». Celle-ci n'est toutefois pas comprise dans le compte consolidé de l'EPFZ. L'EPFL détenait au 31 décembre 2014 une participation inchangée de 95% dans la Société pour le Quartier de l'Innovation (SQIE) et une participation de 90% dans la Société pour le quartier nord (SQNE). Celles-ci ne sont pas comprises non plus dans le compte consolidé.

Les sociétés de transfert de technologie (spin-offs) au sein desquelles l'EPFZ possède des participations opèrent dans les domaines les plus variés. Les sociétés dans lesquelles l'EPFL détient des participations sont surtout actives dans le domaine des sciences de la vie et dans le développement de technologies de l'information.

Le domaine des EPF soutient et promeut le transfert de savoir et de technologie (TST). Il existait en 2014 49 spin-offs liées aux deux EPF et aux quatre établissements de recherche (43 en 2013).

## 16 Prêts

### Prêts dans les actifs

Les prêts accordés à des tiers par les institutions du domaine des EPF peuvent être classés en deux catégories. La première comprend les prêts octroyés par les deux EPF et les quatre établissements de recherche sur la base des art. 9 et 10, let. c de l'OBIP-EPF (RS 414.172); il s'agit essentiellement de prêts à des spin-offs. La seconde catégorie englobe les prêts qui ne sont pas accordés en vertu des dispositions de l'OBIP-EPF.

Au total, les entrées dans le domaine des prêts actifs dépassent les sorties de 19,1 millions. De plus, des remboursements et une réévaluation ont permis de réduire les prêts actifs existants.

Par rapport à 2013, les prêts accordés selon l'art. 9 et l'art. 10, let. c, OBIP-EPF enregistrent deux entrées qui concernent le prêt de l'EPFL à la Société pour le quartier nord (SQNE) et celui du LFEM à Monolitix AG. En revanche, le prêt de l'EPFL au Center for Advanced Modeling Science (CADMOS) a diminué de 0,7 million et celui du LFEM à Micos Engineering de 0,05 million en raison de remboursements partiels.

### Postes de prêts

#### Prêts selon l'OBIP-EPF (art. 9 et 10, let. c)

CHF	2014		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>21 067 284</b>	<b>–</b>	<b>21 067 284</b>
Prêts de l'EPFL à CADMOS	543 411	–	543 411
Prêts de l'EPFL à SQNE	19 933 873	–	19 933 873
Prêts de l'IPS à Eulitha AG	100 000	–	100 000
Prêts du LFEM à Monolitix AG	100 000	–	100 000
Prêts du LFEM à QC-Expert AG	60 000	–	60 000
Prêts du LFEM à Micos Engineering GmbH	80 000	–	80 000
Prêts du LFEM à CT Systems GmbH	250 000	–	250 000

#### Autres prêts

CHF	2014		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
<b>Prêts</b>	<b>837 714</b>	<b>-250 000</b>	<b>587 714</b>
Prêts de l'EPFZ à des étudiants	430 714	–	430 714
Prêts de l'EPFZ à des collaborateurs	7 000	–	7 000
Prêts de l'EPFZ à ETH Store AG	150 000	–	150 000
Prêts de l'EPFL à la Fondation du Centre universitaire protestant	250 000	-250 000	–

## 17 Engagements courants

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Engagements courants</b>	<b>211</b>	<b>162</b>	<b>-49</b>	<b>-23,2</b>
Comptes courants	67	62	-5	-7,1
Engagements résultant de livraisons et de prestations	87	70	-16	-18,8
Autres engagements courants	57	29	-28	-48,8

Les *comptes courants* présentent les engagements ou les soldes de décomptes, notamment envers les offices de compensation de l'AVS, de PUBLICA, de l'impôt à la source et de la CNA, ainsi qu'envers les établissements chefs de file pour les programmes de recherche (UE [7<sup>e</sup> PCR 2007-2013], SystemsX.ch, Nano-Tera, etc.) ou les centres de compétences. Les engagements présentés dans les comptes courants concernent en majorité l'EPFZ.

Tous les éléments des engagements courants ont reculé par rapport à l'exercice précédent. Parmi les *comptes courants*, les soldes de décompte de participation à des projets de l'UE, notamment, ont fléchi (- 5,2 mio), tandis que ceux qui sont relatifs au projet SystemsX.ch ont progressé (+ 1,8 mio).

La forte baisse des *engagements résultant de livraisons et de prestations* concerne l'EPFZ: ses derniers cycles de paiement avant le bouclage annuel étaient sensiblement supérieurs à leur niveau de 2013, ce qui a pesé sur le solde desdits engagements ou réduit les engagements en cours. De plus, les postes ouverts en 2013 comportaient des montants nettement plus élevés qu'en 2014.

Le fléchissement important des *autres engagements courants* est lié à la réduction des engagements de l'EPFL envers les établissements chefs de file des programmes de recherche (Nano-Tera.ch, PRN, HBP).

## 18 Engagements financiers

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Engagements financiers</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>58,7</b>
Engagements financiers à court terme	2	1	-0	-6,3
Engagements financiers à long terme	11	18	7	68,5

Les *engagements financiers à long terme* englobent notamment le reliquat des prêts sans intérêt que le canton d'Argovie a accordés à l'IPS pour réaliser le projet CCEM-CH et celui de protonthérapie (PROSCAN). Un nouveau remboursement partiel (1 mio) a été effectué en 2013, faisant passer le montant des prêts accordés par ce canton à l'IPS de 6 à 5 millions (dont 1 mio à court terme). En revanche, les engagements financiers à long terme de l'EPFL

ont augmenté d'environ 8 millions pour s'établir à 14 millions. Cette hausse concerne l'engagement financier provenant de la perte de capital propre dans la participation de l'EPFL à la SQNE.

Fin 2014, la valeur nominale et la valeur de marché des engagements financiers sont identiques.

## 19 Provisions

mio CHF	Total 2014	Personnel	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>150</b>	<b>55</b>	<b>95</b>
Constitution (y c. augmentation)	358	2	356
Dissolution	-0	-0	-0
Utilisation	-7	-2	-5
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>501</b>	<b>55</b>	<b>446</b>
dont à court terme	66	54	12

mio CHF	Total 2013	Personnel	Autres
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>143</b>	<b>52</b>	<b>92</b>
Constitution (y c. augmentation)	10	5	5
Dissolution	-3	-1	-2
Utilisation	-1	-0	-1
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>150</b>	<b>55</b>	<b>95</b>
dont à court terme	69	52	17

L'exercice 2014 présente d'importants écarts par rapport à l'année précédente, car les coûts du démantèlement et de la désaffectation des accélérateurs à l'IPS dans les autres provisions à long terme ont augmenté de 356 millions pour atteindre 426 millions. Cette hausse a été estimée d'après une étude de coûts de la Confédération datant de 2011, qui présente le coût total de la désaffectation (conditionnement, entreposage temporaire, démantèlement/désaffectation, stockage en couches géologiques profondes) et la clé de répartition des coûts probables jusqu'en 2100 (voir ch. 14). Cette opération n'a toutefois eu aucune incidence sur le flux de fonds.

Les autres provisions à court et long terme (personnel/autres) ont fléchi d'environ 5 millions et représentent quelque 75 millions sur le total des provisions. Les provisions à court terme s'inscrivent à 66 millions (- 3 mio) et englobent notamment les provisions pour les engagements envers le personnel (soldes de vacances, etc.).

Le total des provisions destinées au *personnel* est demeuré inchangé, à 55 millions. Il comprend 1,4 million pour les retraites administratives. Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel ont progressé de 2 millions pendant l'exercice sous revue et s'élèvent désormais à 54 millions. Ces soldes des collaborateurs du domaine des EPF sont réputés être à court terme. Leur croissance est liée au nombre plus élevé de collaborateurs par rapport à 2013 (+ 384 EPT) et aux méthodes de calcul plus précises et de meilleure qualité. Parmi les paramètres de calcul, les coûts moyens annuels d'un poste de travail dans l'administration fédérale ont légèrement baissé par rapport à 2013,

mais les heures de travail accomplies chaque année sont restées inchangées (1701 heures). Le solde de 54 millions équivaut à peu près à 520 postes à plein temps ou à quelque 850 000 heures (base: salaire moyen d'après le rapport 2014 sur le personnel du Conseil des EPF). Comme l'an passé, cela correspond à un solde représentant en moyenne un peu plus d'une semaine de vacances (8 à 9 jours) par collaborateur du domaine des EPF. Ce dernier se situe ainsi en dessous de la valeur de la Confédération (11,5 jours) ou d'employeurs de taille comparable. Chaque institution a sa propre méthode pour estimer les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel (saisie du temps de travail, hypothèse, extrapolation, etc.).

Les *autres provisions* comprennent notamment 426 millions pour le démantèlement des accélérateurs de l'IPS et l'élimination de leurs composants radioactifs, ainsi que des provisions à court terme en tant qu'établissement chef de file du CCEM pour les engagements de l'IPS envers des tiers (12 mio). Y figurent également les provisions éventuelles destinées à couvrir les risques majeurs et les risques non assurés (montant à fin 2014: 7,7 mio). Il s'agit des risques identifiés sur la base du catalogue de risques des deux EPF et des quatre établissements de recherche (conformément aux exigences de la gestion des risques). La possibilité de constituer des provisions pour des événements futurs éventuels dans le cadre de la gestion des risques constitue une dérogation aux normes comptables de la Confédération. Pour la dernière fois, le domaine des EPF la justifie, dans le cadre du compte 2014, par l'art. 12, al. 2, des Directives du Conseil des EPF concernant la gestion des risques des EPF et des établissements de recherche du 4 juillet 2006.

## 20 Capital affecté

Le *capital affecté* réunit les principaux éléments que sont les fonds secondaires, les fonds de tiers et les fonds propres (engagements internes) destinés à être utilisés ultérieurement (horizon d'environ 1 à 5 ans) pour des projets d'enseignement et de recherche. Ces fonds sont considérés comme affectés, car le but de leur utilisation future est prédéfini et les prestations encore à fournir font l'objet d'un engagement vis-à-vis des bailleurs de fonds (prestations promises). Les cofinancements pour de l'immobilier appartenant à la Confédération font également partie des fonds propres. Les variations des fonds secondaires et des fonds de tiers sont inscrites dans les revenus du compte de résultats.

Sous les *engagements internes* figurent les engagements liés aux nominations destinés aux professeurs désignés et les engagements financiers pour la réalisation de projets d'enseignement et de recherche approuvés. De même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers, leurs variations sont portées au compte de résultats, toutefois au titre de charges et non de revenus. L'aperçu présentant les variations des engagements internes comprend également la part hors bilan de ceux-ci.

Le total du *capital affecté* a augmenté de 109 millions (+7,5%) par rapport à 2013 pour atteindre 1565 millions (2013: 1456 mio). La progression a dépassé celle de l'année précédente (2013/2012: +61 mio, soit +4,4%).

L'évolution des différentes composantes du capital affecté n'a pas été uniforme: celui qui provient des fonds secondaires a diminué d'environ 15 millions (-4,8%), alors que le capital affecté issu des fonds de tiers a progressé de 97 millions (+10,9%). Les fonds propres inscrits au bilan (engagements internes et cofinancements) ont, dans l'ensemble, augmenté de 26 millions pour atteindre 284 millions (+10,3%).

Les *engagements internes* (part des fonds propres) liés aux nominations et figurant au bilan sont presque demeurés au même niveau qu'en 2013 ou l'ont légèrement dépassé; les engagements internes pour des projets se sont, en revanche, accrus de 22 millions.

### Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers

Fonds secondaires et fonds de tiers		Encouragement national de la recherche		Programmes-cadres de recherche européens		Recherche axée sur l'économie		Autres fonds de tiers	
mio CHF		Total 2014	Fonds secondaires	Recherche du secteur public	Fonds de tiers	Donations et legs			
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>1 198</b>	<b>306</b>	<b>116</b>	<b>85</b>	<b>105</b>	<b>892</b>	<b>483</b>	<b>212</b>	<b>197</b>
Revenus	779	498	282	74	142	281	143	59	79
Utilisation	-754	-443	-249	-59	-135	-310	-157	-51	-103
Variations nettes*	58	-69	-20	-3	-47	127	112	5	10
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>1 281</b>	<b>292</b>	<b>130</b>	<b>96</b>	<b>65</b>	<b>989</b>	<b>581</b>	<b>225</b>	<b>183</b>

Fonds secondaires et fonds de tiers		Encouragement national de la recherche		Programmes-cadres de recherche européens		Recherche axée sur l'économie		Autres fonds de tiers	
mio CHF		Total 2013	Fonds secondaires	Recherche du secteur public	Fonds de tiers	Donations et legs			
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>1 136</b>	<b>309</b>	<b>140</b>	<b>88</b>	<b>81</b>	<b>827</b>	<b>458</b>	<b>183</b>	<b>186</b>
Revenus	717	454	246	73	135	264	135	57	72
Utilisation	-760	-449	-251	-73	-125	-311	-186	-33	-92
Variations nettes*	104	-8	-19	-3	14	112	76	5	31
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>1 198</b>	<b>306</b>	<b>116</b>	<b>85</b>	<b>105</b>	<b>892</b>	<b>483</b>	<b>212</b>	<b>197</b>

\*Solde des revenus de prestations de service et des autres revenus, des variations des avoirs et des autres variations (transferts, etc.), entre autres.

Les revenus provenant des entrées de fonds secondaires (voir ch. 3) dépassent de près de 55 millions le total des ressources utilisées au titre des dépenses de personnel, de biens et services et d'investissement. La baisse des autres variations (69 mio; variations nettes) a largement compensé le solde des mouvements susmentionnés. En revanche, dans le domaine des fonds de tiers, les revenus correspondants (voir ch. 3) sont inférieurs au total des ressources utilisées au titre des dépenses de personnel,

de biens et services et d'investissement (-30 mio). Comme les variations nettes sont largement positives pour les fonds de tiers (+127 mio), l'état des prestations promises a toutefois augmenté de 97 millions en 2014 pour s'établir à 989 millions. Cette hausse dans les variations nettes résulte partiellement du transfert dans le bilan de capitaux de tiers à court terme vers le capital affecté (fonds de tiers).



La rubrique variations nettes est composée en grande partie des divers revenus pour prestations fournies (voir ch. 4) qui ne font pas partie des fonds secondaires ni des fonds de tiers, et dont une part a été indirectement comptabilisée dans le capital affecté.

Le passage des prestations promises à 1281 millions (+ 83 mio) fin 2014 s'explique par le fait qu'une partie des recettes supplémentaires ne serviront à financer des projets d'enseignement et de recherche que les années suivantes.

### Variations des engagements internes

Engagements internes mio CHF	Total 2014	Inscrit au bilan 2014	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>228</b>	<b>154</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>89</b>	<b>9</b>
Constitution (y c. augmentation)	76	65	0	3	65	8
Dissolution/transfert	-32	-24	-	-8	-24	-
Utilisation	-20	-19	-	-1	-19	-0
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>252</b>	<b>176</b>	<b>65</b>	<b>60</b>	<b>111</b>	<b>16</b>

Engagements internes mio CHF	Total 2013	Inscrit au bilan 2013	Promesses de nomination		Promesses de projet	
			Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan	Inscrit au bilan	Non inscrit au bilan
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>240</b>	<b>160</b>	<b>64</b>	<b>67</b>	<b>96</b>	<b>14</b>
Constitution (y c. augmentation)	50	47	1	3	46	-
Dissolution/transfert	-54	-46	-	-4	-46	-4
Utilisation	-8	-7	-	-	-7	-1
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>228</b>	<b>154</b>	<b>64</b>	<b>66</b>	<b>89</b>	<b>9</b>

Le principe de comptabilisation pour les engagements internes inscrits au bilan est le même que pour les fonds secondaires et les fonds de tiers. Les engagements internes font également partie du capital affecté. Il existe deux catégories d'engagements internes dans le domaine des EPF. Les engagements liés aux nominations sont des crédits librement disponibles qui ont été accordés aux professeurs nouvellement désignés dans le cadre des accords contractuels. Les ressources sont en général épuisées au bout de 3 à 5 ans. La même règle s'applique à la deuxième catégorie, c'est-à-dire aux engagements pour des projets.

Le solde de crédit des engagements internes portés au bilan est inscrit au passif et les variations sont comptabilisées à titre de diminution ou d'augmentation des charges, selon que les engagements internes enregistrent une hausse ou une baisse.

La part portée au bilan des engagements liés aux nominations est demeurée pratiquement inchangée par rapport à 2013 (près de 65 mio). Les engagements internes pour des projets inscrits au bilan ont augmenté de 22 millions et s'établissent à 111 millions. La part hors bilan des engagements internes (nominations/projets) n'a cependant guère varié et atteint 76 millions. En revanche, il y a eu un déplacement des engagements liés aux nominations vers des promesses de projet plus élevées, dont le total (bilan/hors bilan) de 127 millions est largement supérieur à celui de 2013 (98 mio).

Les variations des *engagements liés aux nominations* (+ 5 mio) sont liées au nombre de chaires pendant l'exercice sous revue (2014: hausse de 7,1 EPT).

Rapprochement/attribution du capital affecté des/aux capitaux de tiers ou au capital propre

mio CHF	Bilan consolidé Domaine des EPF 2014 Part en %		Rapprochement		Bilan consolidé Domaine des EPF Optique (NMC) 2014 Part en %	
			Attribution à:	Diminution (-) Augmentation (+)		
<b>Passif</b>	<b>3 378</b>	<b>100,0</b>		-	<b>3 378</b>	<b>100,0</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>724</b>	<b>21,4</b>		<b>1 056</b>	<b>1 780</b>	<b>52,7</b>
<b>Capital affecté</b>	<b>1 565</b>	<b>46,3</b>		<b>-1 565</b>		
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>1 281</b>	<b>37,9</b>		<b>-1 281</b>		
<b>Fonds secondaires</b>	<b>292</b>	<b>8,6</b>		<b>-292</b>		
Encouragement de la recherche	130	3,9	Capitaux de tiers	-130		
Recherche du secteur public	96	2,9	Capitaux de tiers	-96		
Programmes-cadres de recherche européens	65	1,9	Capitaux de tiers	-65		
<b>Fonds de tiers</b>	<b>989</b>	<b>29,3</b>		<b>-989</b>		
Recherche axée sur l'économie	581	17,2	Capitaux de tiers	-581		
Donations et legs	225	6,7	Capital propre	-225		
Autres fonds de tiers	183	5,4	Capitaux de tiers	-183		
<b>Fonds propres</b>	<b>284</b>	<b>8,4</b>	<b>Capital propre</b>	<b>-284</b>		
<b>Capital propre</b>	<b>1 089</b>	<b>32,2</b>		<b>509</b>	<b>1 598</b>	<b>47,3</b>

La répartition des passifs entre capitaux de tiers, capital affecté et capital propre ne correspond pas aux prescriptions qui régissent habituellement l'établissement des comptes. Voilà pourquoi le rapprochement présenté ici illustre comment les montants du capital affecté seraient ventilés entre capitaux de tiers et capital propre selon les critères du compte consolidé de la Confédération (CCC; en s'appuyant sur les normes IPSAS). Dans cette

opération, les fonds secondaires de même que les fonds de la recherche axée sur l'économie et les autres fonds de tiers sont entièrement attribués aux capitaux de tiers. Les dons et les legs (qui font partie des fonds de tiers) et les fonds propres (engagements internes et cofinancements pour l'immobilier appartenant à la Confédération) sont attribués au capital propre.

### 333 Explications supplémentaires

#### 1 Engagements conditionnels

##### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

Sont considérés comme des engagements en matière de prévoyance tous les engagements qui sont pris par le domaine des EPF auprès de l'institution collective PUBLICA et qui résultent de plans de prévoyance assurant des prestations à la retraite, de même qu'en cas de décès ou d'invalidité. Les engagements en matière de prévoyance sont évalués selon la norme IPSAS 25. En dérogation à celle-ci, ils ne sont cependant pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

La caisse de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA propose trois plans de prévoyance pour les collaborateurs et un plan de prévoyance pour les professeurs. Les collaborateurs sont assurés dans l'un de ces trois plans en fonction de leur classe de salaire. Conformément à la norme IPSAS 25, les plans sont considérés comme fondés sur le régime de primauté des prestations («defined benefit») en raison des règles concernant les engagements internes.

L'évaluation des engagements en matière de prévoyance est réalisée par des experts actuaires externes au moyen de la méthode «Projected Unit Credit» (PUC). Ces engagements équivalent à la valeur actualisée des prestations acquises jusqu'au jour déterminant pour le calcul, tandis que les charges liées aux

services rendus correspondent aux prestations réglementaires qui seront acquises l'année suivante.

Le calcul repose sur des données concernant les assurés (salaire, avoir de vieillesse, etc.) et sur l'utilisation de paramètres déterminants. Ceux-ci sont, notamment, des hypothèses démographiques (retraite, invalidité, décès, etc.) et financières (évolution des salaires, des rentes, intérêts, etc.). À l'aide du taux technique, les valeurs obtenues sont estimées à leur valeur actualisée le jour déterminant.

Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer. L'engagement en matière de prévoyance au 31 décembre 2014 a été évalué sur la base du nombre d'assurés de la caisse de prévoyance du domaine des EPF au 30 novembre 2014 et adapté en appliquant les hypothèses actuarielles actualisées. Il se monte à 7861 millions. L'évaluation tient compte des bases techniques LPP 2010 et des plans de prévoyance auprès de PUBLICA.

*Fin 2014, le taux de couverture réglementaire de l'institution de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA selon l'OPP 2 s'établissait à 105,7% (2013: 105,2%). À la même période, le taux de couverture économique de l'institution de prévoyance du domaine des EPF auprès de PUBLICA atteignait 81,3% (2013: 86,2%).*

##### Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-7 055	-7 861	-805	11,4
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	6 010	6 369	360	6,0
<b>Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation</b>	<b>-1 046</b>	<b>-1 491</b>	<b>-446</b>	<b>42,6</b>
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-	-	-	-
<b>Total des engagements nets en matière de prévoyance</b>	<b>-1 046</b>	<b>-1 491</b>	<b>-446</b>	<b>42,6</b>

L'avoir de prévoyance correspond à l'avoir de la caisse de prévoyance du domaine des EPF estimée à la valeur du marché après déduction des engagements à court terme. Elle a été déterminée en date du 31 décembre 2014 sur la base du bilan provisoire du 31 décembre 2014 et s'établit à 6369 millions.

Les engagements nets en matière de prévoyance (engagements en matière de prévoyance après déduction de l'avoir de prévoyance) se montent à 1491 millions. La progression de ces engagements résulte principalement de l'évaluation des engagements à l'aide d'un taux d'escompte plus bas.

Les cotisations de l'employeur sont fixées conformément aux règlements en vigueur, les cotisations d'épargne étant réparties par âge et augmentant progressivement avec lui. Selon la méthode d'évaluation définie par la norme IPSAS 25, les charges pour services rendus sont calculées de telle sorte que les engagements de prévoyance sont répartis de manière uniforme sur la durée d'occupation totale. Cette méthode peut engendrer des différences entre les cotisations de l'employeur et ses charges liées aux services rendus. Les cotisations de l'employeur payées en 2014 atteignaient 188 millions (2013: 185 mio), les charges liées aux services rendus de l'employeur 211 millions (2013: 202 mio). Compte tenu du portefeuille d'assurés actuel, la méthode d'évaluation de la norme IPSAS 25 explique la hausse des charges en cours liées aux services rendus.

Les charges de prévoyance nettes comprennent les charges de l'employeur liées aux services rendus et les charges d'intérêts sur les engagements en matière de prévoyance, dont on déduit le rendement escompté de l'avoir de prévoyance. D'éventuels événements, tels les réductions et les remboursements de plans de prévoyance, doivent être pris en compte en sus. Les charges de prévoyance nettes du domaine des EPF ont atteint 133 millions pour 2014 (2013: 205 mio). En 2015, elles devraient s'élever à 120 millions.

Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance au 31 décembre 2014, le taux d'escompte a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération à 15 ans et plus. Il est désormais de 0,8%, contre 1,45% l'année précédente

Une modification du plan au 1<sup>er</sup> janvier 2015 avec effet rétroactif sur l'année 2013 avait été annoncée cette même année. Elle concerne pour l'essentiel une baisse du taux de conversion ainsi qu'une adaptation des bonifications de vieillesse et une augmentation unique de l'avoir de vieillesse.

Aucune modification supplémentaire du plan n'a été réalisée en 2014. C'est la raison pour laquelle les charges de prévoyance nettes n'englobent aucune charge liée aux services rendus par le passé.

### Hypothèses actuarielles

	2013	2014
Taux d'actualisation	1,45%	0,80%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,00%	3,00%
Evolution salariale prévue	1,15%	1,15%
Adaptations prévues des rentes	0,10%	0,10%

### Evolution des engagements

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Etat au 1.1.</b>	<b>-1 286</b>	<b>-1 046</b>	<b>240</b>	<b>18,7</b>
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-205	-133	72	35,2
Montant à saisir immédiatement contre capital propre	260	-501	-760	292,8
Cotisations de l'employeur	185	188	2	1,3
<b>Etat au 31.12.</b>	<b>-1 046</b>	<b>-1 491</b>	<b>-446</b>	<b>-42,6</b>

### Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2013	2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	202	211	9	4,4
Charges d'intérêts	79	99	20	25,7
Rendement attendu de la fortune	-171	-178	-7	3,8
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	-	-	-	-
Charges liées aux services rendus comptabilisées a posteriori	95	-	-95	-
<b>Charges de prévoyance nettes ordinaires</b>	<b>205</b>	<b>133</b>	<b>-72</b>	<b>-35,2</b>
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	-	-	-	-
<b>Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance</b>	<b>205</b>	<b>133</b>	<b>-72</b>	<b>-35,2</b>

### Autres engagements conditionnels

Des procédures juridiques et des engagements conditionnels portant sur un montant total de 0,7 million dans le domaine du personnel et de la construction sont en cours à l'EPFZ.

L'EPFL comptabilise dans les engagements conditionnels les conséquences éventuelles des responsabilités solidaires issues de baux des sociétés simples qu'elle contrôle. Ces engagements conditionnels se présentaient de la façon suivante fin 2014:

- SQIE: total de 317,0 mio, dont:  
1-5 ans: 38,4 mio  
Le bail dure jusqu'au 30 avril 2041 (30 ans).
- SQNE: total de 536,3 mio, dont:  
1-5 ans: 59,2 mio  
Le bail dure jusqu'au 28 février 2044 (30 ans).

## 2 Promesses de financement

L'EPFZ a fait des promesses de financement à hauteur d'environ 150 millions pour des contrats de bail à long terme, dont quelque 75 millions arriveront à terme dans les 5 ans. Le LEFM a

## 3 Entités proches de la Confédération

### Entités proches de la Confédération

Le domaine des EPF entretient d'étroites relations financières avec la Confédération, la contribution financière générale (2014: 2195,0 mio) de celle-ci et sa contribution aux loyers (2014: 277,7 mio) occupant une place prépondérante dans ces relations. Les mandats de recherche confiés par les offices fédéraux (recherche du secteur public; 2014: 72,4 mio) et les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI; 2014: 48,2 mio) sont englobés dans les acquisitions de marchandises et de prestations de service effectuées aux conditions du marché. Le total des placements monétaires et financiers à court terme comprend, entre autres, les fonds du domaine des EPF placés auprès de la Confédération selon le contrat de trésorerie (1310 mio; placements monétaires/placements financiers à court terme) ainsi que les placements financiers à long terme de 112 millions (dont 109 mio issus de cofinancements). De même, les ressources destinées à financer le démantèlement des accélérateurs à l'IPS (placements financiers à long terme de 3,5 mio en 2014) font partie des relations financières avec la Confédération.

L'EPFZ et l'EPFL entretiennent par ailleurs des rapports financiers avec des fondations actives dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. Mentionnons en particulier les liens qui

- Campus Biotech: total de 330,3 mio, dont:  
1-5 ans: 60,2 mio  
L'Université de Genève et la Fondation Campus Biotech de Genève ont une responsabilité solidaire jusqu'au 30 juin 2043.

Par ailleurs, l'EPFL présente encore un engagement de garantie d'un demi-million.

Une procédure juridique dans le domaine du personnel ayant une probabilité de survenance très faible et des coûts potentiels bas est en cours au FNP.

des contrats de bail à long terme d'un volume avoisinant 8 millions, dont 6 millions arriveront à terme dans les 5 ans.

unissent les deux écoles aux fondations qui leurs sont proches, soit les relations de l'EPFZ avec l'ETH Zurich Foundation et celles de l'EPFL avec la Fondation EPFL+, toutes les transactions financières étant effectuées aux conditions du marché.

### Indemnités à des personnes clés

Sont considérés comme personnes physiques proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil des EPF, le président du Conseil des EPF, les présidents des deux EPF, ainsi que la directrice et les directeurs des quatre établissements de recherche. Leurs conditions d'engagement et leur rémunération se réfèrent à la loi sur les EPF (RS 414.110) et à l'ordonnance sur le domaine des EPF (RS 414.110.3).

Les conditions d'engagement et la rémunération des autres membres des directions des deux écoles et des établissements de recherche sont fixées conformément à la loi sur le personnel de la Confédération (RS 172.220.1), à l'ordonnance sur le personnel du domaine des EPF (RS 172.220.113) et à l'ordonnance sur le corps professoral des EPF (RS 172.220.113.40). Des informations détaillées sur la gouvernance sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil des EPF sur le domaine des EPF.

#### 4 Taux de conversion

Unité	Cours du jour au	
	31.12.2013	31.12.2014
1 euro (EUR)	1,2273	1,2022
1 dollar américain (USD)	0,8907	0,9936

#### 5 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Les événements devant être publiés bien qu'étant postérieurs à la date de clôture du bilan sont des événements importants qui requièrent la modification des montants déjà établis ou la prise en compte d'éléments non encore comptabilisés. Le compte consolidé 2014 du domaine des EPF a été approuvé par le Conseil fédéral le 15 avril 2015. Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse (BNS) a aboli le cours minimum de 1,20 franc

pour 1 euro. Le franc suisse s'est fortement apprécié. Les montants indiqués ne comprennent aucun effet de change postérieur au 31 décembre 2014. Le domaine des EPF a néanmoins analysé l'impact de cet événement. La perte de valeur induite par ce dernier concerne principalement les encours en monnaies étrangères ainsi que les créances et engagements en euros. Les conséquences ne devraient pas être significatives.

### 34 Information sectorielle/comptes individuels

L'information sectorielle présente les comptes individuels des deux EPF et des quatre établissements de recherche. Afin de faciliter la transition des comptes individuels aux chiffres consolidés, une colonne spéciale contient les écritures relevant de la consolidation.

#### 341 Compte de résultats par unité de consolidation

	Compte 2014 Domaine des EPF	Compte 2014 Consoli- dation	Compte 2014 Conseil des EPF	Compte 2014 EPFZ	Compte 2014 EPFL	Compte 2014 IPS	Compte 2014 FNP	Compte 2014 LFEM	Compte 2014 IFAEPE
mio CHF									
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>73</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>-1</b>	<b>-9</b>	<b>48</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>3</b>
<b>Résultat opérationnel</b> (sans résultat financier)	<b>65</b>	<b>-0</b>	<b>18</b>	<b>-12</b>	<b>-4</b>	<b>47</b>	<b>2</b>	<b>12</b>	<b>3</b>
<b>Revenus opérationnels</b>	<b>3 307</b>	<b>-16</b>	<b>57</b>	<b>1 594</b>	<b>929</b>	<b>417</b>	<b>77</b>	<b>174</b>	<b>74</b>
<b>Contribution financière de la Confédération</b>	<b>2 195</b>	<b>-</b>	<b>55</b>	<b>1 102</b>	<b>556</b>	<b>280</b>	<b>49</b>	<b>102</b>	<b>53</b>
<b>Contribution aux loyers</b>	<b>278</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>158</b>	<b>69</b>	<b>25</b>	<b>4</b>	<b>17</b>	<b>4</b>
<b>Fonds secondaires et fonds de tiers</b>	<b>773</b>	<b>-6</b>	<b>2</b>	<b>323</b>	<b>272</b>	<b>79</b>	<b>25</b>	<b>57</b>	<b>20</b>
Compensations par des fonds secondaires	496	-2	-	211	177	39	22	37	12
Compensations par des fonds de tiers	277	-4	2	112	95	40	3	20	7
<b>Variations des fonds secondaires et des fonds de tiers</b>	<b>-102</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-65</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-19</b>	<b>-3</b>
<b>Revenus de prestations de service</b>	<b>123</b>	<b>-8</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>35</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>0</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>41</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>Charges opérationnelles</b>	<b>3 241</b>	<b>-16</b>	<b>39</b>	<b>1 606</b>	<b>934</b>	<b>370</b>	<b>75</b>	<b>162</b>	<b>71</b>
<b>Charges propres</b>	<b>3 178</b>	<b>-15</b>	<b>13</b>	<b>1 589</b>	<b>913</b>	<b>370</b>	<b>74</b>	<b>162</b>	<b>71</b>
Charges de personnel	2 044	-2	9	995	594	235	58	107	47
Charges de biens et services et charges d'exploitation	917	-13	4	481	259	105	17	45	20
Amortissements	188	-	0	100	45	32	1	8	2
Variations des engagements internes	29	-	-	13	16	-2	-2	3	2
<b>Charges de transfert</b>	<b>63</b>	<b>-1</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>-0</b>	<b>-</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Revenus financiers	23	-0	0	16	6	1	0	0	0
Charges financières	16	-0	0	5	11	0	0	0	0

### Transferts de ressources dans le domaine des EPF: budget 2014

Crédit: A2310.0542

Contribution financière de la Confédération au domaine des EPF mio CHF	Total crédit A2310.0542	Conseil des EPF	EPFZ	EPFL	IPS	FNP	LFEM	IFAEPE
<b>Etat au 1.1.2014 (AF I du 12.12.2013)</b>	<b>2 168,5</b>	<b>121,4</b>	<b>1 040,4</b>	<b>545,7</b>	<b>276,4</b>	<b>47,2</b>	<b>85,8</b>	<b>51,7</b>
Variations:								
<b>Transfert de crédit Flexibilité</b> (transfert à charge du crédit A4100.0125 «Constructions du domaine des EPF» au sens de l'art. 20, al. 5, OFC)	<b>26,5</b>	<b>-</b>	<b>24,6</b>	<b>-2,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>-0,4</b>	<b>4,5</b>	<b>-0,1</b>
<b>Cessions, Conseil des EPF:</b>								
Projets stratégiques, enseignement et recherche	-	-63,1	35,6	10,2	6,7	1,0	9,2	0,5
Centres de compétences	-	-3,7	-	3,7	-	-	-	-
<b>Transferts de crédit à l'int. des centres de compétences:</b>								
Energie et mobilité durable (CEEM-CH)	-	-	1,4	1,2	-3,5	-	0,9	0,1
Environnement et développement durable (CCES)	-	-	-1,7	0,2	0,1	1,0	0,1	0,3
Sciences et technologies des matériaux (CCMX)	-	-	1,1	-2,7	0,2	-	1,3	-
<b>Transferts de crédits divers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>-0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,1</b>
<b>Etat au 31.12.2014</b>	<b>2 195,0</b>	<b>54,6</b>	<b>1 101,6</b>	<b>556,2</b>	<b>279,8</b>	<b>48,5</b>	<b>101,6</b>	<b>52,6</b>

La liste des transferts de ressources fait état des transferts de crédits effectués sans incidences sur le budget dans le domaine des EPF, ainsi que des autres variations budgétaires. Partant de la contribution financière de la Confédération accordée par l'arrêté fédéral I du 12 décembre 2013 concernant le budget 2014, cette liste révèle les adaptations apportées au budget du domaine des EPF. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations sans incidences sur le budget, telles que les cessions du Conseil des EPF destinées à des projets stratégiques dans l'enseignement et la recherche et les cessions en faveur des centres de compétences et des transferts de crédits à l'intérieur de ces centres de compétences. Les

transferts de crédits à l'intérieur des centres de compétences proviennent du fait que l'établissement chef de file de chacun des centres de compétences reçoit la contribution annuelle de la part du Conseil des EPF, puis procède aux cessions revenant aux établissements concernés du domaine des EPF. S'y ajoute de nouveau une augmentation de crédit dans le cadre du transfert du crédit d'investissement (620 OFCL, crédit A4100.0125) vers la contribution financière, qui a été opéré en vertu de l'art. 20, al. 5, de l'ordonnance sur les finances de la Confédération et de l'art. 6, al. 2, de l'arrêté fédéral I concernant le budget 2014 (+ 26,5 mio).



### 342 Compte des investissements par unité de consolidation

	Compte 2014 Domaine des EPF	Compte 2014 Conseil des EPF	Compte 2014 EPFZ	Compte 2014 EPFL	Compte 2014 IPS	Compte 2014 FNP	Compte 2014 LFEM	Compte 2014 IFAEPE
mio CHF								
<b>Solde du compte des investissements</b>	<b>-250</b>	<b>-</b>	<b>-104</b>	<b>-59</b>	<b>-67</b>	<b>-4</b>	<b>-10</b>	<b>-5</b>
<b>Solde des investissements dans des immobilisations corporelles</b>	<b>-242</b>	<b>-</b>	<b>-102</b>	<b>-53</b>	<b>-67</b>	<b>-4</b>	<b>-10</b>	<b>-5</b>
<b>Recettes d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
<b>Dépenses d'investissement, immobilisations corporelles</b>	<b>242</b>	<b>-</b>	<b>103</b>	<b>53</b>	<b>67</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
Immeubles	-	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques et machines	209	-	78	47	65	4	10	5
Technologies de l'information	33	-	24	7	2	0	0	0
Immobilisations incorporelles	1	-	1	-	-	-	-	-
<b>Solde des investissements dans des placements financiers</b>	<b>-7</b>	<b>-</b>	<b>-2</b>	<b>-5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 343 Compte des flux de fonds par unité de consolidation

	Compte 2014 Domaine des EPF	Compte 2014 Conseil des EPF	Compte 2014 EPFZ	Compte 2014 EPFL	Compte 2014 IPS	Compte 2014 FNP	Compte 2014 LFEM	Compte 2014 IFAEPE
mio CHF								
<b>Total des flux de fonds</b>	<b>66</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>-38</b>	<b>37</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>6</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités courantes</b>	<b>328</b>	<b>18</b>	<b>153</b>	<b>35</b>	<b>72</b>	<b>5</b>	<b>34</b>	<b>11</b>
<b>Cash-flow</b>	<b>276</b>	<b>18</b>	<b>101</b>	<b>52</b>	<b>75</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>6</b>
Résultat de l'exercice	73	18	-1	-9	48	2	12	3
Amortissements	188	0	100	45	32	1	8	2
Variations des provisions	-5	0	1	-1	-5	0	-1	0
Autre résultat sans incidences sur les liquidités	19	-	0	18	-0	0	-	1
<b>Augmentation (-)/diminution (+) de l'actif circulant net</b>	<b>-57</b>	<b>-0</b>	<b>-25</b>	<b>-24</b>	<b>-1</b>	<b>-0</b>	<b>-7</b>	<b>1</b>
<b>Augmentation (+)/diminution (-) du capital affecté</b>	<b>109</b>	<b>-</b>	<b>77</b>	<b>8</b>	<b>-2</b>	<b>1</b>	<b>22</b>	<b>4</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités d'investissement</b>	<b>-238</b>	<b>-</b>	<b>-102</b>	<b>-53</b>	<b>-64</b>	<b>-4</b>	<b>-9</b>	<b>-5</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>-238</b>	<b>-</b>	<b>-102</b>	<b>-53</b>	<b>-64</b>	<b>-4</b>	<b>-9</b>	<b>-5</b>
Immeubles, installations techniques, technologie de l'information	-242	-	-102	-53	-67	-4	-10	-5
Désinvestissements, immobilisations corporelles meubles et immeubles	4	-	0	-	3	-	1	-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Placements financiers</b>	<b>-23</b>	<b>-2</b>	<b>-30</b>	<b>-20</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>
<b>Cash-flow libre</b>	<b>68</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>-38</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>24</b>	<b>6</b>
<b>Flux de fonds provenant des activités de financement</b>	<b>-1</b>	<b>-0</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>-1</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>	<b>-</b>

### Etat du fonds des liquidités

	Compte 2014 Domaine des EPF	Compte 2014 Conseil des EPF	Compte 2014 EPFZ	Compte 2014 EPFL	Compte 2014 IPS	Compte 2014 FNP	Compte 2014 LFEM	Compte 2014 IFAEPE
mio CHF								
<b>Etat des liquidités au 1.1.</b>	<b>1 525</b>	<b>53</b>	<b>811</b>	<b>375</b>	<b>85</b>	<b>68</b>	<b>71</b>	<b>63</b>
Augmentation/diminution	66	16	20	-38	37	1	24	6
<b>Etat des liquidités au 31.12.</b>	<b>1 592</b>	<b>70</b>	<b>831</b>	<b>336</b>	<b>123</b>	<b>68</b>	<b>95</b>	<b>69</b>

### 344 Bilan par unité de consolidation

mio CHF	2014 Domaine des EPF	2014 Consoli- dation	2014 Conseil des EPF	2014 EPFZ	2014 EPFL	2014 IPS	2014 FNP	2014 LFEM	2014 IFAEPE
<b>Actif</b>	<b>3 378</b>	<b>-4</b>	<b>73</b>	<b>1 412</b>	<b>683</b>	<b>900</b>	<b>80</b>	<b>150</b>	<b>85</b>
<b>Actif circulant</b>	<b>1 842</b>	<b>-4</b>	<b>70</b>	<b>976</b>	<b>412</b>	<b>140</b>	<b>73</b>	<b>106</b>	<b>70</b>
Liquidités et placements à court terme	1 592	-	70	831	336	123	68	95	69
Créances	71	-4	0	25	26	11	3	9	1
Placements financiers à court terme	141	-	-	108	33	-	-	-	-
Stocks	12	-	-	7	2	2	-	-	-
Comptes de régularisation actifs	27	-	0	6	15	4	1	1	0
<b>Actif immobilisé</b>	<b>1 536</b>	<b>-</b>	<b>4</b>	<b>436</b>	<b>271</b>	<b>760</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>14</b>
Immobilisations corporelles	1 398	-	0	387	187	760	7	43	14
Immobilisations incorporelles	1	-	-	1	-	0	-	-	-
Prêts	22	-	-	1	20	0	-	0	-
Participations	3	-	-	0	2	1	-	0	-
Placements financiers à long terme	112	-	4	47	61	-	-	-	-
<b>Passif</b>	<b>3 378</b>	<b>-4</b>	<b>73</b>	<b>1 412</b>	<b>683</b>	<b>900</b>	<b>80</b>	<b>150</b>	<b>85</b>
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>724</b>	<b>-4</b>	<b>2</b>	<b>126</b>	<b>93</b>	<b>478</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
<b>Capitaux de tiers à court terme</b>	<b>272</b>	<b>-4</b>	<b>2</b>	<b>119</b>	<b>78</b>	<b>48</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>8</b>
Engagements courants	162	-4	1	77	60	16	3	5	5
Engagements financiers à court terme	1	-	0	0	-	1	-	0	-
Comptes de régularisation passifs	42	-	0	24	8	6	2	2	0
Provisions à court terme	66	-	1	18	9	25	4	6	3
<b>Capitaux de tiers à long terme</b>	<b>453</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>15</b>	<b>430</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Engagements financiers à long terme	18	-	-	-	14	4	-	-	-
Provisions à long terme	435	-	-	8	1	426	-	-	-
<b>Capital affecté</b>	<b>1 565</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>905</b>	<b>401</b>	<b>106</b>	<b>51</b>	<b>74</b>	<b>28</b>
Fonds secondaires	292	-	-	97	98	48	18	24	7
Fonds de tiers	989	-	-	650	226	51	16	37	10
Fonds propres affectés à des immeubles de la Confédération (cofinancements)	109	-	-	47	61	-	-	-	-
Fonds propres (engagements internes)	176	-	-	111	16	8	17	12	11
<b>Capital propre</b>	<b>1 089</b>	<b>-</b>	<b>71</b>	<b>381</b>	<b>189</b>	<b>317</b>	<b>20</b>	<b>63</b>	<b>49</b>
<b>Autre capital propre</b>	<b>286</b>	<b>-</b>	<b>65</b>	<b>53</b>	<b>21</b>	<b>53</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>49</b>
Réserves constituées sur la contribution financière de la Conf.	140	-	65	-	-	-	15	26	34
Réserves libres	78	-	-	2	12	53	3	1	8
Capital propre divers	67	-	-	51	10	-	-	-	6
<b>Excédent/découvert du bilan</b>	<b>803</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>327</b>	<b>168</b>	<b>263</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>-</b>

## 35 Informations complémentaires

### 351 Investissements de la Confédération dans des immeubles utilisés par le domaine des EPF

#### Le portefeuille immobilier du domaine des EPF

Les immeubles du domaine des EPF sont propriété de la Confédération suisse. Le Conseil des EPF est responsable du portefeuille immobilier du domaine des EPF en tant qu'un des trois services de la construction et des immeubles de la Confédération (SCI). Il coordonne l'exploitation des biens-fonds, veille à préserver leur valeur et leur fonction et répond de la gestion vis-à-vis de la Confédération. Le portefeuille immobilier vaste et hétérogène comprend des bâtiments dans presque toutes les régions de Suisse, dont de grands bâtiments connus situés dans les centres-villes, des bâtiments de recherche sur mesure, des bâtiments agricoles, un hangar à bateaux et des stations sur des sommets. La Confédération impute la totalité des coûts d'infrastructure (amortissements, intérêts théoriques et charges administratives) au domaine des EPF, mais met aussitôt à la disposition de celui-ci les ressources nécessaires pour les couvrir, par le biais de sa contribution aux loyers.

Le portefeuille immobilier du domaine des EPF constitue dès lors un facteur de production stratégique et une condition indispensable pour préserver la compétitivité internationale des deux écoles polytechniques et des quatre établissements de recherche. Compte tenu de l'importance croissante de la gestion de ce portefeuille très vaste, le Conseil fédéral a fixé pour la première fois des objectifs stratégiques correspondants dans le mandat de prestations actuel (objectif 9). Ceux-ci englobent la planification et le développement à long terme, le maintien de la valeur et de la fonction, le développement durable, l'accessibilité aux personnes handicapées et un assouplissement de la gestion immobilière.

Une infrastructure performante, axée systématiquement sur l'utilisation, est absolument nécessaire pour permettre au domaine des EPF de remplir les objectifs du mandat de prestations. Grâce à une gestion professionnelle du portefeuille immobilier, les différentes institutions disposent toujours au moment opportun, à moindres frais et de manière durable des équipements (constructions et infrastructures) dont elles ont besoin. Le travail de gestion consiste notamment à optimiser la durée de vie de l'immobilier par des investissements ciblés et à adapter les bâtiments aux nouvelles exigences. Vu les longs horizons de planification et de réalisation ainsi que le besoin considérable de fonds, le plus gros défi consiste à veiller à ce que l'offre en infrastructure s'adapte à la croissance du nombre d'étudiants et à la recherche toujours plus complexe. Le domaine des EPF soutient le développement durable de son parc immobilier. Il a établi et publié en 2014 ses principes directeurs en matière de protection de l'environnement. Il répond ainsi au mandat constitutionnel correspondant fixé au Conseil fédéral et à sa stratégie dans ce domaine. Les objectifs de construction durable poursuivis par le domaine des EPF sont depuis longtemps un critère d'achat et d'exploitation des immeubles pour toutes les institutions.

La valeur à neuf des quelque 385 bâtiments et des 100 autres installations se monte à 6,3 milliards. Les bâtiments se situent sur 160 parcelles dont la valeur totalise 1,1 milliard. La valeur comptable de tous les actifs atteint 4,3 milliards. La surface utile principale totale inscrite en 2014 (env. 954 900 m<sup>2</sup>) est supérieure de 2,8% à celle de 2013 en raison de l'achèvement de projets d'assainissement, de nouvelles entrées et de nouvelles surfaces louées.

Le projet Schémas généraux des espaces et du financement (SGEF) a été achevé en 2014 afin de pouvoir encore mieux planifier et gérer le portefeuille du domaine des EPF.

#### Projets en cours et investissements 2014

Le crédit d'investissement annuel est comptabilisé à l'OFCL (voir tome 2B, 620). Il s'est élevé au total à 183,2 millions pour l'année 2014. S'y ajoutent des fonds de tiers d'un montant de 9,5 millions environ (cofinancements, dont 7,4 millions dans des immeubles appartenant à la Confédération), ainsi que les investissements dans les installations d'exploitation de 91,2 millions, au débit de la contribution financière. Au total, 284 millions ont été investis en immeubles. Pour les objets à affectation spécifique tels que le centre de congrès de l'EPFL, des modèles de partenariat public-privé (PPP) ont été appliqués.

Les principaux projets de construction de l'année 2014 financés avec des fonds fédéraux concernaient le nouveau bâtiment d'architecture de l'EPFZ au Höggerberg pour 13,1 millions (total: 30,5 mio) et le nouveau bâtiment à la Leonhardstrasse pour 9,0 millions (total: 106 mio), le projet de recherche d'envergure SwissFEL à l'IPS pour 11,7 millions (total: 93 mio) et le laboratoire de phytoprotection du FNP pour 9,4 millions (2014: 3,5 mio). La transformation du bâtiment de mécanique de l'EPFL à Ecublens pour 18,5 millions (total: 55 mio) constitue l'un des projets d'assainissement de l'année 2014. Sur le campus Science City de l'EPFZ, la réalisation d'un concept novateur d'alimentation du périmètre avec accumulateurs à sondes géothermiques et de la nouvelle stratégie en matière de restauration s'est poursuivie.

#### Etat des crédits d'engagement pour les immeubles

Les crédits d'engagement portent sur des investissements en immeubles qui sont la propriété de la Confédération. Fin 2014, des crédits d'engagement d'un total de quelque 1,37 milliard ont été approuvés. Après déduction des travaux déjà exécutés (901 mio) et des ressources probablement non utilisées (88 mio), les projets restant à réaliser s'établissaient fin 2014 à 377 millions. Les détails concernant les crédits d'engagement affectés à des projets de construction figurent dans le tableau faisant état des crédits d'engagement ouverts, autorisés antérieurement (voir tome 2A, ch. 9 «Crédits d'engagement»).

### 352 Infrastructure nationale de recherche SwissFEL

#### Information sur la situation en 2014

Conformément au mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016, l'IPS a poursuivi la réalisation du Laser suisse à électrons libre dans le domaine des rayons X SwissFEL. Le gros œuvre du bâtiment a été achevé en 2014 et son aménagement intérieur a commencé. Le recouvrement du bâtiment par une butte de terre a permis de débiter l'intégration de SwissFEL dans son environnement. Opérationnelle fin 2016, l'infrastructure sera mise à la disposition des chercheurs suisses et étrangers de la science et de l'industrie.

SwissFEL sera l'un des cinq lasers à électrons libres dans le domaine des rayons X au monde, les autres installations de ce type se trouvant aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne et en

Corée du Sud. Cette nouvelle génération de source de lumière à rayons X devrait permettre des avancées scientifiques particulières, qui serviront de base à des évolutions nouvelles dans les technologies énergétiques et environnementales, les technologies de l'information, les sciences informatiques et le secteur de la santé.

SwissFEL est développé en étroite collaboration avec l'industrie suisse. Cela confère aux entreprises helvétiques participantes un avantage technologique qu'elles peuvent utiliser pour développer d'autres produits face à la concurrence internationale.

Les coûts de réalisation représentent environ 275 millions et sont supportés en majeure partie par la Confédération.

### 353 Projet de neuroinformatique Blue Brain

#### Information sur la situation en 2014

L'EPFL gère le projet de neuroinformatique Blue Brain Project (BBP), qui constitue un grand projet stratégique du Conseil des EPF. Le projet phare FET européen «Human Brain Project» (HBP), qui est coordonné par l'EPFL, repose sur les méthodes de simulation du BBP. La participation du Conseil des EPF au BBP s'élève au total à 73,4 millions pour les années 2013 à 2016.

Depuis son lancement officiel en octobre 2013, le HBP a réalisé d'importants progrès, notamment avec l'élaboration de plates-formes informatiques pour la recherche commune. Les bases scientifiques et techniques du BBP ont été étendues en conséquence en 2014: un professeur ordinaire et trois professeurs titulaires participent désormais à Blue Brain. Deux autres nominations sont en préparation et un poste *tenure track* supplémentaire

a été créé pour 2015. Le BBP comptait 62 collaborateurs en novembre 2014 et était soutenu par 31 autres, dont le financement est assuré par le HBP.

D'importantes relations ont été développées et d'autres ont été nouées au niveau national. La collaboration fructueuse avec le Centre suisse de calcul scientifique (CSCS) s'est poursuivie et a conduit à l'installation des principaux éléments destinés à l'exploitation d'un superordinateur BlueGene/Q, qui comporte quatre racks à Lugano et servira aux simulations du cerveau humain.

En décembre 2014, le BBP a déménagé dans un environnement scientifique unique en son genre, à savoir le nouveau Campus Biotech de l'EPFL à Genève.

### 354 Plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée» – mesures pour les années 2013 à 2016

#### Information sur la situation en 2014

En approuvant le message sur l'énergie, les Chambres fédérales ont augmenté le plafond des dépenses du domaine des EPF de 60 millions et complété en conséquence le mandat de prestations du Conseil fédéral au domaine des EPF pour les années 2013 à 2016 (objectif 2, sous-objectif 4a). On s'est ainsi assuré que les activités supplémentaires relatives à la recherche énergétique n'entreraient pas en concurrence avec les objectifs déjà définis dans le mandat de prestations. Grâce à ces ressources, le domaine des EPF mettra en place des équipes de recherche supplémentaires et développera les infrastructures de recherche et de démonstration.

Le domaine des EPF applique systématiquement le plan d'action «Recherche énergétique suisse coordonnée». En 2014, 16 millions provenant des fonds affectés en vertu du plan d'action ont été alloués à la recherche et à l'innovation dans le domaine de l'énergie. Près d'une dizaine de chaires et de postes scientifiques à responsabilité nouvellement créés ont été pourvus en 2014 dans le cadre du plan d'action. Les institutions du domaine des EPF participent aux huit Swiss Competence Centers for Energy Research (SCCER) qui ont commencé leurs activités en 2014 et elles en dirigent sept.

Projet

## **Arrêté fédéral IV concernant les comptes 2014 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)**

du # juin 2015

---

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,  
vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)<sup>1</sup>, vu le message du Conseil fédéral du 15 avril 2015<sup>2</sup>,

arrête:

### **Art. 1**

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'année 2014 sont approuvés comme suit:

- a. Le compte de résultats consolidé présente des revenus opérationnels de 3 306 940 397 francs, des charges opérationnelles de 3 241 391 544 francs et un résultat financier de 7 474 548 francs, soit un résultat annuel de 73 023 401 francs.
- b. Le compte des investissements consolidés présente des investissements de 242 139 185 francs net.
- c. Le compte des flux de fonds consolidé présente une augmentation du fonds des liquidités de 66 428 122 francs.
- d. Le bilan au 31 décembre 2014 présente un total consolidé de 3 378 419 323 francs.

### **Art. 2**

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF du 5 février 2004 sur la comptabilité du domaine des EPF<sup>3</sup>, la réserve inscrite au bilan provenant de la contribution financière de la Confédération est augmentée de 26 644 619 francs.

### **Art. 3**

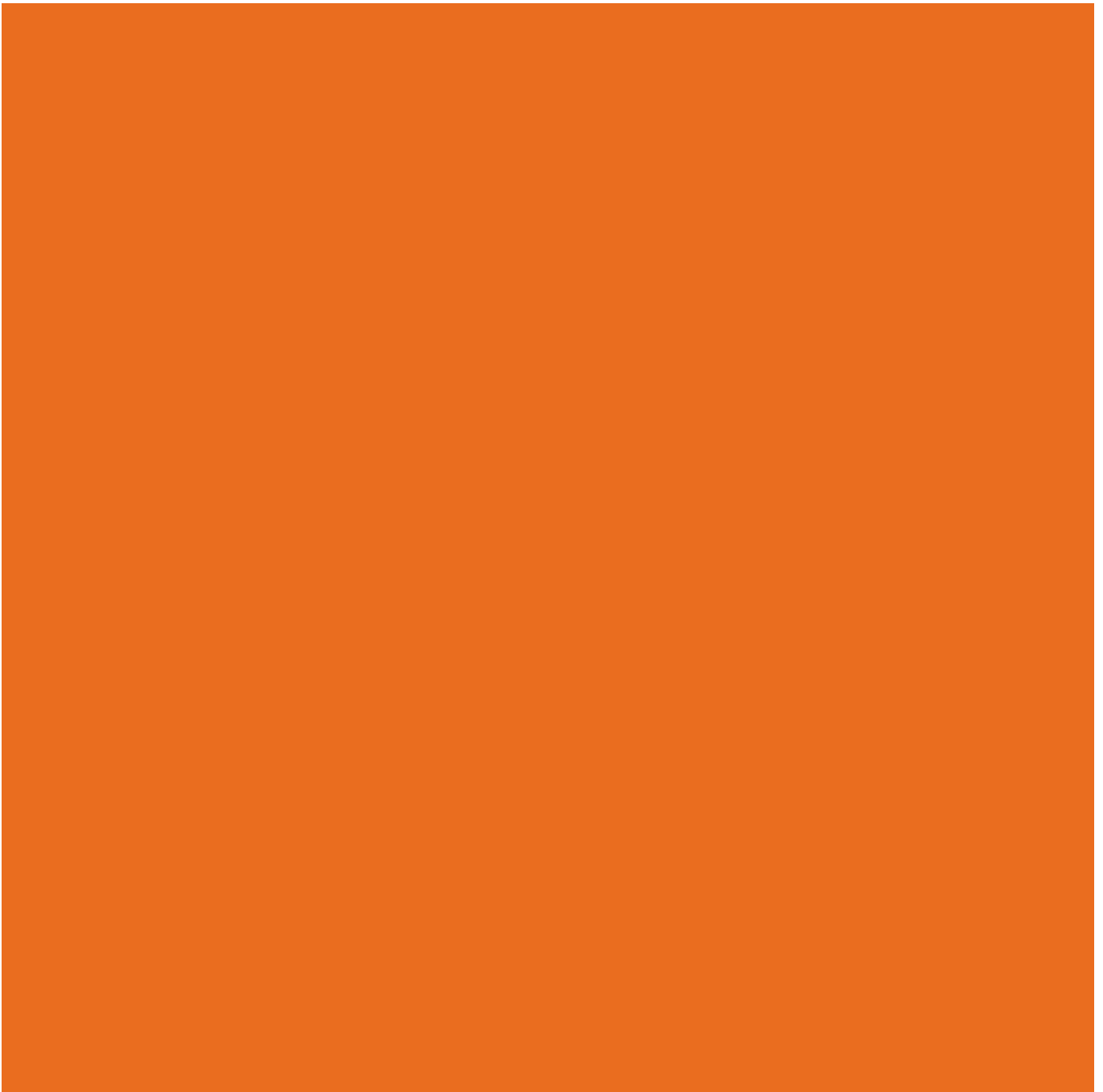
Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 414.110

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

<sup>3</sup> RS 414.123







**Table des matières**

	Page
<b>4 Régie fédérale des alcools</b>	<b>81</b>
41 Portrait de la Régie fédérale des alcools	81
42 Révision totale de la loi sur l'alcool	81
43 Résultats du compte annuel	81
431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools avec Alcosuisse	82
Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse	83
Personnel et organisation	84
Vente d'éthanol	84
Autres remarques sur le compte de résultats	84
Compte de résultats d'Alcosuisse	85
432 Répartition du bénéfice net	86
Répartition du bénéfice net de la RFA	86
Part du bénéfice net 2014 de la RFA revenant aux cantons	86
433 Investissements et actif immobilisé	86
434 Bilan de la RFA	87
Remarques sur le bilan	87
44 Révision du compte	88
Arrêté fédéral V (projet)	89



## 41 Portrait de la Régie fédérale des alcools

S'élevant à 255,6 millions en 2014, le bénéfice net de la Régie fédérale des alcools (RFA) est inférieur de 12,3 millions aux prévisions budgétaires et de 7 millions au montant inscrit au compte 2013. Cette baisse s'explique avant tout par une diminution des recettes fiscales. Le bénéfice net de la RFA revient à raison de 90 % à la Confédération, qui utilise le montant ainsi perçu pour financer l'AVS et l'AI. Les cantons reçoivent les 10 % restants, à savoir la dîme de l'alcool, qu'ils sont tenus d'affecter à la prévention et au traitement des problèmes liés à l'alcool et à d'autres substances engendrant la dépendance.

Unité administrative décentralisée du Département fédéral des finances, la RFA est chargée d'appliquer la législation sur l'alcool. En sa qualité d'autorité fiscale, elle contrôle tous les produits soumis à la loi sur l'alcool, à savoir toutes les boissons spiritueuses, les vins doux et les vermouths ainsi que l'éthanol à haut degré et les produits qui en contiennent, les arômes, etc. Les produits fermentés classiques tels que la bière et le vin sont exclus du champ d'application de la loi sur l'alcool.

L'art. 105 de la Constitution fédérale dispose que la Confédération doit tenir compte en particulier des effets nocifs de la consommation d'alcool. La RFA applique ainsi les dispositions correspondantes visant à réglementer le marché.

## 42 Révision totale de la loi sur l'alcool

En janvier 2012, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, le message concernant la révision totale de la loi sur l'alcool. Dans ce cadre, il propose de supprimer les monopoles de l'alcool. En outre, la Confédération devra se retirer du marché de l'éthanol pour ce qui est de l'importation, du commerce et de la vente de ce produit. La RFA est chargée de préparer la privatisation de son centre de profit, Alcosuisse. Une fois séparée

de ce dernier, elle sera intégrée dans l'Administration fédérale des douanes (AFD). Dans le domaine des boissons spiritueuses, le Conseil fédéral estime que les systèmes d'imposition et de contrôle peuvent être considérablement simplifiés. Ce point fait actuellement l'objet d'une procédure d'élimination des divergences au Parlement.

## 43 Résultats du compte annuel

Inférieur de 5,4 millions au résultat du compte précédent et de 16,5 millions aux prévisions budgétaires, le total des revenus de la RFA a atteint 289,0 millions en 2014.

S'élevant à 255,6 millions, le bénéfice net de la RFA pour l'exercice 2014 est inférieur de quelque 12,3 millions au montant budgétisé et de 7,0 millions au montant inscrit au compte de l'année précédente. Les recettes fiscales diminuent de 15,0 millions par rapport aux prévisions budgétaires et de 7,4 millions par rapport aux recettes enregistrées dans le compte 2013.

**431 Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools avec Alcosuisse**

CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013	
				val. abs.	%
<b>Total des charges</b>	<b>31 653 635</b>	<b>37 474 000</b>	<b>33 313 391</b>	<b>1 659 756</b>	<b>5,2</b>
<b>4 Charges de personnel</b>	<b>20 043 687</b>	<b>21 630 000</b>	<b>19 902 810</b>	<b>- 140 877</b>	<b>-0,7</b>
40 Rétribution du personnel	15 806 636	17 036 000	15 666 328	- 140 308	-0,9
41 Cotisations aux assurances sociales	978 086	1 010 000	962 883	- 15 203	-1,6
42 Cotisations aux assurances du personnel	2 293 061	2 340 000	2 356 130	63 069	2,8
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	75 378	74 000	71 522	- 3 856	-5,1
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	231 445	260 000	220 764	- 10 681	-4,6
45 Recrutement du personnel	5 026	10 000	23 397	18 371	365,5
46 Formation et perfectionnement	82 987	250 000	85 557	2 570	3,1
47 Remboursement des frais	503 644	597 000	453 771	- 49 873	-9,9
48 Autres charges de personnel	39 874	53 000	62 458	22 584	56,6
49 Personnel auxiliaire	27 550	-	-	- 27 550	n.d.
<b>5 Charges de biens et services distinctes</b>	<b>9 755 998</b>	<b>13 519 000</b>	<b>11 137 838</b>	<b>1 381 840</b>	<b>14,2</b>
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	2 149 348	2 966 000	2 073 231	- 76 117	-3,5
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	302 058	361 000	272 826	- 29 232	-9,7
53 Charges administratives	490 407	672 000	471 688	- 18 719	-3,8
54 Charges informatiques	1 478 408	2 541 000	1 546 215	67 807	4,6
55 Prestations de service distinctes et honoraires	963 287	1 185 000	1 395 285	431 998	44,8
56 Autres charges de biens et services	1 177 285	1 819 000	1 389 002	211 717	18,0
57 Pertes sur débiteurs	- 193 705	81 000	- 7 616	186 089	96,1
59 Amortissements relevant du droit commercial	3 388 910	3 894 000	3 997 207	608 297	17,9
<b>6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)</b>	<b>1 853 950</b>	<b>2 325 000</b>	<b>2 272 743</b>	<b>418 793</b>	<b>22,6</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>294 333 507</b>	<b>305 421 000</b>	<b>288 951 233</b>	<b>-5 382 274</b>	<b>-1,8</b>
<b>7 Revenus</b>	<b>294 078 423</b>	<b>305 154 000</b>	<b>288 746 242</b>	<b>-5 332 181</b>	<b>-1,8</b>
70 Vente d'éthanol	53 159 342	51 064 000	49 755 815	-3 403 527	-6,4
30 Charges de marchandises (éthanol)	-45 448 730	-43 282 000	-39 570 217	5 878 513	12,9
71 Emoluments	691 072	620 000	745 029	53 957	7,8
72 Remboursements	-7 327 209	-5 735 000	-5 501 061	1 826 148	24,9
73 Frais de transport à la vente	-2 533 457	-2 525 000	-2 534 714	- 1 257	-0,0
74 Autres compensations	365 064	514 000	360 466	- 4 598	-1,3
75 Revenus des actifs	955 917	1 365 000	850 039	- 105 878	-11,1
76 Recettes fiscales	290 508 323	298 200 000	283 151 720	-7 356 603	-2,5
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 700 814	4 826 000	3 707 510	-993 304	-21,1
79 Autres revenus	- 992 713	107 000	-2 218 345	-1 225 632	-123,5
<b>8 Résultat hors exploitation</b>	<b>255 084</b>	<b>267 000</b>	<b>204 991</b>	<b>- 50 093</b>	<b>-19,6</b>
82 Résultat immobilier	255 084	267 000	204 991	- 50 093	-19,6
<b>Bénéfice net</b>	<b>262 679 872</b>	<b>267 947 000</b>	<b>255 637 842</b>	<b>-7 042 030</b>	<b>-2,7</b>

n.d.: non disponible

**Compte de résultats de la Régie fédérale des alcools sans Alcosuisse**

CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Total des charges</b>	<b>22 908 919</b>	<b>27 824 000</b>	<b>24 776 962</b>	<b>1 868 043</b>	<b>8,2</b>
<b>4 Charges de personnel</b>	<b>15 439 010</b>	<b>16 751 000</b>	<b>15 083 940</b>	<b>- 355 070</b>	<b>-2,3</b>
40 Rétribution du personnel	12 082 912	13 142 000	11 754 948	- 327 964	-2,7
41 Cotisations aux assurances sociales	748 331	763 000	720 973	- 27 358	-3,7
42 Cotisations aux assurances du personnel	1 832 242	1 836 000	1 841 816	9 574	0,5
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	55 650	55 000	54 701	- 949	-1,7
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	169 389	187 000	157 311	- 12 078	-7,1
45 Recrutement du personnel	615	5 000	14 660	14 045	2283,7
46 Formation et perfectionnement	55 310	190 000	67 260	11 950	21,6
47 Remboursement des frais	457 893	530 000	414 399	- 43 494	-9,5
48 Autres charges de personnel	36 668	43 000	57 872	21 204	57,8
<b>5 Charges de biens et services distinctes</b>	<b>5 615 959</b>	<b>8 748 000</b>	<b>7 420 279</b>	<b>1 804 320</b>	<b>32,1</b>
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	538 462	959 000	472 845	- 65 617	-12,2
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	111 599	116 000	112 196	597	0,5
53 Charges administratives	427 479	567 000	409 600	- 17 879	-4,2
54 Charges informatiques	1 336 858	2 211 000	1 500 654	163 796	12,3
55 Prestations de service distinctes et honoraires	698 641	975 000	1 254 507	555 866	79,6
56 Autres charges de biens et services	820 510	1 179 000	895 729	75 219	9,2
57 Pertes sur débiteurs	- 6 474	71 000	- 6 850	- 376	-5,8
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 688 884	2 670 000	2 781 598	1 092 714	64,7
<b>6 Prévention de l'alcoolisme (art. 43a Lalc)</b>	<b>1 853 950</b>	<b>2 325 000</b>	<b>2 272 743</b>	<b>418 793</b>	<b>22,6</b>
<b>Total des revenus</b>	<b>285 588 791</b>	<b>295 771 000</b>	<b>280 414 804</b>	<b>-5 173 987</b>	<b>-1,8</b>
<b>7 Revenus</b>	<b>285 333 707</b>	<b>295 504 000</b>	<b>280 209 813</b>	<b>-5 123 894</b>	<b>-1,8</b>
71 Emoluments	529 542	540 000	685 379	155 837	29,4
72 Remboursements	-7 327 209	-5 735 000	-5 501 061	1 826 148	24,9
74 Autres compensations	365 064	514 000	360 466	- 4 598	-1,3
75 Revenus des actifs	955 917	1 365 000	850 039	- 105 878	-11,1
76 Recettes fiscales	290 508 323	298 200 000	283 151 720	-7 356 603	-2,5
79 Autres revenus	- 21 350	- 108 000	26 279	47 629	223,1
Contribution de couverture d'Alcosuisse	323 420	728 000	636 991	313 571	97,0
<b>8 Résultat hors exploitation</b>	<b>255 084</b>	<b>267 000</b>	<b>204 991</b>	<b>- 50 093</b>	<b>-19,6</b>
82 Résultat immobilier	255 084	267 000	204 991	- 50 093	-19,6
<b>Bénéfice net</b>	<b>262 679 872</b>	<b>267 947 000</b>	<b>255 637 842</b>	<b>-7 042 030</b>	<b>-2,7</b>

## Personnel et organisation

En 2014, la RFA disposait de 132 postes à plein temps (2013: 138), soit six de moins que l'année précédente. Ce chiffre comprend les postes des préposés des offices de surveillance des distilleries employés à titre accessoire. Cette diminution s'explique notamment par le fait que l'engagement de nouveaux collaborateurs a été momentanément suspendu en raison des incertitudes liées à la révision totale de la loi sur l'alcool. Outre le personnel de l'administration centrale de Berne, la RFA emploie des personnes au Service extérieur et dans les exploitations du centre de profit Alcosuisse, situées à Delémont (JU) et à Schachen (LU). Tous ses collaborateurs sont soumis à la loi sur le personnel de la Confédération et assurés auprès de la Caisse fédérale de pensions (PUBLICA). De plus, la RFA forme six apprentis de commerce.

## Vente d'éthanol

Alcosuisse, le centre de profit de la RFA, exerce le monopole que la Confédération détient sur l'importation d'éthanol. Il importe et vend ainsi de l'éthanol à haut degré destiné à être utilisé dans l'industrie. Il est géré selon les principes de l'économie d'entreprise, à savoir la définition des objectifs, le mandat de prestations et l'enveloppe budgétaire, qui lui confèrent l'autonomie nécessaire pour prendre une part active au marché de l'éthanol. En 2014, il a écoulé 37,8 millions de kilogrammes d'éthanol sur le marché suisse. Après la constitution de réserves de 1,2 million sur les stocks d'éthanol et la planification d'investissements d'un montant de 0,9 million, les comptes d'Alcosuisse présentent en 2014 une contribution de couverture positive de 0,6 million (sans intérêts théoriques, imputations internes ou indemnisation des tâches relevant de la souveraineté de l'Etat).

## Autres remarques sur le compte de résultats

- ad 4 Charges de personnel  
Les charges de personnel sont inférieures de 0,1 million à celles du compte de l'année précédente et de 1,7 million à celles du budget. Cette évolution est due d'une part à la retenue observée par la RFA en matière d'engagement de personnel en raison des incertitudes liées au processus de réforme et, d'autre part, au remplacement par des employés plus jeunes des collaborateurs qui sont partis à la retraite.
- ad 51 Entretien, réparations, remplacements, leasing  
La baisse de 0,9 million des dépenses par rapport au budget et de 0,1 million par rapport au compte de l'année précédente s'explique principalement par la diminution des coûts pour l'entretien des immeubles et des récipients servant au transport de l'alcool.
- ad 54 Charges informatiques  
Les charges informatiques sont inférieures de 1,0 million aux prévisions budgétaires et supérieures de 0,1 million au montant inscrit au compte 2013. La diminution des charges par rapport au budget est liée au projet de plateforme dédiée aux impôts à la consommation, que la RFA réalise en collaboration avec l'AFD et l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication. Durant le second semestre de 2014, ce projet a fait l'objet d'une analyse externe, et les travaux en cours ont été considérablement réduits, ce qui a conduit à une forte baisse

des dépenses. Outre les affaires courantes et la mise en place de la plateforme précitée, qui comprend notamment la mise en œuvre technique de la nouvelle législation sur l'alcool, approuvée par le Conseil fédéral à l'intention du Parlement, la RFA doit adapter progressivement ses services informatiques aux normes de la Confédération afin de se préparer à l'entrée en vigueur de la nouvelle législation et à son intégration dans l'AFD.

- ad 55 Prestations de service distinctes et honoraires  
Les dépenses relatives aux prestations de service et aux honoraires sont supérieures de 0,4 million au résultat de l'exercice précédent et de 0,2 million au montant budgétisé. En raison des incertitudes liées au processus politique relatif à la révision totale de la loi sur l'alcool, l'engagement de personnel a été momentanément suspendu, de sorte que la RFA a dû davantage faire appel à des fournisseurs de prestations externes.
- ad 56 Autres charges de biens et services  
Ayant diminué en raison d'une réduction des investissements (sans Alcosuisse) et des charges de biens et services, le montant de l'impôt préalable (TVA) perçu sur les prestations à double affectation est la cause principale de la baisse enregistrée au niveau des autres charges de biens et services (- 0,4 mio par rapport au budget). Alcosuisse peut déduire l'intégralité de l'impôt préalable de ses acquisitions (TVA), ce qui n'est pas le cas pour la RFA. Pour les acquisitions destinées à la RFA et à Alcosuisse (par ex. matériel informatique), seul l'impôt préalable concernant la part d'Alcosuisse peut être déduit. L'impôt préalable non déductible grève le poste «Autres charges de biens et services».
- ad 57 Pertes sur débiteurs  
Les réévaluations des créances relatives aux recettes fiscales et aux livraisons d'éthanol diminuent par rapport à l'année précédente en raison de la baisse du nombre de faillites de débiteurs constaté en 2014.
- ad 59 Amortissements relevant du droit commercial  
L'amortissement non planifié de 0,7 million pour un projet informatique qui a été mené comme projet pilote pour la plateforme dédiée aux impôts à la consommation et qui a servi d'étude en vue de la réalisation de ladite plateforme a entraîné une hausse correspondante des amortissements relevant du droit commercial.
- ad 6 Prévention de l'alcoolisme  
La RFA soutient des organisations et institutions qui, sur le plan suisse ou intercantonal, luttent contre l'alcoolisme par des mesures préventives. Elle accorde des contributions financières à des projets de prévention non seulement dans le cadre de son mandat légal, mais également dans le cadre du Programme National Alcool (financement de projets de prévention nationaux, contrats de prestation conclus avec des organisations non gouvernementales). Sur les 2,2 millions budgétés, un montant de 0,3 million n'a pas pu être utilisé au cours de l'exercice comptable 2013 en raison de retards pris dans certains projets de prévention. Ces derniers ont finalement été réalisés en 2014.

- ad 72 Remboursements  
Les remboursements de redevances fiscales sont inférieurs de 1,8 million au montant inscrit au compte de l'année précédente et de 0,2 million aux prévisions budgétaires. Outre à la baisse générale des exportations, la diminution des dépenses par rapport à l'exercice comptable 2013 est notamment due à des retards dans les décomptes relatifs aux exportations d'un gros producteur, de sorte que certains remboursements de 2012 n'ont pu être effectués qu'en 2013. Ces rapports se sont à nouveau normalisés en 2014.
- ad 75 Revenus des actifs  
Les revenus des actifs diminuent de 0,1 million par rapport au compte 2013 et de 0,5 million par rapport au montant budgétisé. Au moment de l'établissement du budget, l'Administration fédérale des finances prévoyait encore un taux de rémunération de 0,5 % pour le compte de placement de la RFA. La baisse du taux durant l'exercice comptable sous revue (0,1-0,6%) explique la diminution des revenus des actifs.
- ad 77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool  
La baisse des recettes par rapport aux prévisions budgétaires (- 1,1 mio) et à l'exercice comptable 2013 (- 1,0 mio) est principalement due au recul des ventes.
- ad 79 Autres revenus  
Les différences de stock dues aux fermetures des réservoirs, les variations des prix de référence, les préparations à base d'éthanol et la constitution de réserves pour les investissements d'Alcosuisse sont comptabilisées dans le présent groupe de comptes.

#### Compte de résultats d'Alcosuisse

CHF	Compte 2013	Budget 2014	Compte 2014	Ecart p. r. au C 2013 val. abs. %	
<b>Total des charges</b>	<b>8 744 716</b>	<b>9 650 000</b>	<b>8 536 429</b>	<b>- 208 287</b>	<b>-2,4</b>
<b>4 Charges de personnel</b>	<b>4 604 677</b>	<b>4 879 000</b>	<b>4 818 870</b>	<b>214 193</b>	<b>4,7</b>
40 Rétribution du personnel	3 723 724	3 894 000	3 911 380	187 656	5,0
41 Cotisations aux assurances sociales	229 755	247 000	241 910	12 155	5,3
42 Cotisations aux assurances du personnel	460 819	504 000	514 314	53 495	11,6
43 Cotisations à l'assurance-maladie et accidents	19 728	19 000	16 821	- 2 907	-14,7
44 Cotisations à la caisse de compensation pour allocations familiales	62 056	73 000	63 453	1 397	2,3
45 Recrutement du personnel	4 411	5 000	8 737	4 326	98,1
46 Formation et perfectionnement	27 677	60 000	18 297	- 9 380	-33,9
47 Remboursement des frais	45 751	67 000	39 372	- 6 379	-13,9
48 Autres charges de personnel	3 206	10 000	4 586	1 380	43,0
49 Personnel auxiliaire	27 550	-	-	- 27 550	n.d.
<b>5 Charges de biens et services distinctes</b>	<b>4 140 039</b>	<b>4 771 000</b>	<b>3 717 559</b>	<b>- 422 480</b>	<b>-10,2</b>
51 Entretien, réparations, remplacements, leasing	1 610 886	2 007 000	1 600 386	- 10 500	-0,7
52 Eau, énergie, matériel d'exploitation	190 459	245 000	160 630	- 29 829	-15,7
53 Charges administratives	62 928	105 000	62 088	- 840	-1,3
54 Charges informatiques	141 550	330 000	45 561	- 95 989	-67,8
55 Prestations de service distinctes et honoraires	264 646	210 000	140 778	- 123 868	-46,8
56 Autres charges de biens et services	356 775	640 000	493 273	136 498	38,3
57 Pertes sur débiteurs	- 187 231	10 000	- 766	186 465	99,6
59 Amortissements relevant du droit commercial	1 700 026	1 224 000	1 215 609	- 484 417	-28,5
<b>Total des revenus</b>	<b>9 068 136</b>	<b>10 378 000</b>	<b>9 173 420</b>	<b>105 284</b>	<b>1,2</b>
<b>7 Revenus</b>	<b>9 068 136</b>	<b>10 378 000</b>	<b>9 173 420</b>	<b>105 284</b>	<b>1,2</b>
70 Vente d'éthanol	53 159 342	51 064 000	49 755 815	-3 403 527	-6,4
30 Charges de marchandises (éthanol)	-45 448 730	-43 282 000	-39 570 217	5 878 513	12,9
71 Emoluments	161 530	80 000	59 650	- 101 880	-63,1
73 Frais de transport à la vente	-2 533 457	-2 525 000	-2 534 714	- 1 257	-0,0
77 Vente et location de récipients pour le transport de l'alcool	4 700 814	4 826 000	3 707 510	- 993 304	-21,1
79 Autres revenus	- 971 363	215 000	-2 244 624	-1 273 261	-131,1
<b>Contribution de couverture</b>	<b>323 420</b>	<b>728 000</b>	<b>636 991</b>	<b>313 571</b>	<b>97,0</b>

n.d.: non disponible

### 432 Répartition du bénéfice net

En vertu de l'art. 131 de la Constitution fédérale, le produit net de l'impôt sur les boissons distillées (230,1 mio) est versé à raison de 90 % à la Confédération, au profit de l'AVS et de l'AI, et à raison de 10 % aux cantons. Ces derniers doivent utiliser ces fonds, qui se sont élevés à 25,5 millions en 2014, pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance.

### Répartition du bénéfice net de la RFA

Parts	en %	2014 CHF
Confédération	90	230 074 058
Cantons	10	25 563 784
	100	255 637 842

### Part du bénéfice net 2014 de la RFA revenant aux cantons

Cantons	Population	Part du bénéfice net (art. 44 de la loi sur l'alcool)
CHF		
Zurich	1 425 538	4 477 125
Berne	1 001 281	3 144 680
Lucerne	390 349	1 225 952
Uri	35 865	112 640
Schwyz	151 396	475 483
Obwald	36 507	114 656
Nidwald	41 888	131 556
Glaris	39 593	124 348
Zoug	118 118	370 968
Fribourg	297 622	934 728
Soleure	261 437	821 084
Bâle-Ville	189 335	594 636
Bâle-Campagne	278 656	875 163
Schaffhouse	78 783	247 430
Appenzell Rh.-Ext.	53 691	168 625
Appenzell Rh.-Int.	15 778	49 553
Saint-Gall	491 699	1 544 258
Grisons	194 959	612 299
Argovie	636 362	1 998 594
Thurgovie	260 278	817 444
Tessin	346 539	1 088 360
Vaud	749 373	2 353 523
Valais	327 011	1 027 029
Neuchâtel	176 402	554 018
Genève	469 433	1 474 328
Jura	71 738	225 304
<b>Total</b>	<b>8 139 631</b>	<b>25 563 784</b>

### 433 Investissements et actif immobilisé

La RFA tient un compte des investissements dans lequel elle inscrit les dépenses de plus-value pour les constructions, équipements d'exploitation, véhicules et récipients pour le transport de l'alcool. Les investissements sont portés à ce compte à leur valeur d'acquisition, puis amortis dans le compte de résultats selon les principes de l'économie d'entreprise.

Le budget prévoyait des investissements d'un montant de 5,1 millions. Dans les faits, ceux-ci se sont élevés à 3,6 millions, dont 2,3 millions pour le domaine informatique (plateforme dédiée aux impôts à la consommation, installation pour un

approvisionnement continu en électricité, migration vers le système de gestion des affaires iGEKO, système de gestion des projets) et 1,3 million pour les installations et véhicules d'Alcosuisse (protection contre les chutes, chauffage, filtres, détecteurs de gaz, voie de raccordement, fûts à bondes, box-palettes, etc.). L'amortissement de l'ensemble des immobilisations dans le compte de résultats se monte à 4,0 millions (voir poste 59). En outre, un progiciel de gestion intégrée (entreprise ressource planning [ERP] (0,4 mio), des conteneurs mobiles (0,2 mio), etc. ont été portés à l'actif pour Alcosuisse. Les amortissements ont été entièrement imputés aux réserves du centre de profit.



#### 434 Bilan de la RFA

CHF	31.12.2013	31.12.2014	Ecart p. r. à 2013	
			val. abs.	%
<b>Actif</b>				
<b>Actif circulant</b>	<b>326 263 123</b>	<b>320 846 850</b>	<b>-5 416 273</b>	<b>-1,7</b>
Liquidités	13 813 102	17 988 927	4 175 825	30,2
Compte courant de la Confédération	259 445 372	256 752 825	-2 692 547	-1,0
Créances sur des tiers	26 974 425	19 876 918	-7 097 507	-26,3
Actif transitoire	7 485 281	6 817 158	- 668 123	-8,9
Stocks	18 544 943	19 411 022	866 079	4,7
<b>Actif immobilisé</b>	<b>9 602 875</b>	<b>9 231 992</b>	<b>- 370 883</b>	<b>-3,9</b>
Biens d'investissement	9 502 875	9 131 992	- 370 883	-3,9
Participations dans Alcosuisse SA	100 000	100 000	-	0,0
<b>Total du bilan</b>	<b>335 865 998</b>	<b>330 078 842</b>	<b>-5 787 156</b>	<b>-1,7</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux de tiers</b>	<b>7 541 822</b>	<b>8 687 046</b>	<b>1 145 224</b>	<b>15,2</b>
Engagements courants	4 155 271	4 742 810	587 539	14,1
Passif transitoire	2 623 551	3 349 236	725 685	27,7
Provisions	763 000	595 000	- 168 000	-22,0
<b>Capital propre</b>	<b>328 324 176</b>	<b>321 391 796</b>	<b>-6 932 380</b>	<b>-2,1</b>
Fonds d'exploitation de la RFA	62 024 973	62 024 973	-	0,0
Réserves	3 619 331	3 728 981	109 650	3,0
Bénéfice net	262 679 872	255 637 842	-7 042 030	-2,7
<b>Total du bilan</b>	<b>335 865 998</b>	<b>330 078 842</b>	<b>-5 787 156</b>	<b>-1,7</b>

#### Remarques sur le bilan

- **Liquidités**  
Les liquidités, fonds du compte courant de la Confédération compris, ont augmenté de 1,5 million en 2014.
- **Créances sur des tiers**  
Les créances sur la Confédération s'élèvent à 3,8 millions. Les créances sur des tiers comprennent des réévaluations d'un montant de 0,3 million.
- **Stocks**  
L'évaluation des stocks d'éthanol se réfère aux prix de référence, qui correspondent en principe aux prix de revient. Une réserve a été constituée pour couvrir les pertes dues à l'entreposage d'éthanol (conformément à l'art. 3a, al. 2, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA). S'élevant à 1,6 million au total, les réserves sur les stocks d'éthanol ont été augmentées de 1,2 million en 2014.
- **Biens d'investissement**  
La valeur d'acquisition de l'ensemble des biens d'investissement s'élève à 97,7 millions, tandis que les amortissements cumulés atteignent 88,6 millions. La différence de 9,1 millions correspond à la valeur comptable.

Immeubles situés à la Länggassstrasse à Berne

La RFA est propriétaire de deux bâtiments administratifs à Berne, à savoir un bâtiment de style Art Nouveau situé à

la Länggassstrasse 31 et un bâtiment plus récent situé à la Länggassstrasse 35 et 37. Ces deux immeubles figurent dans l'inventaire des monuments historiques. En raison des défauts parfois considérables que présentait l'enveloppe du bâtiment le plus récent, la RFA a commandé une étude sur les travaux d'assainissement requis. Cette étude a révélé qu'il fallait effectuer d'urgence des travaux de rénovation s'élevant à 0,1 million et prévoir ces prochaines années des mesures d'assainissement globales d'un montant d'environ 23 millions. La valeur comptable du bâtiment le plus récent est de 0,8 million et celle du bâtiment Art Nouveau de 0,1 million. Réévalués sur recommandation du Contrôle fédéral des finances (CDF), les deux immeubles de la RFA ont une valeur vénale de 22 millions (bâtiment le plus récent) et de 8,6 millions (bâtiment Art Nouveau) au 31 décembre 2013. Une décision concernant la suite de la procédure relative aux bâtiments de la RFA devrait être prise en 2015. Cette décision portera également sur un éventuel amortissement non planifié du bâtiment le plus récent, situé à la Länggassstrasse 35 et 37.

- **Participations dans alcosuisse sa**  
La création d'alcosuisse sa a permis de protéger le nom du centre de profit. alcosuisse sa est une société anonyme sans activité. C'est le centre de profit du même nom qui exerce une activité commerciale.

- Engagements courants  
Les engagements envers la Confédération s'élèvent à 2,2 millions. La dette envers PUBLICA est de 0,3 million. La RFA doit encore honorer d'autres engagements envers les CFF, Swisscom et la Poste.
- Provisions  
La provision constituée pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la RFA a pu être réduite de 45 000 francs, passant ainsi à 567 000 francs. Une provision d'un montant de 28 000 francs est disponible pour les cas juridiques susceptibles d'entraîner des coûts.
- Fonds d'exploitation de la RFA  
Le fonds d'exploitation de la RFA s'élève toujours à 62 millions.
- Réserves  
Des réserves supplémentaires de 0,9 million ont été constituées en 2014 afin de garantir les investissements d'Alcosuisse (conformément à l'art. 3a, al. 3, de l'ordonnance concernant la gestion financière et le compte de la RFA). Des acquisitions d'un montant total de 0,8 million ont été effectuées durant l'exercice 2014 (ERP pour Alcosuisse, conteneurs mobiles, etc.) et imputées sur les réserves.
- Sûretés fournies par des tiers  
Les sûretés (cautionnements, garanties bancaires, cautions en liquide, titres ou bonifications) fournies pour couvrir les redevances fiscales en suspens dans le cas des entrepôts fiscaux et des entrepôts sous scellés s'élèvent à 52,5 millions.
- Valeurs d'assurance  
La valeur d'assurance des immeubles de la RFA se monte à 60,0 millions. Une assurance responsabilité civile, une assurance de choses et une assurance immobilier ont été contractées pour Alcosuisse, réduisant ainsi les risques encourus par la Confédération.

#### 44 Révision du compte

Le CDF a révisé le compte 2014 et en recommande l'approbation.

Projet

## **Arrêté fédéral V concernant les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'année 2014**

du # juin 2015

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 71 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 25 mars 2015<sup>2</sup>,

*arrête:*

### **Art. 1**

Les comptes de la Régie fédérale des alcools pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 sont approuvés.

Le bénéfice net de 255 637 842 francs est réparti comme suit:

- Part de la Confédération pour l'AVS/AI 230 074 058 francs
- Part des cantons pour combattre les causes et les effets de l'abus de substances engendrant la dépendance 25 563 784 francs

### **Art. 2**

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

---

<sup>1</sup> RS 680

<sup>2</sup> Non publié dans la FF

